



**PRÉFET  
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**BILLOM**  
Communauté

# **C**ONTRAT **T**ERRITORIAL DE **R**ELANCE ET DE **T**RANSITION **É**COLOGIQUE

# Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>5</b>
<b>Article 1 - Objet du contrat</b>	<b>5</b>
<b>A/ Fonctionnement du territoire et mobilités</b>	<b>6</b>
a/ Situation géographique et positionnement territorial	6
b/ Organisation territoriale	7
c/ Les mobilités	7
<b>B/ Paysage, architecture et patrimoine</b>	<b>9</b>
a/ Paysage naturel et agricole	9
b/ Agriculture, boisement et autres structures végétales	11
c/ Dégressivité de l'urbanisation avec le relief	12
d/ Typologie des groupements bâtis anciens	13
e/ La richesse du patrimoine bâti	13
<b>C / Contexte socio-démographique et habitat</b>	<b>14</b>
a/ Les caractéristiques socio-démographiques du territoire	14
b / Le parc de logements	15
c/ L'économie locale et l'emploi	16
<b>D / Situation au regard du climat, de l'air et de l'énergie</b>	<b>18</b>
a/ Energie	18
b/ Gaz à effet de serre	18
c/ Qualité de l'air	18
Projet de territoire	19
<b>Article 2 – Ambition du territoire de Billom Communauté</b>	<b>19</b>
<b>A / Pour le PLUI-H</b>	<b>19</b>
<b>B/ Pour le PCAET</b>	<b>20</b>
a/ Différents temps de concertation	20
b/ Stratégie retenue dans le PCAET	20
<b>C/ Résumé du projet de territoire, collaboratif et partagé</b>	<b>21</b>
<b>Article 3 – Les orientations stratégiques</b>	<b>22</b>
<b>AXE 1 : Gérer durablement nos patrimoines</b>	<b>22</b>
<b>AXE 2 : Vivre à Billom Communauté</b>	<b>23</b>
<b>AXE 3 : Préparer le territoire pour l'avenir</b>	<b>24</b>

<b>Article 4 – Le Plan d’actions</b>	<b>25</b>
<b>A / Intégration des contractualisations et programmes de l’État</b>	<b>25</b>
a/ Dispositifs déjà existants	25
b/ Dispositifs en cours d’élaboration ou de réflexion	25
<b>B/ Validation des actions</b>	<b>26</b>
<b>C/ Projets et actions en maturation</b>	<b>27</b>
<b>D/ Les actions de coopération inter-territoriale</b>	<b>27</b>
<b>Article 5 : modalités d’accompagnement en ingénierie</b>	<b>27</b>
<b>Article 6 - Engagements des partenaires</b>	<b>28</b>
<b>A/ Dispositions générales concernant les financements</b>	<b>28</b>
<b>B/ Le territoire signataire</b>	<b>28</b>
<b>C/ L’État, les établissements et opérateurs publics</b>	<b>29</b>
<b>D/ Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques</b>	<b>29</b>
<b>Article 7 – Gouvernance du CRTE</b>	<b>30</b>
<b>A/ Le comité de pilotage</b>	<b>30</b>
<b>B/ Le comité technique</b>	<b>30</b>
<b>C/ L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets</b>	<b>30</b>
<b>Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE</b>	<b>31</b>
<b>Article 9 - Résultats attendus du CRTE</b>	<b>31</b>
<b>Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE</b>	<b>32</b>
<b>Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE</b>	<b>32</b>
<b>Article 12 - Résiliation du CRTE</b>	<b>32</b>
<b>Article 13 – Traitement des litiges</b>	<b>32</b>
<b>Sommaire des ANNEXES</b>	<b>33</b>

**ENTRE**

**BILLOM COMMUNAUTE**

Représentée par Monsieur Gérard GUILLAUME, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 juillet 2021  
Ci-après désigné par BILLOM COMMUNAUTE

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté par Monsieur Philippe CHOPIN, Préfet du Puy de Dôme  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- x Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- x Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de BILLOM COMMUNAUTE autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le contrat pourront être adaptés par voie d'avenants à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance et des enveloppes de crédits mobilisables.

# Présentation du territoire signataire

## A/ Fonctionnement du territoire et mobilités

### a/ Situation géographique et positionnement territorial

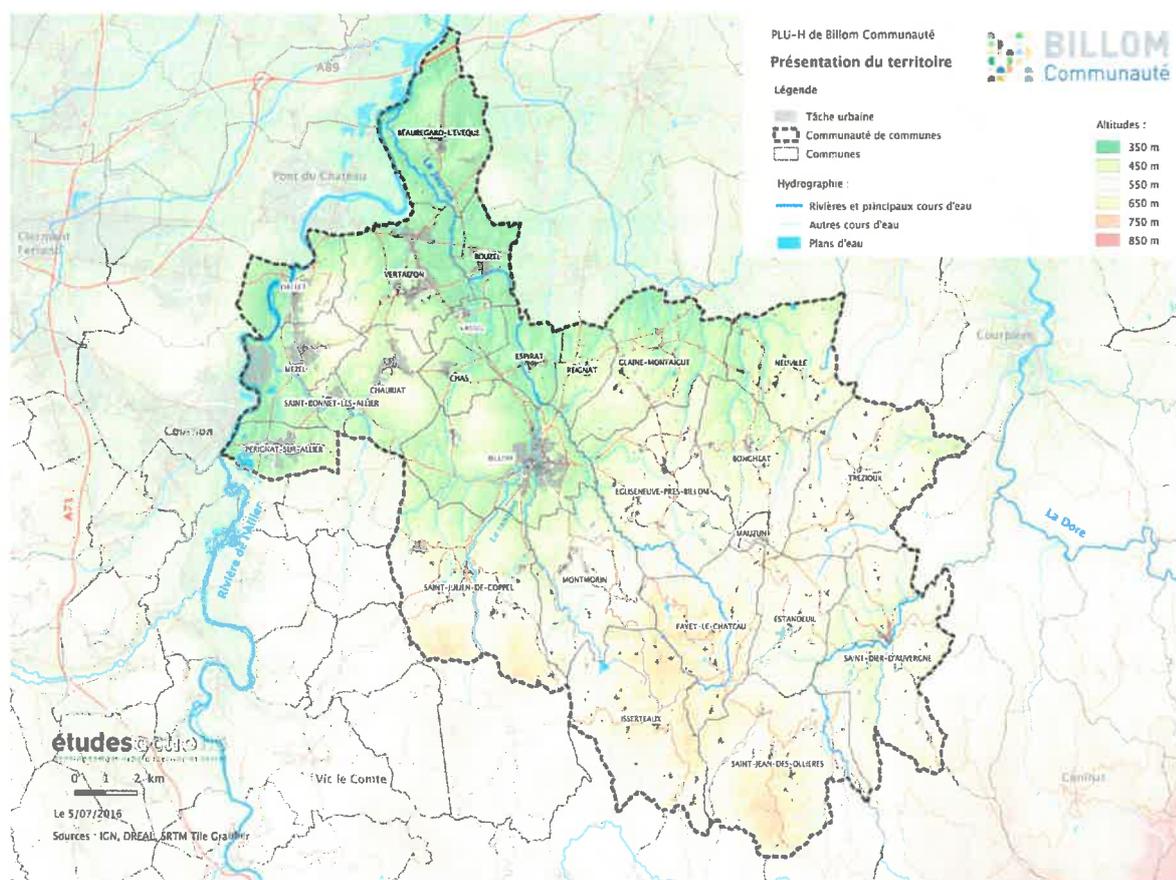
Billom Communauté est issue de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, des Communautés de communes de Billom St-Dier / Vallée du Jauron et Mur-ès-Allier, et regroupe 25 communes pour 26 000 habitants.

Ce territoire, situé à l'est de Clermont-Ferrand, entre un axe Clermont-Fd/Thiers et Clermont-Fd/Ambert, est bordé à l'ouest par l'agglomération clermontoise et à l'est par les contreforts du Livradois. Il couvre 277 km<sup>2</sup> et affiche une densité de 93 hab/km<sup>2</sup>, inférieure à la moyenne nationale (118 hab/km<sup>2</sup>).

La presque totalité des communes de la Communauté de communes est comprise dans l'aire urbaine clermontoise (seules les communes de Saint-Dier-d'Auvergne et de Saint-Jean-des-Ollières en sont exclus) depuis plus de 40 ans.

Trois types de voies desservent le territoire :

- **Un réseau très dense de routes départementales principales ou secondaires**, dont les principales relient Clermont à Thiers via Dallet et Vertaizon (section supportant le trafic le plus dense du territoire) ou Clermont-Ferrand à Ambert, via Pérignat-sur-Allier et Billom.
- **Le réseau autoroutier** : l'A89 traverse le territoire au nord, sur le territoire communal de Beauregard-l'Evêque mais les diffuseurs sont extérieurs au territoire : Lempdes, Lezoux, Thiers-ouest. Les A71/A75 et leurs nombreux diffuseurs sont accessibles plus à l'ouest.
- **Le réseau ferroviaire** avec une gare TER à Vertaizon (Chignat) qui relie Thiers à Clermont-Fd.



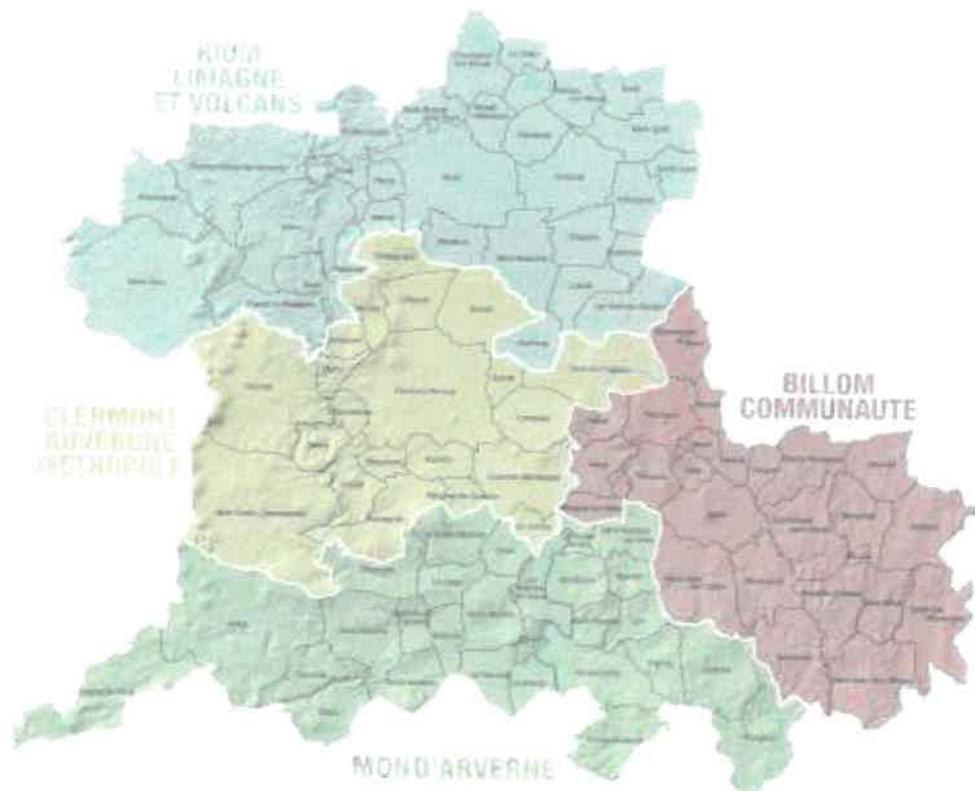
La Communauté de communes **bénéficie d'une attractivité certaine en termes d'accueil de nouvelles populations** - notamment sur la partie ouest - et a pour vocation première d'assurer et **de renforcer les services à la population** mais aussi d'agir pour le **maintien et la création d'emplois**, garants de la vitalité d'un territoire.

La rivière Allier d'une part, et l'appartenance au Parc Naturel Régional du Livradois Forez d'autre part, font que la Communauté de communes s'attache également à la **protection et la mise en valeur de son patrimoine naturel mais aussi architectural**, riche et varié. Elle est par ailleurs terre d'un Pays d'Art et d'Histoire depuis 2010, label renouvelé en novembre 2019 et élargi à l'ensemble de tout le périmètre

## b/ Organisation territoriale

Billom Communauté est membre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Clermont qui porte le Schéma de Cohérence Territoriale sur 104 communes et plus de 400 000 habitants. La ville de Billom y est ainsi identifiée comme l'un des sept pôles de vie et joue pleinement ce rôle pour la plus grande majorité de son territoire grâce à la présence d'un hôpital, de deux collèges, de nombreux services publics et des commerces.

Les pôles secondaires de Mur-sur-Allier, Pérignat-ès-Allier, St-Dier-d'Auvergne et Vertaizon complètent cette offre et sont à conforter pour répondre aux grandes orientations que se sont fixés les élus.



## c/ Les mobilités

- Les transports en commun

**La gare de Vertaizon** est un des 4 pôles d'échanges identifiés en 2010 par le SCoT du Grand Clermont comme devant être conforté, à l'instar des pôles gares des Martres-de-Veyre, de Vic-le-Comte et du pôle covoiturage de la Jonchère (Saint-Saturnin/Tallende). Cette gare est devenue un point névralgique du territoire en termes de mobilités et l'enjeu autour de cette zone devient de plus en plus important, au regard des déplacements et du Plan Climat.

Deux communes (Mur-sur-Allier et Pérignat/Allier) **sont adhérentes au Syndicat Mixte des Transports Clermontois (SMTC)** qui les relie directement à la Métropole via Cournon.

Force est de constater que le reste du territoire est inégalement desservi par les transports en commun, notamment les communes de l'est, et plus particulièrement St-Dier-d'Auvergne qui ne bénéficie d'aucune desserte sur les pôles de Clermont, Issoire ou Thiers. Il existe seulement une ligne régulière depuis Billom

jusqu'à Clermont via Chignat qui bénéficie à quelques communes mais dont le cadencement n'est pas suffisant pour être attractif et concurrentiel à la voiture, et surtout à l'auto-solisme.

Plusieurs études sur les déplacements et les mobilités ont été réalisées sur le territoire depuis 2012 :

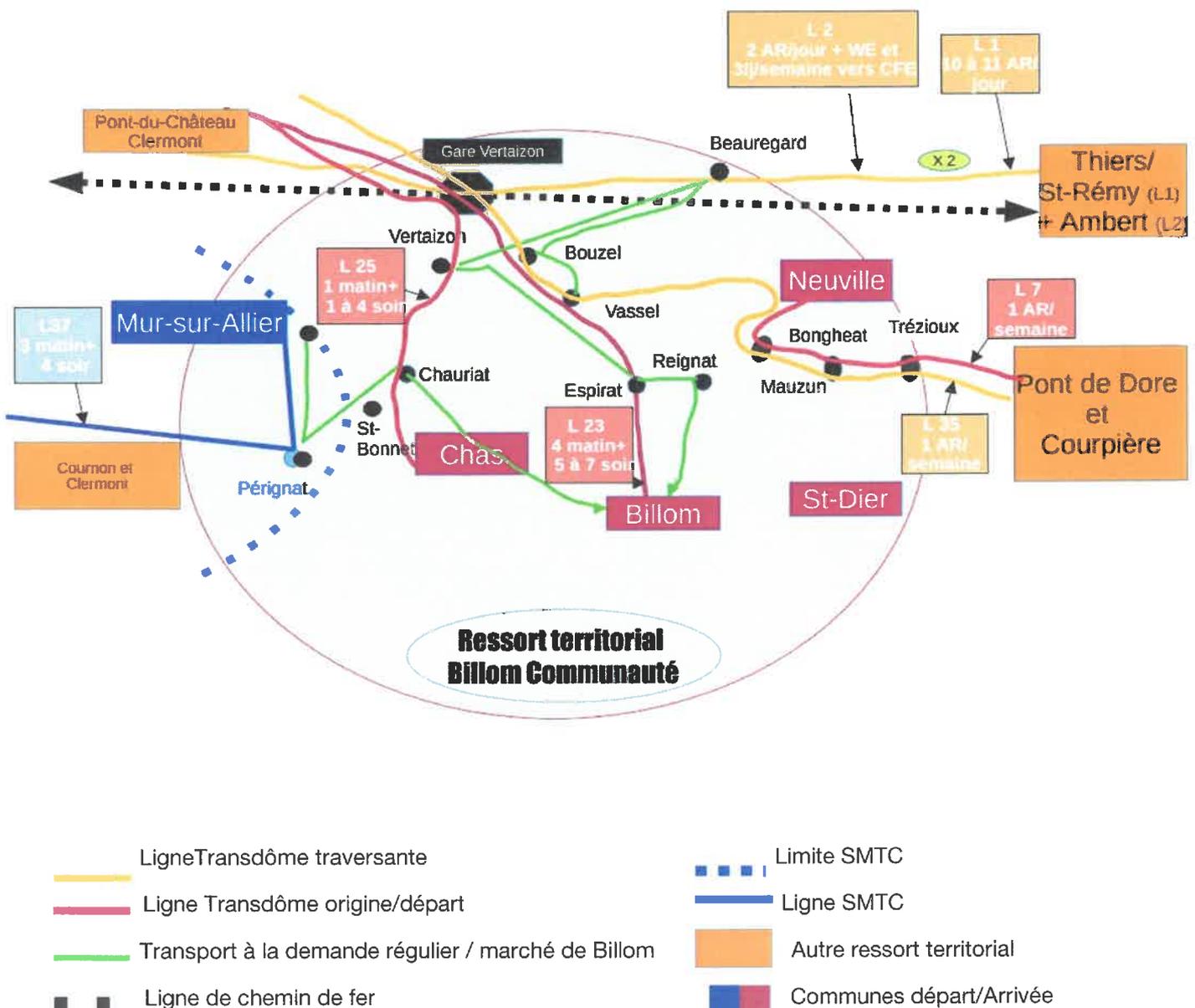
- 2012 : l'enquête Déplacements Grand Territoire de 2012 a démontré que 31 % des déplacements (tous motifs) des habitants de l'EPCI se font avec la métropole de Clermont-Ferrand (soit 26.000 déplacements quotidiens).

- 2015 : par le PETR du Grand Clermont : « Etude de déplacements sur le secteur de Billom » réalisation TTK.

- 2019 : « Valorisation de la croix ferroviaire et des gares du Grand Clermont » par l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole

- 2019 : par la ville de Billom : « Un plan de déplacements communal » réalisation ADETEC.

Ci-dessous, état des lieux schématique de la mobilité sur le territoire de Billom Communauté hors transports scolaires et hors TAD taxi



Par délibération du 29 mars 2021, le Conseil communautaire a décidé de ne pas prendre la compétence Mobilités et va signer d'une part une convention de coopération avec la Région pour rester acteur des mobilités sur son territoire et d'autre part, une convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de transport à la demande sur le ressort territorial de Billom Communauté.

- Impact des mobilités et du transport sur le climat et l'air

Les mobilités et les déplacements apparaissent comme une thématique clé sur le territoire de Billom Communauté, tout d'abord au regard de leur responsabilité dans la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.

Le transport routier est le **premier secteur consommateur d'énergie** (toutes sources confondues) et de **produits pétroliers, premier émetteur de gaz à effet de serre** (tous confondus), de **CO<sub>2</sub>**, d'oxydes d'azote (**NO<sub>x</sub>**). C'est le **4<sup>e</sup>** secteur émetteur de particules fines PM10 et **3<sup>e</sup>** secteur émetteur de PM2.5.

Il est responsable de **conséquences environnementales et sanitaires**, à l'échelle locale (pollution de l'air) mais aussi globale (émissions de CO<sub>2</sub> en partie responsables des changements climatiques).

On retiendra que :

- 85% des actifs utilisent une voiture (ou une fourgonnette) pour aller travailler
- 3% des habitants de Billom Communauté utilisent les transports en commun
- L'offre de transport en commun est présente mais reste peu compétitive face à la voiture

## **B/ Paysage, architecture et patrimoine**

Préoccupées depuis de nombreuses années par les aspects environnementaux, architecturaux et paysagers, les anciennes Communautés de Communes se sont dotées chacune d'une Charte architecturale et Paysagère et ont pu s'appuyer également sur la charte du PNR Livradois-Forez et le volet paysage du SCoT.

### **a/ Paysage naturel et agricole**

- Relief et signaux paysagers

Le territoire de Billom Communauté, situé à l'extrémité sud de la plaine de la Limagne, en périphérie de l'agglomération clermontoise, propose un lien entre le val d'Allier et les monts du Livradois.

L'Allier constitue un axe naturel et paysager de première importance. La rivière est escortée de nombreux puys et buttes où se sont implantées les fortifications et constructions médiévales. L'ensemble que constituent la rivière, le relief et ces fortifications est emblématique du territoire tels le château fort de Mezel, l'oppidum du puy de Mur, le clocher de Saint-Aventin ou le couvent des Minimes à Beauregard l'Evêque.

Légèrement en amont, la Limagne des buttes renferme des signaux emblématiques à l'image du petit et du grand Turluron, du puy Lacroix et du puy Benoît.

Ces « signaux paysagers » vont au-delà du val d'Allier et de la Limagne des Buttes et ponctuent les contreforts plus montagneux du Livradois avec les châteaux de Montmorin, de Mauzun, les clochers et bourgs villageois perchés d'Égliseneuve, de Glaine-Montaigut, de Fayet-le-Château ou encore de Saint-Jean-des-Ollières.

Plus haut, ces signaux deviennent plus naturels tels le Grun de Montmorin, le Grun de Goile, le puy de Baines, le puy pendu, le Pic de Courteloup et le Pic de la Garde.

De même, le territoire renferme des points de vue sur les grands paysages emblématiques que sont la Chaîne des Puys et le Livradois.

- L'hydrographie

Elle constitue un angle de lecture du paysage, le territoire étant situé entre la Dore et l'Allier, rivières vers lesquelles s'écoulent de nombreux affluents.

L'Allier constitue un axe naturel et paysager de première importance, bordé de zones humides d'intérêt écologique.



Principal affluent de l'Allier, **la rivière du Jauron**, prolongée en amont par **Le Madet (jusqu'à Isserteaux)**, constitue la colonne vertébrale du territoire dont elle dessine la diagonale nord-ouest, sud-est. Elle traverse de nombreuses communes dont les bourgs de Bouzel, Espirat et Billom. Sa vallée, plantée de nombreux puits et autres collines, symbolise aussi ce territoire.

Toujours dans le bassin versant du Jauron, de vives rivières descendent des contreforts du Livradois notamment Le Ranquet qui traverse Saint-Julien-de-Coppel et rejoint l'Angaud à Billom.

Sur le bassin versant oriental, celui de la Dore, la rivière du Miodet irrigue les communes d'Estandeuil, Saint-Jean-des-Ollières et Saint-Dier-d'Auvergne.

Il faut noter aussi la présence sur le territoire de **nombreuses pièces d'eau**, souvent aménagées. Elles peuvent servir à l'alimentation de nombreux moulins, pour l'agriculture ou la pisciculture.



**Les serves** sont une composante forte du paysage agricole surtout en amont. Elles participent à la régulation des débits et au maintien de la biodiversité. Cette multitude de petites retenues d'eau est complétée par de plus grands étangs : étang des Maures, de la Gravière, du Pic, etc.

- Les principales morphologies des paysages

**Val d'Allier, vallée du Jauron** : à la charnière du territoire en direction de Clermont, il s'agit d'un territoire agricole ouvert, de plaines et de versants, où les cultures céréalières intensives dominent.

**Limagne des buttes** : il s'agit d'un paysage agricole varié ouvert et de versants (céréalière, verger, potagers et viticole), aux parcelles mesurées. Les boisements se concentrent au sommet et aux auréoles des buttes. Il faut noter les alignements de noyers ou de peupliers caractéristiques le long des chemins et des limites de parcelles. Ils servent à la fois au maintien topographique des lieux et à la gestion des eaux pluviales. **Ce sont aussi des éléments remarquables au titre du développement durable.** Les sommets et les versants proposent des vues lointaines et très dégagées.

**Bas Livradois** : il s'agit de la naissance de paysages plus montagneux, la transition alternée de versants et de vallées vers les monts du Livradois. Les vues sont semi-lointaines, souvent cadrées par les boisements et le bocage. Ce paysage est à la fois naturel et agricole. Les forêts couvrent de nombreux sommets et versants, les essences sont variées : mixtes, résineux de pays, résineux d'exploitations, futaies en « timbre poste », feuillus de rivières. La culture d'élevage et le bocage sont représentatifs de cette entité. De même, c'est le lieu de moyens et petits aménagements hydrographiques (étangs, serves, etc.).

### b/ Agriculture, boisement et autres structures végétales

L'agriculture est bien présente mais diverge selon un étagement d'ouest en est :

- Sur le val d'Allier, la vallée du Jauron et le bas des buttes, la culture des céréales est quasi exclusive. Peu à peu, haies, bosquets ont disparu pour laisser la place à de vastes champs, sans obstacles. Seules les ripisylves, notamment celle du Jauron, subsistent et ponctuent ce paysage. Il faut noter toutefois, dans le bas des buttes de Limagne, la coexistence de ces champs ouverts, en pente, dédiés aux mêmes cultures céréalières avec celle des haies anciennes (de peupliers notamment) ou d'alignement de noyers permettant le soutènement des chemins ruraux.



- Les coteaux : ils permettent aujourd'hui une polyculture regroupant pêle-mêle : la petite production de céréales, la viticulture toujours vivace, les cultures maraîchères (ail rose de Billom, lentilles, pommes de terres, betteraves), les vergers (pommes, poires, cerises, noix). Il faut noter une singularité présente au nord de la commune de Saint-Jean-des-Ollières et plus généralement sur les coteaux du territoire, celle des prairies d'élevage, sur les collines, ponctuées de noyers isolés, de vignes et de peupliers.



- La moyenne montagne : en amont et sur les buttes, les terrains ont connu un fort déboisement à partir du XVIII<sup>ème</sup> jusqu'à la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Il a permis l'établissement d'une polyculture de coteaux et de l'élevage qui dessine des paysages agricoles fermés, bocagers, bien que ponctuellement ouverts aux grands paysages.

Par ailleurs, de même que l'agriculture, les boisements sont structurés en fonction des altitudes. Ils se situent en majorité sur les crêtes et leur importance est inversement proportionnelle à celle de l'urbanisation et des activités agricoles. La présence de l'eau nuance sa composition. Les cours d'eau en fonds de vallées sont souvent accompagnés de peupliers trembles, d'aulnes, de saules ou de frênes.

En dehors des masses plantées ou agricoles, une multitude de formes végétales façonne et structure le paysage. Ainsi, l'intérêt des « **files et des points plantés** » est à valoriser et à conforter pour la conservation de la variété des paysages. Ils prennent plusieurs formes :

- Alignements anciens, alignements de noyers, alignements de peupliers plantés
- Petites parcelles viticoles isolées
- Les haies basses composées de noisetiers, troènes communs et ronces
- Les fruitiers et « parasols » isolés
- Les boisement des cours d'eau de toutes échelles, les forêts rivulaires ou ripisylves formées d'aulnes, de saules et autre végétation de rivière
- Celle liée aux zones humides et aux étangs souvent formées de peupliers trembles, de saules, joncs, osiers
- Les haies libres ou de clôtures spontanées composées d'églantiers, de prunelliers, de houx, de bourdaines et autres plantes grimpantes...

Outre son intérêt paysager, cette structure filaire et ponctuelle de différentes épaisseurs joue un rôle important dans l'infiltration des eaux pluviales, le maintien des sols et l'abri du vent. Elle permet aussi un continuum de petite échelle pour la biodiversité.

### c/ Dégressivité de l'urbanisation avec le relief

L'aire urbaine de Clermont-Ferrand influence l'importance des espaces bâtis du territoire. La tâche urbaine sur le territoire, c'est-à-dire la continuité des espaces artificialisés par les aménagements et les constructions, montre clairement une importance croissante de sa surface en direction de l'agglomération clermontoise.

- Bourgs et extensions récentes : parmi les 25 communes du territoire, les 12 communes les plus occidentales regroupent plus de 70 % de la population. Ces communes, à l'ouest de Billom cette dernière comprise, possèdent une structure urbaine révélatrice de récentes extensions. Les bourgs historiques restent clairement lisibles, la densité de l'habitat reste élevée, les constructions y sont implantées à l'alignement. Ces bourgs ont connu, depuis les années 1980 de nombreuses campagnes d'extension relativement consommatrices de foncier : constructions diffuses, lotissements, zones commerciales ou d'activités...

- Bourgs de moyenne montagne et hameaux : la partie orientale du territoire est relativement moins affectée par la construction. Souvent situés en belvédère, les bourgs et les hameaux demeurent compacts, parfois concentriques. La plupart de ces communes s'inscrivent, jusqu'à Billom, dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Livradois Forez et sont concernées par sa charte architecturale et paysagère. Elles sont aussi soumises pour la plupart à la loi Montagne, loi de protection et de valorisation de la montagne.

Inversement au sens de l'urbanisation, les communes du territoire comptent davantage d'espaces naturels et forestiers à mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération clermontoise et que l'on s'élève en altitude.

#### **d/ Typologie des groupements bâtis anciens**

Les regroupements de bâtis sur le territoire prennent des formes variées et parfois de typologies singulières :

- Les Bourgs : sur le territoire de la Communauté de communes, deux principaux bourgs sont présents : Billom au cœur de la Limagne des buttes, et Saint-Dier-d'Auvergne dans les contreforts du Livradois. D'autres pôles de vie importants sont présents, notamment ceux le long du val d'Allier, tournés davantage vers Clermont dont Pérignat et Vertaizon.
- Les Forts villageois : le développement concentrique de ces villages au Moyen-Age s'est fait à proximité d'une fortification ou d'une église dont les maisons et constructions agricoles constituent elles-mêmes les remparts. Ces forts sont nombreux et constituent une des singularités du territoire. On en compte 8 : Bouzel, Chas, Chauriat, Dallet, Espirat, Mezel, Pérignat et Reignat.
- Villages compacts : bien que leurs singularités soient multiples, ils sont souvent groupés autour d'un espace commun, d'un couderc (Estandeuil, Fayet-le-Château), autour d'une place (Bongheat, Trézioux), d'une église (Isserteaux, Neuville, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint-Julien-de-Coppel), d'un château (Mauzun, Montmorin) ou installés sur un promontoire (Beauregard-l'Évêque, Égliseneuve, Glaine-Montaigut, Saint-Jean-des-Ollières, Vertaizon).
- Village rue dont le développement est plutôt linéaire, ancien ou récent (Dallet), ou encore Saint-Dier-d'Auvergne qui s'est développé le long de voies de communications.
- Les hameaux, très nombreux sur le territoire, certaines communes en comptent plus de 30, parfois installés autour d'un espace commun comme un couderc. La majorité d'entre eux n'a pas conservé sa vocation agricole originelle. Certains hameaux comptent autant, voire plus d'habitants que le bourg lui-même. Par exemple, Contournat (à Saint-Julien-de-Coppel), Le Pialoux (à Estandeuil), La Martre, Le Fournet (à Montmorin).

Pour les villages de moyenne montagne, l'implantation s'accommode souvent de la topographie et de l'orientation, en en tirant parti, de façon à former une suite de constructions en cascade permettant toujours l'installation d'un potager.

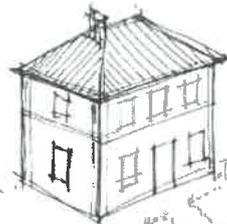
#### **e/ La richesse du patrimoine bâti**

Il existe de nombreuses typologies bâties que l'on peut classer sous les thématiques ci-dessous :

- Le patrimoine vernaculaire avec des maisons de villes, des maisons de maître pour certaines, lieux de villégiature (exemple des maisons des piqueurs à Saint-Jean-des-Ollières), les maisons de vigneron, les loges des forts villageois, les maisons d'élevage en hauteur ou encore les fermes :



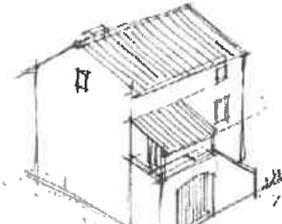
Maison de ville



Maison de maître



Maison de vignerons



Maison d'élevage en hauteur



Ferme en long



Ferme en L



Ferme à cour fermée

- Les monuments historiques : églises, couvents, presbytères, tours, forts et châteaux. On compte sur la Communauté de communes 67 Monuments Historiques dont 20 classés et 47 inscrits dont 28 pour le seul cœur urbain de Billom dont l'importance patrimoniale et la composition dans le tissu urbain a motivé la création d'un Site Patrimonial Remarquable.
- Les demeures bourgeoises et édifices des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles.
- Les autres patrimoines et éléments remarquables tels que les forts villageois, les bourgs et villages remarquables, les boisements remarquables, les ponts et passerelles, les moulins à aube, les pigeonniers, les tonnes de vigne, les halles, les fours à pain, les forges, les fontaines et abreuvoirs.

## C / Contexte socio-démographique et habitat

### a/ Les caractéristiques socio-démographiques du territoire

Le territoire compte 26 242 habitants en 2021. Les trois communes les plus peuplées sont Billom (4 834 hab), Mur-sur-Allier (3 494 hab) et Vertaizon (3 215 hab). Quatre autres communes ont entre 1 000 et 2 000 habitants : Chauriat, Pérignat/Allier, Beauregard-l'Evêque et Saint-Julien-de-Coppel.

#### Evolution de la population du territoire

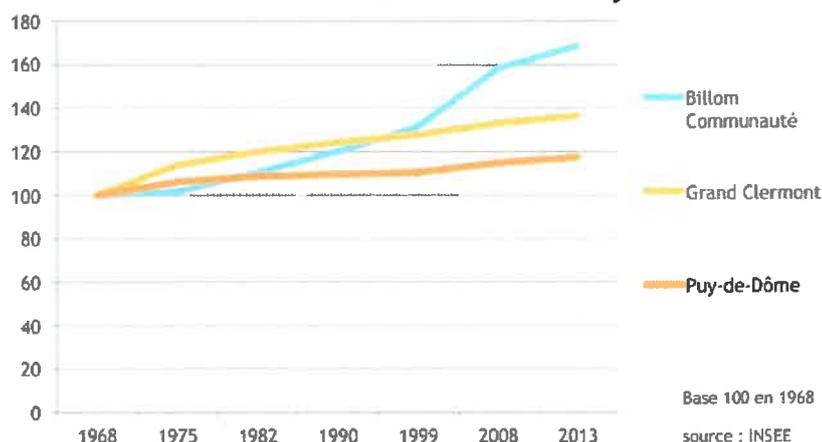


source : INSEE

La population est en évolution croissante depuis 1968 et notamment depuis le début des années 2000, contrairement au reste du Puy-de-Dôme, dont la population est en stagnation.

L'évolution démographique dans le territoire est également nettement plus dynamique que la moyenne du Grand Clermont.

### Comparaison de l'évolution de la population du territoire avec Grand Clermont et le Puy-de-Dôme



Au sein du territoire, les dynamiques démographiques ne sont pas homogènes.

Les communes périurbaines à l'ouest connaissent une augmentation de leur population (entre + 1% et + 10 %), tandis que les communes plus rurales, à l'est, présentent de fortes disparités : certaines connaissent une forte augmentation (Reignat, Bongheat,...) quand d'autres présentent une baisse de leur population (Saint-Dier-d'Auvergne). Les données concernant les communes rurales sont néanmoins à relativiser car elles concernent de très faibles volumes et peuvent biaiser l'analyse.

Billom Communauté présente un profil démographique jeune. En effet, son indice de jeunesse (ratio entre les habitants de moins de 20 ans et de plus de 60 ans) est de 1,2 contre 0,9 pour le Puy-de-Dôme et le Grand Clermont. Les jeunes sont globalement plus présents dans une large moitié ouest de Billom Communauté, tant en volumes qu'en proportion (entre 25 et 30%). Ils sont au contraire beaucoup moins représentés dans la moitié est, à l'exception de Bongheat (30% des habitants) et, dans une moindre mesure, Estandeuil et Mauzun.

La part des plus de 75 ans reste également significative, représentant 8% de la population, soit 1 955 personnes (pour 9% dans le Grand Clermont).

#### b / Le parc de logements

- Ce parc est composé principalement de **résidences principales** (11 805) avec des maisons de grande taille, occupées par leur propriétaire. 38% ont été construites avant 1945, 46% avant 1970 et 69% avant 1990. La part des propriétaires occupants est assez élevée, 79%, contre 61% à l'échelle du département du Puy-de-Dôme et 54% à l'échelle du SCoT en 2012.

On notera **un taux de vacance élevé** (9 %), supérieur à la moyenne du Grand Clermont (8,4 %) mais inférieur à la moyenne départementale (10,3 %). La vacance apparaît comme relativement dispersée géographiquement quoique globalement plus marquée dans la partie est. Le territoire connaît également une forte problématique d'habitat potentiellement indigne.

- **Le parc locatif public** représente plus de 400 logements diversifié (soit 3 % du parc total) mais inégalement répartis sur le territoire avec les concentrations les plus fortes sur Billom, Beauregard-l'Evêque, Chauriat et Vertaizon.

- **Le secteur résidentiel représente 18% des émissions de Gaz à effet de serre** du territoire (26 000 tCO<sub>2</sub>e par an) soit le 3<sup>ème</sup> poste derrière les transports et l'agriculture. Il représente 42% des consommations d'énergie du territoire (220 GWh par an) équitablement répartis entre le bois énergie, les énergies fossiles (fioul et gaz/2 600 logements) et l'électricité. Il s'agit du 2<sup>ème</sup> poste de consommation d'énergie derrière les transports.

En raison de l'utilisation d'appareils de chauffage-bois anciens ou vétustes, ce secteur représente 69% des émissions de particules fines du territoire.

A noter qu'à l'échelle de Billom Communauté, 727 foyers (7 %) sont en situation de précarité énergétique pour leur logement et 2 112 foyers (20 %) sont en situation de vulnérabilité énergétique. Ce phénomène est environ 2 fois plus important sur le territoire de Billom Communauté que sur les territoires voisins.

### c/ L'économie locale et l'emploi

- Un territoire de résidences plutôt que d'emplois

Le territoire dispose davantage d'actifs ayant un emploi (plus de 11 000) que d'emplois (plus de 4 000), ce qui confirme qu'il s'agit davantage d'un territoire de résidences plutôt que d'emplois.

Néanmoins, la commune de Billom se différencie avec un indicateur de concentration d'emplois nettement plus élevé que la moyenne du territoire intercommunal (89), soit 1 673 emplois contre 1 882 actifs occupés.

D'autres communes se distinguent également par une concentration d'emplois importante :

- Saint-Dier-d'Auvergne, 158 emplois pour 217 actifs occupés (73/100)
- Saint-Jean-des-Ollières, 114 emplois pour 171 actifs occupés (67/100)
- Isserteaux, 92 emplois pour 185 actifs occupés (50/100)
- Egliseneuve-près-Billom, 179 emplois pour 389 actifs occupés (46/100)
- Vertaizon, 579 emplois pour 1 359 actifs occupés (43/100)

Les communes de Saint-Dier-d'Auvergne et de Saint-Jean-des-Ollières ont un indice de concentration d'emploi supérieur à 50 en raison de la présence d'équipements majeurs : un collège à Saint-Dier-d'Auvergne et un EHPAD sur Saint-Jean-des-Ollières.

Dans l'ensemble du territoire, les emplois (+ 65) et les actifs occupés (+765) ont augmenté sur la période 2007-2012.

La plupart des actifs de la Communauté de communes travaille en dehors du territoire communautaire. Sur les 10 794 actifs que compte Billom Communauté (INSEE 2011), on observe 6 036 aller-retours domicile/travail en direction de Clermont Auvergne Métropole soit 56% des actifs qui se déplacent quotidiennement pour y travailler.

Il apparaît clairement que l'agglomération de Clermont-Ferrand est une polarité d'emplois importante à l'échelle du bassin de vie. De nombreux actifs des communes environnantes viennent y travailler chaque jour.

A l'inverse, peu d'actifs habitant en dehors du territoire intercommunal viennent travailler à Billom Communauté (912 entrants chaque jour).

- Un territoire toujours tourné vers l'agriculture

L'activité agricole occupe une place importante avec principalement des cultures (céréales, notamment) et des élevages bovins mais le nombre d'exploitations est en baisse sur l'ensemble du territoire.

**Des terres agricoles dédiées à la culture de céréales à l'ouest et des prairies à l'est :** à l'échelle du Grand Clermont, le blé est la production majoritaire en superficie. L'élevage bovin est lui la première production agricole du département en valeur (élevage très présent sur les contreforts du Livradois).

D'après la carte ci-dessous, deux grands types d'agriculture dominent le territoire, distinguant très clairement :

- **à l'ouest**, des cultures de céréales, appartenant à l'entité « La Limagne des Buttes » : espace de transition entre la Limagne céréalière, l'agglomération clermontoise et les reliefs du Livradois, qui offre une agriculture productive et diversifiée mais qui tend à être fragilisée par la concurrence du foncier avec l'urbanisation.

L'ouest du territoire, aux portes de l'agglomération clermontoise, est également marqué par la présence d'une agriculture maraîchère, qui peut constituer une opportunité pour développer les circuits courts et l'agriculture de proximité.

Il est par ailleurs à noter dans le secteur de Billom, la culture de l'ail sur des sols à fort potentiel agronomique, vendue sous la marque collective "Ail d'Auvergne".

Des parcelles de vignes sont identifiées à Billom, Vertaizon, Vassel,...

- **à l'est**, des prairies, appartenant à l'entité « Les Contreforts du Livradois », destinées à l'élevage bovin (viande et lait). En effet, ce secteur de montagne se caractérise par une activité agricole tournée vers le pastoralisme et l'élevage. Toutefois, la forêt progresse sur certains espaces agricoles qui ne sont plus entretenus et ce phénomène engendre une fermeture des milieux.

Les productions liées à l'élevage bovin (lait) bénéficient d'une très bonne notoriété, en particulier le fromage.

- Agriculture et alimentation

Suivant la dynamique nationale, le nombre d'exploitations sur le territoire a été divisé par 2 sur les 22 dernières années alors que le territoire a conservé une superficie agricole quasi constante.

- x Projet Alimentaire Territorial

Le Grand Clermont et le Parc Naturel Régional Livradois-Forez élaborent actuellement un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour lequel Billom Communauté est directement impliqué. Le PAT est l'occasion de coordonner un ensemble d'initiatives locales dans une stratégie globale à l'échelle du territoire afin de travailler sur la re-territorialisation de l'alimentation, de structurer l'économie agro-alimentaire locale, de rapprocher les différents acteurs de la chaîne alimentaire du producteur au consommateur en passant notamment par les transformateurs, les distributeurs ou encore les restaurateurs.

Les circuits courts ont commencé à se développer sur le territoire en réponse à une demande des consommateurs d'une production locale, de saison et de qualité.

- x Urbanisation et artificialisation des sols

Entre 2005 et 2011, à l'échelle de Billom Communauté, les espaces artificialisés ont progressé de + 5,1%. Cette progression est importante.

Les communes ayant « consommé » le plus d'espaces agri-naturels entre 2005 et 2011 sont : Billom (16,5 ha), Vertaizon (15,5 ha), Pérignat-ès-Allier (11,8 ha) et Dallet (11,2 ha). En termes d'émissions de gaz à effet de serre, cette dynamique n'est pas anodine. **Chaque hectare artificialisé correspond à l'émission de 300 tonnes de CO2.**

- Un tissu économique relativement diversifié : en dehors des activités agricoles, le territoire dispose d'un tissu économique diversifié mais compte seulement 1 598 emplois soit 39 pour 100 actifs, répartis dans :

- des activités de l'artisanat (entreprises du bâtiment),
- des activités commerciales,
- des activités industrielles ponctuelles,
- des activités liées au tourisme (notamment pôle de loisirs de Billom).
- trois parcs d'activités d'intérêt local (ZACIL au SCoT) avec les Lattes à Mur-sur-Allier (Dallet) pour lesquelles la dernière parcelle à commercialiser est sous option, l'Angaud à Billom en cours de commercialisation et la Charreyre Basse à Pérignat-ès-Allier sur laquelle il n'y a dans l'immédiat aucun projet.

L'analyse des emplois du territoire montre le profil résidentiel du territoire : l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale représentent près d'un emploi sur deux. Les emplois agricoles (350 environ) représentent également une part non négligeable (8%), supérieure aux moyennes du SCoT et du département du Puy-de-Dôme. Les emplois industriels et de services sont quant à eux sous-représentés dans le territoire.

Cette part importante des emplois de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale s'explique notamment par le rôle joué par Billom : pôle de vie attractif et bien équipé malgré la proximité de Clermont-Ferrand. Ainsi, plus de 800 emplois de Billom (soit 50 %) sont du secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé (dont 200 emplois pour l'hôpital de Billom).

Le territoire est déjà en transition économique. Entre 2010 et 2015, celui-ci a perdu plusieurs emplois dans l'industrie, la construction et le commerce. De nouveaux emplois dans l'agriculture et l'administration publique ont compensé cette perte.

Le territoire présente 329 entreprises en 2015 selon l'INSEE. Le secteur tertiaire compte pour **7% des consommations d'énergie** (36 GWh/an) et 7% des émissions de gaz à effet de serre (5 000 tCO<sub>2</sub>e/an).

- Le tourisme

Il est organisé par la Maison du tourisme du Livradois-Forez, office de tourisme intercommunautaire, qui mutualise les moyens de 4 EPCI dont Billom Communauté et du Parc Naturel Régional Livradois-Forez.

En 2009, la Communauté de communes de Billom Saint-Dier (17 communes) a été labellisée « Pays d'art et d'histoire ». Ce label a été renouvelé en novembre 2019 par le ministère de la culture et étendu aux 25 communes. Il est mis en œuvre par une animatrice de l'architecture et du patrimoine, proposant conférences, expositions, visites guidées une programmation spécifique pour les événements nationaux (comme les journées du patrimoine) et un animateur pour le service éducatif proposant notamment des ateliers jeunes publics.

Dans les perspectives de développement du tourisme et des fonctions récréatives, il convient de rappeler l'important projet de renaturation des gravières de Pérignat et la création de la voie verte le long de l'Allier dont les premiers tronçons ont été ouverts en avril 2021.

## D / Situation au regard du climat, de l'air et de l'énergie

### a/ Energie

Billom Cté est un territoire globalement très **dépendant de l'importation d'énergie**, puisque seuls 7% de l'énergie consommée est produite sur le territoire. Le territoire est aussi très dépendant des **énergies fossiles** : produits pétroliers (52%) et gaz (14%), des énergies non renouvelables et non locales, par conséquent soumises à de probables augmentations de prix importantes.

### b/ Gaz à effet de serre

En 2015, les émissions totales de gaz à effet de serre sur le territoire de Billom Communauté s'élevaient à 142 000 tCO<sub>2</sub>e. Pour l'essentiel, ces émissions proviennent des secteurs du transport routier (40 %), de l'agriculture (36 %) et du résidentiel (18 %).

### c/ Qualité de l'air

Au regard des niveaux de pollution atmosphérique, Billom Communauté :

- jouit d'une **bonne qualité de l'air** par rapport à la réglementation mais **qu'il faut préserver**,
- accuse des concentrations **potentiellement supérieures aux seuils fixés par l'OMS (PM<sub>2,5</sub>)** dans les secteurs les plus urbanisés du territoire,
- doit avoir un certain nombre d'interrogations sur les polluants d'intérêts comme les **produits phytosanitaires**.

\*\*\*\*\*

En conclusion, la fusion des deux EPCI (Billom St-Dier Vallée du Jauron et Mur-ès-Allier) en 2017, a été une opportunité pour construire **un projet commun à long terme**, dans les domaines de l'habitat et de l'urbanisme notamment, intégrant bien les problématiques de l'environnement.

Le projet de territoire a ainsi été établi à partir des constats suivants :

**x Des atouts identifiés par le diagnostic qui sont les suivants :**

- La situation dans le Grand Clermont
- La qualité du cadre de vie et des paysages entre val d'Allier et contreforts du Livradois
- La qualité des sols agricoles
- La richesse et la diversité de la faune, de la flore, des habitats naturels
- L'eau et la forêt.

Le territoire est ainsi apprécié de ses habitants, attractif pour de nouveaux ménages, support d'une activité agricole dynamique et de biodiversité.

**x Mais aussi des fragilités et des besoins non satisfaits**

- La vulnérabilité de certaines richesses et patrimoines, dont les forêts anciennes de feuillus et les haies
- L'artificialisation des surfaces agricoles au profit de l'habitat individuel
- L'évolution des pratiques agricoles
- Les coulées de boues
- La disparition de services à la population
- Une nécessaire maîtrise de l'urbanisation
- Des besoins de diversification de l'habitat
- Un déficit d'emploi local malgré le dynamisme de l'économie présentielle et agricole
- Les modalités de déplacement dans le territoire et vers l'agglomération clermontoise
- La dépendance énergétique et la sous-utilisation des énergies renouvelables.

## **Article 2 – Ambition du territoire de Billom Communauté**

Le projet de territoire de Billom Communauté a été construit entre 2016 et 2019, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, approuvé le 21 octobre 2019 et amendé avec la construction de son Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 25 janvier 2021.

Pour l'élaboration de ces deux documents, de nombreuses réunions ont été organisées.

### **A / Pour le PLUI-H**

3 ans et 4 mois de travail ont été nécessaires et se sont traduits par :

- 70 rencontres qui ont mobilisé les élus dont : 39 groupes projet, 17 comités de pilotage, 10 groupes territoriaux, 4 conférences des maires, 2 groupes de travail thématiques.
- Entre 52 et 75 réunions communales (2 à 3 par commune).
- Différents temps de concertation grand public : 7 réunions publiques, 10 ateliers/RDV du PLUH, 3 réunions avec la profession agricole et les 29 permanences d'enquête publique.

## B/ Pour le PCAET

### a/ Différents temps de concertation

#### **Avec les partenaires :**

- Forum/exposition de lancement le 10/10/2018.
- 3 comités de suivi les : 10/12/2018, 10/04/2019, 28/05/2019 et 12/11/2019.
- 2 ateliers agriculteurs du Livradois et Allier/Jauron le 05/03/2019.
- 1 atelier avec les associations le 09/05/2019.
- 1 atelier avec le corps enseignant le 30/04/2019 (annulé faute de participants).
- 1 série d'une dizaine de débats citoyens « transition » organisés par les communes en mai 2019.
- Entretiens directs avec les principaux partenaires réalisés par le CEREMA.

#### **Avec les élus et techniciens :**

- 3 comités de pilotage les 29/10/2018, 08/11/2018 et 14/03/2019.
- 3 comités techniques de préparation des réunions et rédaction des pièces du PCAET.
- 2 groupes projet pour le programme d'actions et le budget affecté au PCAET.

A l'issue de ces premiers temps d'échanges, l'idée de création d'un club climat a émergé et c'est ainsi que deux premières rencontres ont eu lieu en présentiel les 30/06/2020 et 08/07/2020 puis une troisième en visio le 31/03/2021. 90 personnes se sont inscrites à ce club.

**Une consultation publique**, dernière étape de la procédure d'élaboration du Plan Climat, a eu lieu entre le 09/11 et le 11/12/2020. Initialement prévue au printemps 2020, elle a été repoussée en raison du premier confinement lié à la lutte contre la covid19.

L'ensemble des documents du PCAET ainsi que l'avis de l'État ont été mis à disposition du public. Un formulaire en ligne ainsi qu'un registre papier étaient disponibles pour permettre aux habitants de faire leurs remarques et/ou contributions. Le public a pu, sur cette période, consulter l'ensemble des pièces du projet de Plan Climat ainsi que l'avis de l'État et la réponse faite par Billom Communauté.

Enfin, une web-conférence, le 2 décembre 2020, a remplacé les 2 réunions publiques qui n'ont pu être organisées en raison du contexte sanitaire et du second confinement national de novembre 2020. Près d'une trentaine de personnes a participé.

#### Bilan chiffré de la consultation publique :

112 contributions au total, dont :

- 1 sur registre papier, 110 via le formulaire en ligne (dont 3 complétées par une contribution rédigée et envoyée par mail en parallèle) et 1 reçue par courrier.
- 20 contributions non exclusives à la ligne ferroviaire Billom-Chignat.
- 92 contributions exclusives à la ligne ferroviaire Billom-Chignat.

### b/ Stratégie retenue dans le PCAET

1. Réduire les émissions liées à l'habitat et à la mobilité
2. Montrer l'exemple et agir sur le patrimoine public et sur les services.
3. Susciter et accompagner les initiatives locales dans des projets porteurs de sens
4. Développer la résilience du territoire face au changement climatique

**2030**

Scénario COPIL



Production d'énergie renouvelable

**23%\***

**71 GWh**



Consommation d'énergie finale  
entre 2015 et 2030

**-40%**

**313 GWh**



Emissions de GES entre 2015 et 2030

**-35%**

**93 000 tCO2e**

## C/ Résumé du projet de territoire, collaboratif et partagé

Le territoire est ainsi concerné par les grandes dynamiques sociales, sociétales, économiques et environnementales qui impactent le Grand Clermont, le Livradois, les bassins versants de l'Allier et de la Dore, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le pays, l'Europe et la planète Terre.

Au regard de cela, les élus souhaitent que **Billom Communauté soit un territoire d'accueil**. Pour ce faire : le cadre de vie au sens large doit être amélioré, de même que l'accès à l'emploi, aux commerces et aux services supérieurs non présents sur le territoire et la mobilité de tous doit être une priorité.

L'offre immobilière et foncière reste encore assez accessible en comparaison à d'autres territoires du Grand Clermont. Toutefois, il a été estimé un besoin d'environ 85 nouvelles résidences principales par an sur le territoire à l'horizon 2030, notamment en raison de la taille des ménages qui diminue. C'est ainsi que compte-tenu de l'attractivité générale du Grand Clermont et de l'attractivité particulière du territoire de Billom Communauté, l'ambition démographique devrait viser 29 000 habitants en 2030 ; soit 230 habitants supplémentaires par an mais cette ambition démographique s'accompagne d'ambitions qualitatives notamment pour :

- préserver et améliorer le cadre de vie des habitants et l'attractivité du territoire,
- répondre sur l'ensemble du territoire en tenant compte de sa diversité et de son armature urbaine.

Mais, le développement des fonctions urbaines et des déplacements se sont traduits ces dernières années par des impacts forts sur les fonctions naturelles et agricoles, qu'il s'agisse de la perte d'usage des espaces, de la baisse de la biodiversité, de la quantité et qualité des ressources, des émissions de gaz à effet de serre, ...

Ces dégradations impactent à leur tour l'activité humaine. **Le territoire est déjà et va être concerné par le réchauffement climatique** et les dérèglements qui en découlent, avec des incidences déjà visibles sur l'agriculture, les transports et infrastructures, les ressources naturelles, la biodiversité, les risques naturels, la santé.

Pour Billom Communauté, le réchauffement climatique aura des incidences spatiales, environnementales, économiques ; ce phénomène exacerbera de nombreux enjeux environnementaux.

Pour les acteurs du territoire, ces événements se traduisent par des coûts importants dans la maintenance des infrastructures ou dans la réparation de dégâts lors de catastrophes naturelles. C'est pourquoi, atténuation et adaptation sont deux approches complémentaires et indissociables que devra avoir le territoire :

- **Atténuation** : réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergies carbonées ; production d'énergie renouvelable
- **Adaptation** : préparation du territoire aux effets du réchauffement climatique (risques, événements extrêmes, santé...), qu'il faut penser dès aujourd'hui puisque le climat a déjà changé.

Billom Communauté, **à son échelle et selon ses moyens, en mobilisant les habitants et usagers de l'espace**, se doit de participer à son atténuation, de s'y adapter en utilisant les leviers de l'aménagement, du développement et de l'urbanisme, voire de réparer les erreurs du passé. Pour l'aider, un plan Climat Air Energie Territorial vient d'être validé en janvier 2021.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé par le Conseil communautaire en date du 24 septembre 2018.

Le territoire de Billom Communauté présente des atouts liés notamment à sa situation géographique, à la qualité de son cadre de vie, ses paysages entre val d'Allier et contreforts du Livradois et à la qualité de ses sols agricoles. Néanmoins, ces points forts ne doivent pas faire oublier les points de fragilité qui ont pu être identifiés et les besoins non satisfaits du territoire tels que la vulnérabilité de certaines richesses et patrimoines, la disparition de services à la population, les besoins de diversification de l'habitat, le déficit d'emploi - malgré le dynamisme de l'économie présentielle et agricole - ou encore les modalités de déplacement au cœur du territoire et vers l'agglomération clermontoise.

Par ailleurs, au-delà de ses enjeux propres, Billom Communauté est aussi acteur au sein d'un espace de projets plus vaste. Avec Clermont Auvergne Métropole, la Communauté de Communes est, en effet, au cœur du seul grand espace urbain entre Orléans et Montpellier, capitale du Massif central et pôle d'équilibre de l'ouest de la Région Auvergne - Rhône - Alpes.

Ainsi, l'EPCI collabore activement avec ses territoires voisins au sein du PETR Le Grand Clermont et du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne. Il va, dans ce cadre et au regard de la crise climatique, participer à la refondation des grands principes de la politique d'aménagement et de développement portés par le SCoT du Grand Clermont depuis une dizaine d'années.

Eu égard à ces constats, la Communauté de Communes a la volonté d'agir selon les trois axes ci-dessous.

### **AXE 1 : Gérer durablement nos patrimoines**

L'urbanisation récente, les aménagements routiers et les pratiques agricoles intensives ont quelque peu altéré ou fragmenté localement des entités paysagères remarquables, la périphérie des bourgs et hameaux, les centres-villes mais le territoire possède encore d'importants espaces non artificialisés, agricoles ou naturels. C'est pourquoi, la Communauté de Communes souhaite progressivement atténuer ou réparer les dégradations qui se traduit par la volonté de :

- ✓ **Valoriser le patrimoine paysager** notamment **en préservant** des fronts urbains de qualité, en maintenant des coupures vertes et en stoppant l'urbanisation linéaire ou diffuse.
- ✓ **Valoriser le patrimoine bâti et urbain** en s'appuyant sur le Pays d'Art et d'Histoire. Pour cela, les éléments seront identifiés en vue de favoriser leur conservation et/ou leur évolution maîtrisée.
- ✓ **Reconnaître, protéger et gérer la biodiversité.** Cette dernière se révèle à partir de la flore, de la faune, d'habitats forestiers, d'habitats naturels ouverts ou semi-ouverts et d'habitats humides qui bénéficient tous de protection à travers des zonages environnementaux (ENSIL, PNR Livradois-Forez, APPB, ZNIEFF, Natura 2000).
- ✓ **Gérer la ressource en eau et en améliorer sa qualité.** L'alimentation en eau potable et l'irrigation agricole proviennent principalement des nappes alluviales de l'Allier ; les prélèvements doivent donc être raisonnés, les taux de nitrates abaissés et le SIAREC (pour l'assainissement non collectif) doit être performant.
- ✓ **Réduire la consommation foncière, conforter l'activité agricole et accompagner son évolution.**

Dans ce cadre là, Billom Communauté s'intègre pleinement dans le Projet Alimentaire Territorial : depuis 2017, le PETR et le Parc Naturel Régional (PNR) Livradois Forez mènent conjointement une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un PAT. Ce dernier se fixe notamment comme objectifs de préserver et de reconquérir du foncier agricole, d'accompagner le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, de favoriser l'autosuffisance alimentaire par le renforcement et la création de filières, de favoriser une restauration collective locale et de développer une culture du consommateur sain et local. Après les phases de mobilisation collective et définition du scénario à atteindre, le PETR et le PNR Livradois Forez vont maintenant, à travers l'appel à projets « Projets d'investissements et opérations structurantes dans le cadre des PAT en Auvergne Rhône Alpes » du plan de relance, concrétiser l'impulsion de la transition agricole et alimentaire du territoire.

Il convient également d'accompagner la transmission, la reprise et la création d'exploitations.

- ✓ **Gérer les ressources du sol et du sous-sol** à travers le schéma régional des carrières avec la présence de quatre sites sur le territoire et des carrières en fin d'exploitation ou en renouvellement possible.
- ✓ **Réduire les émissions liées à l'habitat et à la mobilité.**
- ✓ **Montrer l'exemple et agir sur le patrimoine public et sur ces services.**

## **AXE 2 : Vivre à Billom Communauté**

La notion de vivre ou d'habiter s'entend au sens large puisqu'elle comprend le logement, les services, la mobilité, les loisirs, la culture, la vie sociale, l'emploi et la vie économique. Il convient donc de dynamiser une armature urbaine multipolaire et de développer localement l'emploi et les activités, sources de richesses. Pour cela, la Communauté de Communes souhaite :

- ✓ **Conforter :**
  - **Billom comme pôle de vie et d'activités** en dynamisant et en réinvestissant la ville dans son ensemble en tant que pôle d'habitat et d'emploi, en développant son économie présente (santé, scolaire, formation, administration, culture, loisirs, commerces et services),
  - **Saint-Dier-d'Auvergne, Vertaizon et Pérignat-ès-Allier comme pôles relais** pouvant être développés à 15 ans en termes de logements, de services à la population, de mobilité multimodale et d'emplois,
  - **les autres bourgs** en prenant part à l'organisation du territoire en contribuant, selon leur situation et leur environnement, à proposer une offre d'habitat diversifiée.
- ✓ **Répondre aux besoins locaux en logements et hébergements**, notamment ceux aujourd'hui mal satisfaits et s'adressant particulièrement aux personnes seules, aux personnes âgées et handicapées, aux ménages disposant de ressources faibles et/ou irrégulières ou encore aux gens du voyage sédentarisés dans des conditions précaires. L'offre locative sera développée principalement dans le pôle de vie de Billom puis les pôles relais, sans écarter les autres bourgs avec des programmes de taille modeste.
- ✓ **Reconquérir et améliorer l'habitat ancien pour l'adapter aux besoins de demain.** Pour l'aider dans cet objectif, la Communauté de Communes pourra s'appuyer sur une OPAH lancée en juin 2016.
- ✓ **Construire 140-150 nouveaux logements par an pour adapter et diversifier l'offre d'habitat** en accueillant par exemple des familles extérieures au territoire afin d'atteindre l'objectif fixé de 29 000 habitants en 2030.
- ✓ **Développer la culture, le lien social et la solidarité.** La région de Billom bénéficie déjà d'une forte image culturelle à l'échelle du Grand Clermont et au-delà. Pas seulement en raison de son riche patrimoine historique mais aussi pour avoir été régulièrement un territoire de création qui a su attirer des personnes venues de l'extérieur. La Communauté de Communes veut enrichir et renforcer la mise en réseau des acteurs culturels en s'appuyant à la fois sur son Pays d'Art et d'Histoire, le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, le réseau de lecture publique, l'enseignement musical, l'accueil d'artistes et de créateurs.
- ✓ **Protéger les personnes, leur santé et leurs biens.** Une attention particulière sera apportée à la qualité de l'air, de l'eau et des sols (d'où l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial) en lien avec les déplacements, la consommation d'énergies carbonées et les pratiques agricoles. Les risques et nuisances seront intégrés dans le PLUI et les risques sismiques ou de retrait-gonflement devront être pris en compte par les maîtres d'ouvrages dans les constructions.
- ✓ **Susciter et accompagner les initiatives locales dans des projets porteurs de sens.**

### **AXE 3 : Préparer le territoire pour l'avenir**

Billom Communauté se fixe pour objectif d'anticiper les évolutions sociétales, socio-économiques et les impacts du réchauffement climatique pour s'adapter dès à présent à cette réalité aux effets multiples. Il s'agit donc de préserver, valoriser et même restaurer les atouts naturels.

Anticiper l'avenir, c'est également accompagner la transition énergétique et écologique, sous toutes ses formes : l'habitat, l'emploi et les déplacements.

- ✓ **Identifier gérer et restaurer une trame de projet verte, bleue et noire.** La trame verte et bleue est souvent fragmentée par la voirie, l'urbanisation, les clôtures infranchissables, la disparition de haies et d'arbres isolés et plus ponctuellement par des obstacles dans les cours d'eau. Des remises en état sont nécessaires pour restaurer les connexions et la porosité pour la faune.

Concernant la restauration de la trame noire en vue de préserver la biodiversité nocturne, il s'agit de concevoir un éclairage adapté – sans entraver la sécurité et le confort des habitants – qui constitue une source d'économie d'énergie et financière.

- ✓ **Promouvoir la production d'énergies renouvelables et économiser l'énergie.** Les principales ressources locales valorisables sont la méthanisation mais le petit éolien, les micro-centrales hydrauliques et la géothermie peuvent également être développés sous réserve de limiter les impacts sur le paysage, le patrimoine bâti, les ressources et les milieux aquatiques.
- ✓ **Concevoir de nouvelles formes bâties et urbaines plus économes en foncier et en énergie.** Il s'agit de rééquilibrer la construction d'habitat individuel au profit du petit collectif, de l'habitat intermédiaire ou individuel dense ou encore des éco-constructions, éco-quartiers et éco-rénovation. La Communauté de Communes a un objectif de modération de la consommation foncière et de maîtrise de la périurbanisation et s'appuiera pour cela de nouveau sur le PETR.

En effet, afin d'anticiper les besoins de la population, en lien avec les choix politiques, notamment de réinvestissement des centres-villes/centres-bourgs, le PETR souhaite accompagner les collectivités de son territoire dans une démarche « Urbanisme innovant (nouvelles formes d'habiter) ». Ainsi, il s'agira de conjuguer qualité du cadre de vie et qualité des logements dans un contexte de raréfaction du foncier, notamment au regard de l'objectif « Zéro artificialisation Nette » (ZAN) et de l'impact environnemental des constructions. Cette mission, appuyée par les services de l'Etat, doit favoriser les coopérations, particulièrement avec les professionnels de l'immobilier et le monde universitaire (UMR Territoires, école d'architecture ...).

- ✓ **Proposer des alternatives à l'usage individuel de l'automobile.** Afin de proposer des transports plus écologiques, limitant la consommation d'énergie, préservant la qualité de l'air et limitant les nuisances phoniques, la Communauté de Communes souhaite que soient maintenues et améliorées les liaisons TER entre Thiers et Clermont-Fd, que soit préservée l'emprise foncière de l'ancienne voie ferrée Billom-Chignat et que soit renforcé le maillage d'itinéraires de randonnées pédestre ou cyclable et les pôles multimodaux.
- ✓ **Faire évoluer et créer les activités et emplois de demain.** Il s'agit de valoriser les ressources locales pour garantir au territoire une économie résidentielle, agricole et diversifiée. Plusieurs secteurs d'activités pourront ainsi être développés ou renforcés : le commerce, le tourisme (Le territoire s'inscrit dans des démarches de développement touristique portées à la fois par la Maison du Tourisme du Livradois-Foréz et par le Grand Clermont avec la valorisation du val d'Allier autour de la voie verte « Via Allier » pour un développement d'itinéraires douces, de bien-être et de santé) mais doit aussi pouvoir accompagner les acteurs du territoire afin de développer l'offre touristique notamment en hébergements de qualité et en activités de loisirs, l'artisanat et la petite industrie, les filières vertes ou encore la gestion de la forêt et des haies.
- ✓ **Industrie de demain :** au-delà de leurs propres périmètres, les EPCI du Grand Clermont, voire du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, doivent être parties prenantes actives de l'attractivité d'un territoire suffisamment vaste pour constituer un « périmètre fonctionnel » cohérent pour l'accueil de l'industrie de demain. Celle-ci, plus flexible, plus connectée et plus centrée sur l'humain fera l'objet d'une étude qui ambitionne de définir les conditions de l'accueil de cette industrie 5.0.
- ✓ **Adapter les équipements, réseaux et communications numériques** pour répondre aux besoins des 29 000 personnes potentielles qui y habiteront en 2030.
- ✓ **Développer la résilience du territoire face au changement climatique**

## Article 4 – Le Plan d’actions

### A/ Intégration des contractualisations et programmes de l’État

#### a/ Dispositifs déjà existants

Billom Communauté bénéficie des dispositifs suivants :

- **Une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat** depuis juin 2016. D’abord sur 21 communes puis étendue à tout le périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un avenant a été signé avec l’ANAH pour la période juin 2021 à juin 2022.
- **Petite Ville de Demain** aux côtés de la ville de Billom et du Parc naturel régional du Livradois-Forez, convention signée en mars 2021.
- **Une convention avec le Ministère de la Culture relatif à une labellisation Pays d’art et d’histoire** en 2010, renouvelée en novembre 2019 et étendue des 17 aux 25 communes de l’EPCI.
- **Projet Educatif Artistique et Culturel** depuis 2018, signé avec la DRAC, le Conseil régional et le Conseil départemental.
- **Un Contrat Local de Santé pour 2020-2023** avec les EPCI Ambert Livradois Forez, Thiers Dore et Montagne et les partenaires suivants : ARS, Parc naturel régional Livradois-Forez, le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Fd et ses antennes de Billom, Thiers et Ambert, la MSA, l’Académie de Clermont-Fd et la CPAM 63.
- **Un Contrat Enfance Jeunesse pour 2018-2021 et une Convention Territoriale Globale pour 2019-2013** tous deux signés avec la Caisse d’Allocations Familiales. Le CEJ est conclu avec 11 signataires (communes, regroupements pédagogiques) dont Billom Communauté (pour son relais petite enfance, son multi-accueil, sa coordination enfance-jeunesse).
- Une création d’un poste de chargé de missions Economie/Agriculture dans le cadre du **Volontariat Territorial en Administration** validé par arrêté du Préfet du 8 juin 2021.

#### b/ Dispositifs en cours d’élaboration ou de réflexion

- Depuis février 2020, **un contrat territorial sur les bassins versants** du Litroux et du Jauron, en partenariat avec la Communauté de Communes d’Entre Dore et Allier.
- Démarrage, le 20 mars 2021, d’une **étude pré-opérationnelle préalable à la mise en œuvre d’un nouveau dispositif habitat** qui devra prendre la suite de l’OPAH. La fin de l’étude est estimée à février 2022.
- Lancement d’une étude pour l’élaboration d’un schéma cyclable sur Billom Communauté, dans le cadre du PCAET et des mobilités. L’objectif est de lancer une consultation fin 2021.
- Octobre 2020/octobre 2021 : Diagnostic territorial par l’Observatoire National de l’Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS) de Clermont-Fd, afin de mobiliser les acteurs du territoire sur **l’activité physique et la sédentarité comme enjeu de santé publique**.

## **B/ Validation des actions**

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires aux projets.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir en tant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont proposées chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires. Cette convention devra prendre en compte l'ensemble des financements reçus de l'Etat et de ses opérateurs : dotations, subventions reçues au titre des appels à

projets (notamment de France relance), financements obtenus au titre de l'accord régional de relance ou du CPER.

### **C/ Projets et actions en maturation**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### **D/ Les actions de coopération inter-territoriale**

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement le territoire de Billom Communauté.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

## **Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie**

Pour chaque projet mis en œuvre, Billom Communauté et les communes font appel aux différents partenaires qui peuvent participer à des comités techniques et de pilotage et venir en accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Billom Communauté est adhérente à l'ADIL, à l'Aduhme et au CAUE du Puy-de-Dôme depuis de nombreuses années et mobilisent ces instances autant de fois que nécessaire. L'Aduhme apporte par ailleurs son expertise auprès des 26 collectivités (communes + EPCI) pour le Conseil en Economie Partagée qui est réalisé depuis 2017.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à accompagner la réalisation des actions inscrites au contrat, dans la limite des moyens dont ils disposent.

### A/ Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits en Loi de finances, de l'éligibilité des différentes opérations aux lignes de crédits des ministères concernés, des résultats des AAP auxquelles Billom communauté a candidaté, du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### B/ Le territoire signataire

En signant ce contrat, le territoire de Billom communauté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...). Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## **C/ L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport de l'expertise technique et juridique de ses services et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Dans ce cadre, l'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

## **D/ Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de Billom communauté mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### A/ Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de Billom communauté ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de Billom Communauté, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### B/ Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de Billom Communauté. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### C/ L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## **Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC « stratégie nationale bas carbone ».

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

A Clermont-Ferrand, le - 9 JUIL. 2021

**Le Président**

**de Billom communauté**



**Gérard GUILLAUME**

**Le Préfet du Puy-de-Dôme**



**Philippe CHOPIN**

# Sommaire des annexes

<b>Annexe 1 – Orientations stratégiques</b>	<b>35</b>
<b>Annexe 2 – Tableaux de synthèse du CRTE</b>	
3-1 Porteurs de projets et plans de financements estimatifs	51
3-2 Projets intercommunaux par axe	65
3-3 Projets communaux par axe	67
3-4 Indicateurs de suivi et d'évaluation (ultérieurement)	
<b>Annexe 3 – Fiches actions</b>	<b>73</b>
<b>Annexe 4 - Délibération du Conseil communautaire du 5 juillet 2021</b>	<b>189</b>



## Annexe 1 – Orientations stratégiques

### Orientation 1 - Gérer durablement nos patrimoines

- **Préserver et mettre en valeur les patrimoines du territoire (naturels et bâtis), atténuer ou réparer les dégradations passées.**

Cette orientation stratégique se traduit par les sous-orientations suivantes :

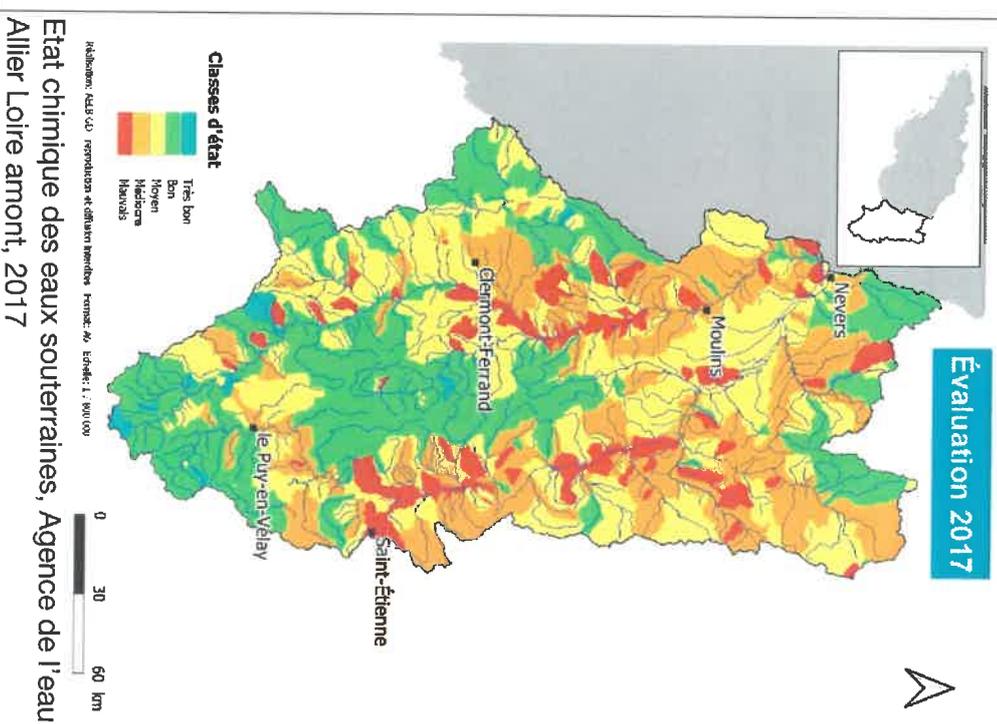
- Valoriser le patrimoine paysager ;
- Valoriser le patrimoine bâti et urbain ;
- Reconnaître, protéger et gérer la biodiversité ;
- Gérer la ressource en eau et en améliorer sa qualité ;
- Réduire la consommation foncière, conforter l'activité agricole et accompagner son évolution ;
- Gérer les ressources du sol et du sous-sol ;
- Réduire les émissions liées à l'habitat et à la mobilité ;
- Montrer l'exemple et agir sur le patrimoine public et sur ces services.

Objectifs de référence	Indicateurs de résultats		Etat « zéro »	Données à mobiliser
Indicateur patrimoine	Nombre d'éléments remarquables réhabilités	Plus de 200 éléments remarquables (hors éléments végétaux) en 2019	Données ADS	
<b>Réduire la consommation foncière (objectif de 117 ha pour les 13 ans du PLUIH)</b>	Diminution du flux d'artificialisation des terres par rapport à l'année précédente Zéro artificialisation nette	Flux d'artificialisation (de naturel, agricole et forestier vers artificialisé) : - 304,7 hectares par an entre 2009 et 2019 - 228,5 hectares entre 2018 et 2019	Données ADS Portail de l'artificialisation des sols, Gouvernement	
Préserver et favoriser la biodiversité, en lien avec la trame verte, bleue et noire (orientation stratégique 3)	Modification des zonages et nouvelles protections des espaces naturels remarquables non urbanisés bénéficiant d'un périmètre de reconnaissance	En 2019 - 1 arrêté préfectoral de protection de biotope (étang de la Molière) - 4 sites Natura 2000 qui relèvent de la Directive Habitat	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)	

## Annexe 1 – Orientations stratégiques

	(Natura 2000, ZNIEFF, ENS, ABP, RNN) (indicateur du SCoT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 ZNIEFF de type 1, 3 ZNIEFF de type 2</li> <li>- 2 espaces naturels sensibles (Puy de Mur et Pileyre)</li> </ul>	
Transformer la gestion de l'eau vers une gestion plus durable	Nombre et part des logements non raccordés à un système d'assainissement	204 logements non raccordés à un système d'assainissement en 2021	SPANC au SIAREC
	Suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines	Etat écologique des eaux de surface, Agence de l'eau Allier Loire amont, 2017	Cartes de l'état écologique des eaux de surface et de l'état chimique des eaux souterraines Allier-Loire amont, Agence de l'eau Loire Bretagne  Autres données issues d'études sur la qualité de l'eau (SAGE Allier Aval, SDAGE, syndicat des eaux, etc)

## Annexe 1 – Orientations stratégiques





## Annexe 1 – Orientations stratégiques

Liste des actions et projets de la Communauté de communes ou des communes :

- Billom communauté :
    - Remplacement d'une chaudière fuel par une chaudière gaz au multi-accueil
    - Centre aquatique : travaux de rénovation thermique, aménagement d'espaces ludiques
    - Gens du voyage - isolation des auvents de l'aire d'accueil, plantation d'arbres, mise aux normes des équipements, acquisitions foncières
    - Pays d'art et d'histoire - outils de médiation (visites virtuelles ?) et création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine
    - Urbanisme : 2 modifications du PLUIH en 2021, modifications et révisions du PLUIH, réalisation d'un document de vulgarisation du PLUI à l'attention des habitants
    - Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations : élaboration du CT puis mise en œuvre des actions inscrites au futur CT Litroux/Jauron, Participation et travaux aux CT Dore, 5 rivières, et Eau Mère
    - ENSIL Puy de Mur et de Pileyre : mise en œuvre des actions inscrites au plan de gestion, préservation de la biodiversité, acquisitions, amélioration de la connaissance, accueil du public
  - Billom
    - Etude d'opportunité puis de faisabilité, études et travaux pour la réhabilitation du bâtiment de Montmorin
    - Rénovation du gymnase
- 
- Bouzel
    - Rénovation énergétique de l'école et de la mairie
    - Rénovation énergétique foyer, mairie
    - Aménagement du bourg - tranche voirie et espaces publics - parvis de l'église, mise en valeur du monument aux morts, de la croix, places du Fort, de la mairie
  - Chas
    - Aménagement du Fort
    - Réfection de l'église
  - Espirat
    - Réfection de la toiture du presbytère et du local technique
  - Estandeuil

## Annexe 1 – Orientations stratégiques

- Restauration extérieure de l'église et travaux intérieurs
  - Fayet-le-Château
    - Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
  - Glaine-Montaigut
    - Rénovation thermique de la salle des fêtes
  - Isserfeaux
    - Restauration des lavoirs et fontaines
  - Mauzun
    - Réhabilitation de la base d'accueil : mise en valeur du patrimoine + mise aux normes ADAP + réhabilitation énergétique + réduction des nuisances sonores
  - Montmorin
    - Régulation chauffage Mairie Salle Polyvalente
    - Panneaux solaires toiture salle polyvalente
    - Isolation fenêtres appartements communaux
    - Aménagement du Parvis de l'Eglise
  - Mur-sur-Allier
    - Réhabilitation de la Conciergerie, et lui redonner une fonction
  - Pérignat-sur-Allier
    - Rénovation énergétique de 2 bâtiments dans la zone de la Sagne
  - Reignat
    - Réfection mur de la sacristie
  - Saint-Dier-d'Auvergne
    - Réhabilitation du secrétariat actuel de la Mairie
- 
- Réfection du mur du prieuré
  - Saint-Jean-les-Ollières
    - Rénovation de l'église
    - Isolation et chauffage de l'école maternelle
  - Saint-Julien-de-Coppel
    - Chauffage mairie et école
  - Trézioux
    - Isolation bâtiment mairie et école (plus-value environnementale)
    - Aménagement du bourg : sécurisation des usagers, valorisation esthétique, mise aux normes en matière d'assainissement + éclairage public économe
  - Vassel
    - Rénovation église (plus-value culturelle)
    - Installation de volets en façade sud de l'école, chaudière école, volets en façade nord
  - Vertaizon
    - Rénovation de l'ancienne église
    - Travaux d'agrandissement de la salle des sports et rénovation énergétique salle des sports/groupes scolaire (+ de 5000 m<sup>2</sup> de surface)
    - Rénovation de l'ensemble des menuiseries de la salle des fêtes

## Annexe 1 – Orientations stratégiques

### Orientation 2 - Vivre à Billom Communauté

#### - Dynamiser une armature urbaine multipolaire et développer localement l'emploi et les activités, sources de richesses.

Cette orientation stratégique se traduit par les sous-orientations suivantes :

- Conforter Billom comme pôle de vie et d'activités ; Saint-Dier-d'Auvergne, Vertaizon et Pérignat-ès-Allier comme pôles relais ; et le rôle des autres bourgs dans l'armature urbaine ;
- Répondre aux besoins locaux en logements et hébergements ;
- Reconquérir et améliorer l'habitat ancien pour l'adapter aux besoins de demain ;
- Construire 140 à 150 nouveaux logements par an pour adapter et diversifier l'offre d'habitat ;
- Développer la culture, le lien social et la solidarité ;
- Protéger les personnes, leur santé et leurs biens ;
- Susciter et accompagner les initiatives locales dans des projets porteurs de sens.

Objectifs de référence	Indicateurs de résultats	Etat « zéro »	Données à mobiliser
Confortement démographique des pôles : Billom, Saint-Dier-d'Auvergne, Vertaizon et Pérignat-ès-Allier	Augmentation de la part de chacun des pôles dans la population totale	Part de la population dans l'EPCI en 2018 : Billom 18,5 %, Vertaizon 12,4 %, Pérignat-ès-Allier 5,9 %, Saint-Dier-d'Auvergne 2%.	Insee, recensement de la population.
<b>Reconquérir l'habitat ancien</b> (à compléter plus tard l'étude pré-opérationnelle habitat en cours)	Nombre de logements accompagnés dans le cadre d'une OPAH Suivi de la vacance des logements	- 170 logements accompagnés de juin 2016 à juin 2021 1 438 logements vacants en 2018, soit 11,2 % des logements du territoire	Bilans des OPAH Insee, recensement de la population
Construire 140 à 150 nouveaux logements	Nombre total de logements autorisés, par année	157 créations de logements autorisées en 2020 (par date d'autorisation)	Sitadel

## Annexe 1 – Orientations stratégiques

par an	d'autorisation <sup>1</sup>		
	- Evénements culturels en réseau et analyse qualitative	- 800 heures de programmation dans le cadre du PEAC	
Développer le réseau d'acteurs culturels	- Fréquentation des événements - Nombre de lecteurs - Nombre d'établissements différents participants aux actions culturelles	depuis 2018 - 5 500 personnes qui ont fréquenté des événements culturels en 2019 - 2 400 lecteurs inscrits au réseau de lecture publique en 2019	Données qualitatives, connaissance de terrain

Liste des actions et projets :

- Billom Communauté
  - Réseau des bibliothèques : création d'une exposition et acquisition de livres et jeux
  - Acquisitions foncières et création de terrains familiaux pour les gens du voyage
  - Construction d'une école de musique et d'un relais petite enfance (actuellement sur plusieurs lieux
  - Habitat - étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'un nouveau dispositif habitat, mise en œuvre des actions du PLH (dont OPAH ou OPAH RU), adhésion à la PTRE du CD 63 et financement d'un demi-poste
  - Billom
    - Future ex école maternelle : une partie habitat participatif et une partie locaux associatifs
    - Ancien collège Phase 2 réfection des toitures et mise en usage (installation d'activités)
- Moulin de l'étang installation de gradins rétractables
- Accessibilité des bâtiments (Adap)
- Accessibilité de l'espace public
- Création d'un city parc
- Etude Plan d'Aménagement Durable 4 Axes prioritaires : 1) avenue Cohalion [intégration école de la Croze, carrefour Cohalion Moillier], 2) requalification de la traversée de ville de l'avenue de la gare à l'avenue Cohalion, 3) carrefour de la gare, et 4) requalification de l'espace public autour de la place Clausat et le parking des réserves
- Etude pour la réalisation d'un centre de santé
- Equipement de sécurité (radars pédagogique, ralentissement, marquage au sol...)
- Beauregard-l'Evêque
  - Aire de jeux
  - Création d'une salle de classe

<sup>1</sup> Le nombre de logements autorisés a été choisi comme indicateur car les données relatives à l'achèvement des constructions sont incomplètes.

## Annexe 1 – Orientations stratégiques

- Bouzel
  - o Acquisition défibrillateur
- Chas
  - o City stade
- Chauriat
  - o Aménagement centre-bourg quartier de Plantades : Parking végétalisé centre-bourg, loisirs, jardins partagés
  - o Aménagement centre-bourg quartier de l'ancienne école : voie partagée, construction de logements sociaux et en accession
  - o Maison de la culture à énergie positive, jardin public, parking paysager
  - o Aménagement centre bourg quartier des Pradeaux : place publique, réhabilitation voie partagée vers l'étang
- Eglise-neuve-près-Billom
  - o Création de 7 logements locatifs dans le lotissement communal du bourg
  - o Extension de l'école publique
- Espirat
  - o Création d'une cuisine pour la cantine scolaire dans la salle des fêtes
  - o Rénovation intérieur et extérieure de l'école publique
- Fayet-le-Château
  - o Espace dédié aux jeunes
  - o Projet de logement ou espace associatif dans une maison de bourg à rénover (maison de Ginette)
- Espace de travail partagé et médiation numérique
- Développer la défense extérieure contre l'incendie
- Glaine-Montaigut
  - o Création d'un local commercial
  - o Aire de jeux pour enfants
  - o Défense extérieure contre l'incendie
- Isserteaux
  - o PAD du bourg, végétalisation
- Mur-sur-Allier
  - o Construction d'une pépinière sportive et culturelle
  - o Construction d'un centre de loisirs
  - o Résidentialisation du plateau sportif Dallet (stationnement, cheminements, aire de stockage)
  - o Requalification de l'ancienne Mairie en maison des associations
- Pérignat-sur-Allier
  - o Aménagement de deux plateaux de 250 m<sup>2</sup> dans le bâtiment de la mairie : vocation culturelle
  - o Rénovation d'un bâtiment à vocation culturelle et associative
  - o Aménagement de la zone de loisirs de la Sagne, extension de la salle polyvalente + voie douce
  - o Création d'un gîte communal
- Reignat
  - o OAP Parmenier Lotissement
  - o City parc
- Saint-Dier-d'Auvergne
  - o Jardin communal à créer
  - o Sécurité de la traversée du bourg

## Annexe 1 – Orientations stratégiques

- Réfection de la cour de récréation de l'école primaire (entrée sécurisée + acquisition espace vert pour agrandir la cour + végétalisation de la cour)
  - Installation de citernes incendies
- Saint-Jean-les-Ollières
  - Rénovation de l'Hotel-Restaurant l'Archou
  - Réflexion sur la réalisation d'un tiers lieu et de logements dans un bâtiment place de l'église
- Vassel
  - Achat terrain pour aménagement, aire de jeu, stationnements
  - Reprise des regards - Vertaizon
  - Création et aménagement d'un terrain multisports dans la zone du groupe scolaire et des équipements sportifs
  - Agrandissement de la Médiathèque de Vertaizon, création d'espaces et de salles complémentaires

### **Orientation 3 - Préparer le territoire pour l'avenir**

- **Anticiper les évolutions sociétales, socio-économiques et les impacts du réchauffement climatique pour s'adapter dès à présent à cette réalité aux effets multiples ; préserver, valoriser et même restaurer les atouts naturels ; accompagner la transition énergétique et écologique sous toutes ses formes.**

Cette orientation stratégique se traduit par les sous-orientations suivantes :

- Identifier, gérer et restaurer une trame de projet verte, bleue et noire ;
- Promouvoir la production d'énergies renouvelables et économiser l'énergie ;
- Concevoir de nouvelles formes bâties et urbains plus économes en foncier et en énergie ;
- Proposer des alternatives à l'usage individuel de l'automobile ;
- Faire évoluer et créer les activités et emplois de demain ;
- Accueillir l'industrie de demain ;
- Adapter les équipements, réseaux et communications numériques ;
- Développer la résilience du territoire face au changement climatique.

## Annexe 1 – Orientations stratégiques

Objectifs de référence	Indicateurs de résultats	Etat « zéro »	Données à mobiliser
Produire 23 % des consommations énergétiques du territoire en énergie renouvelable	Volume d'énergie produite sur le territoire, par type de production	70 000 MWh produits sur le territoire en 2019, dont : 71 % en valorisation thermique de la biomasse, 21 % en production nette des pompes à chaleur, 4 % en production photovoltaïque, 1 % en solaire thermique.	ORCAE Auvergne- Rhône-Alpes
	Part de l'énergie produite localement au regard de la consommation d'énergie finale du territoire	Le territoire produit l'équivalent de 13 % de sa consommation d'énergie finale en 2018.	ORCAE Auvergne- Rhône-Alpes
Consommer moins d'énergie (- 40 % à l'horizon 2030)	Evolution de la consommation d'énergie finale par an	-1% de consommation d'énergie finale totale en 2018 par rapport à 2017	ORCAE Auvergne- Rhône-Alpes
Valoriser les ressources locales (objectif 50 % d'autonomie alimentaire à l'horizon 2050)	Volume de denrées alimentaires produites localement, par an	Données du PAT (territoire PETR + PNR) : - 45 000 hectares de céréales - 30 000 vaches (180 millions de litres de lait/an) - 27 000 vaches allaitantes - 3 310 emplois et 63 entreprises dans l'agro-alimentaire	Données du PAT RGA
Soutenir l'économie locale	Evolution du nombre d'emploi sur place par secteur	4 613 emplois en 2018, dont 5,4 % d'agriculteurs exploitants, 11,65 % d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise, 7,8 % de cadres et professions intellectuelles supérieures, 22,4 % de professions intermédiaires, 34,7 % d'employés, et 18,1 % d'ouvriers.	Insee, recensement de la population
	Evolution du nombre de commerces	73 commerces en 2019	Insee, Base permanente des équipements



## Annexe 1 – Orientations stratégiques

- Voie verte - aménagement de la Via Allier sur 8 km (travaux, mobilier, signalétique) et compléments d'aménagement
- Schéma directeur cyclable : étude pour la réalisation d'un schéma cyclable
- Aménagement de chemins existants pour la pratique du vélo et notamment pour rejoindre la voie verte
- Mise en œuvre des actions du PCAET, dont des actions de développement du covoiturage, voiture-partagée, rézo-pouce
- Valorisation touristique : Création de 3 circuits thématiques de valorisation du patrimoine du Val d'Allier, création du GR 89 "chemin de Montagne" en lien avec les autres EPCI, réaménagement du bureau d'information touristique de Billom
- Parc d'activités économiques de l'Angaud - commercialisation d'un PAE pour l'accueil d'entreprises industrielles artisanales
- Economie circulaire - étude sur la reprise du moulin de Graveroux et de l'économie circulaire sur Saint-Dier
- Programme Alimentaire territorial
- Billom
  - Végétalisation (plantation sur l'espace public, pieds de façades, plantation de haies, création de jardins partagés, zone LPO,...)
  - Installation de 2 bornes pour la recharge des véhicules électriques
  - Rénovation de chalets touristique
- Bouzel
  - Rénovation énergétique logements sociaux
- Chas
  - Mise aux normes éclairage public
  - Plantation d'arbres aménagement d'un sentier pédestre
  - Remise en état des chemins, notamment des chemins de randonnée
  - Rénovation de l'éclairage public
- Chauriat
  - Voie douce du quartier des Plantades à Saint Julien
- Espirat
  - Voie douce de la long de la RD 81
- Fayet-le-Château
  - Achat de l'étang de la Gravière et aménagement
  - Création de réserve foncière pour la protection environnementale et l'aide à l'installation d'agriculteurs.trices, remembrement
  - Broyeur et traitement des "déchets verts"
  - Entretien des chemins de randonnée et agricoles
  - Liaison modes doux vers le pôle de vie de Billom
- Montmorin
  - Aménagement de la traverse de bourg, projet mené en collaboration avec le Département
- Pérignat-ès-Allier
  - Réalisation d'un plan guide en actes pour l'élaboration de documents stratégiques de développement de la commune en matière d'urbanisme.
- Saint-Dier-d'Auvergne

## Annexe 1 – Orientations stratégiques

- Installation d'une chaudière à bois, pour bâtiments communaux et des particuliers
- Eclairage public led
- Réfection de mares
- Informatisation à l'école primaire
- REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET PORTES DE LA CASERNE DE GENDARMERIE POUR RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
- Vertaizon
  - Rénovation complète de l'éclairage public de la commune de Vertaizon (transformation en led et gestion des intensités lumineuses la nuit)

### Axe supplémentaire - Projets d'intérêt communautaire moindre au regard du projet de territoire

Afin de rassembler dans le CRTE l'ensemble des projets et actions, communaux et intercommunaux, y compris ceux qui ne correspondent pas directement aux orientations stratégiques du projet de territoire à l'échelle de Billom Communauté, ceux-ci sont ici regroupés en un axe supplémentaire « Projet d'intérêt communautaire moindre au regard du projet de territoire ».

Liste des actions et projets :

- Billom Communauté
  - Acquisition de nouveaux logiciels métiers
  - Petite enfance : Création d'une malle pédagogique pour le RPE et multi-accueil
  - Administration CC : construction du siège, mutualisé avec le SIVOS et l'Ophis avec 12 logements
  - Bouzel
    - Aménagement de la RD 341 et bourg - tranche et maison du cimetière
    - Travaux de voirie
    - Beauregard-l'Evêque
    - Aménagement touristique de la Motte
  - Billom
    - Aménagement de la RD 341 et bourg - tranche réseau Eaux pluviales
    - Aménagement de la RD 341 et bourg - tranche voirie et espaces publics
    - AD'AP 22 - accessibilité vestiaires du stade
    - Reprise concession cimetière
    - Réfection des chemins et de la voirie communale
    - Aménagement de la RD 341 et RD 70 (réseaux secs, trottoirs, chaussée)

## Annexe 1 – Orientations stratégiques

- Réfection bâtiments communaux ayant subi des dégâts suite à la sécheresse
- Travaux de plomberie dans l'école
- Chas
  - Aménagement de la RD 341 et bourg - tranche voirie et espaces publics
- Chauriat
  - AD'AP 22 - accessibilité vestiaires du stade
- Eglise neuve-près-Billom
  - Reprise concession cimetière
- Espirat
  - Travaux de séparation des réseaux d'eaux pluviales/eaux usées
  - Travaux de voirie
- Estandeuil
  - Aménagement de la RD 341 et RD 70 (réseaux secs, trottoirs, chaussée)
- Fayet-le-Château
  - Réfection bâtiments communaux ayant subi des dégâts suite à la sécheresse
- Isserteaux
  - Adressage de la commune
  - Aménagement voirie et espaces publics du bourg
  - Réparation de voirie
  - Table d'orientation Montjoux
- Mauzun
  - Aménagement de la traverse de bourg
  - Voirie
- Montmorin
  - Rénovation éclairage Mairie Salle Polyvalente
  - Enfouissement réseau télécommunications à Serpanoux
  - Travaux cimetière communal (portail)
  - Voirie communale - Le Fournet
  - Rénovation éclairage Mairie Salle Polyvalente
  - Enfouissement réseau télécommunications à Serpanoux
  - Travaux cimetière communal (portail)
  - Voirie communale - Le Fournet
- Mur-sur-Allier
  - Construction d'un atelier pour le service technique
  - Réfection du chemin du Mur
  - Voirie
- Neuville
  - Aménagement du bourg (voirie, espaces publics, cimetière)
  - Voirie route de Bort l'Etang
  - Adressage
  - Place du cimetière
- Pérignat-sur-Allier
  - Accessibilité Mairie
  - Travaux de voirie
  - Enfouissement des réseaux
- Reignat
  - Changement porte salle des fêtes
  - Assainissement
  - Enfouissement des réseaux secs
  - Adressage
  - Bâtiment mairie école local technique

## Annexe 1 – Orientations stratégiques

- Voirie
- Aménagement du cimetière
- Saint-Dier-d'Auvergne
  - Réaménagement de la Mairie et affectation des salles + accessibilité
  - Mise en sécurité de la gendarmerie
  - Mise en sécurité du jardin public (clôture, mur, portail)
  - Réfection de la piste forestière
  - Adressage des hameaux
  - Travaux d'enfouissement
  - Clôture du Prieuré
  - Voirie : réfection de chemins communaux
  - Réfection des WC des maternelles
- Saint-Julien-de-Coppel
  - Mur cimetière de Contournat
  - Travaux assainissement collectif Contournat
- Trézioux
  - Adressage (quasiment finalisé)
  - Voirie
  - Achat terrain dossier en cours : création d'une nouvelle voie (dossier supervisé par l'EPF Auvergne - Etude en cours)
  - Chemin piéton : mise en sécurité des usagers des lotissements à l'entrée du bourg
- Vassel
  - Coupe du bois de Fiote et replantation
  - Aménagement locaux administratifs et techniques de la mairie
  - Voirie
- Vertaizon
  - Etude du zonage des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales du territoire de la commune et réalisation des travaux nécessaires à une meilleures gestion des eaux usées et pluviales (inondations)
  - Réalisation d'un programme de travaux et d'un calendrier de rénovation des voiries communales.

Intitulé du projet	Descriptif sommaire du projet	Montant prévisionnel dépenses HT	Calendrier de réalisation			Financiers	Financements		
			Démarrage études faisabilité et/ou maîtrise d'œuvre	Démarrage travaux	Fin estimée		Subventions sollicitées	Subventions obtenues	Taux obtenu
<b>MAITRE D'OUVRAGE BILLOM COMMUNAUTÉ</b>									
Administration CC	Construction du siège, mutualisé avec le SIVOS et l'Ophtis avec 12 logements	791 476,95	2019	2020	2022	Contrat ruralisé 2018+2019			
						162 644,00	162 644,00		
						DETR 2019			
						150 000,00	150 000,00		
						CAR 2020			
						200 000,00	200 000,00		
	Equipement en mobilier et outils informatique pour siège + salle de réunion commune	50 000,00		2022	2022	Leader 2021			
						100 000,00	100 000,00		
						DETR ou DSIL			
						15 000,00	15 000,00		
						Région			
						15 000,00	15 000,00		
						ANS 2021			
						320 000,00	220 000,00	55,00 %	
						DETR			
						100 000,00			
						DETR – 2020			
						135 000,00	135 000,00	30,00 %	
						Contrat ruralisé 2020			
						180 000,00	180 000,00	40,00 %	
						Département			
						32 100,00			
						DRAC			
						26 000,00			
						Région			
						8 000,00			
						Cd 63			
						1 000,00			
Réseau des bibliothèques	Création d'une exposition et acquisition de livres et de jeux	5 000,00	2021	2021	2022				
Ecole de musique et Relais petite enfance	Construction d'une école de musique et d'un relais petite enfance actuellement situés sur plusieurs lieux, dont plusieurs inappropriés à l'activité ou inaccessibles	1 800 000,00	2021		2025				
Ecole de musique	DUMISTE + Orchestre à l'école	15 000,00	2021	2021					
Petite enfance	Création de salles pédagogiques pour le RPE et le multi-accueil	A préciser	2021	2022	2022				
Multi-accueil	Changement d'une chaudière fuel par une chaudière à gaz	20 499,96	2021	2021	2021	DETR 2020			
	Equipements annuels au multi-accueil	5 000,00	2021		2026				
	Isolation des auvents de l'aire d'accueil et plantation d'arbres sur le terrain familial	140 000,00	2021	2022	2022	DETR			
Genes du voyage	Mise aux normes des équipements (notamment terrain familial)	A préciser	2022		2024				
	Création de terrains familiaux (Vertakzom)	300 000,00	2021	2022	2023	DETR			
	Création de terrains familiaux	A préciser	2023		2026				
Habitat	Etude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'un nouveau dispositif habitat	49 900,00	2021	2021	2022	ANAH 2021			
	Mise en œuvre des actions du PLH dont OPAH ou OPAH-RU ou ?? à définir après la fin de l'étude pré-opérationnelle	1 498 000,00	2021	2022	2028	ANAH			
	Adhésion à la PTRE du Cd 63 et financement d'un 1/2 poste	10 275,00	2020	2021	2023	Cd 63 + CR + CEE			
	2 modifications du PLUH en 2021	30 000,00	2021	2021	2022				
	Modifications et révisions du PLUH à partir de 2022	?							
Urbanisme	Réalisation d'un document de vulgarisation du PLU à l'attention des habitants	50 000,00	2021			Département			
	Création de 3 circuits thématiques de valorisation du patrimoine du val d'Allier	150 000,00	2021	2021	2022	Leader			
	Création du GR 69 « chemin de Montaigne » en lien avec les autres EPCI	964,50	2018	2021	2021	120 000,00			
Valorisation touristique	Réaménagement du bureau d'information touristique de BilloM (intérieur et extérieur)	35 000,00	2021	2021	2022				
						/	/	/	

Voie verte par PETR	Compléments d'aménagements	200 000,00		2022	2022	Etat CR	80 000 80 000		
	Outils de médiation (visites virtuelles?)	A préciser	2023						
	Création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine	A préciser	2025						
	Actions à mettre en œuvre dans le cadre de la redynamisation des centres-bourgs et plus particulièrement des commerces	20 000,00	2022						
	Commercialisation d'un PAE pour l'accueil d'entreprises industrielles et artisanales (commerces et professions libérales interdites)	746 477,00				DETR - 2017	150 000	151 000	
	Etude sur la reprise du moulin de Graveyroux + éco circulaire sur St-Dier	1 119 982,00	2019	2019	2029	Cd 63 - 2017	388 441,00	388 442,00	
		1 178 035,90				Conseil régional - 2018	108 000,00	108 001,00	
	Eco circulaire sur St-Dier	13 891,67	2020	2020	2021	Cd 63 - 2020	12 328,00	12 328,00	
	Animation et mise en œuvre par le PETR du Grand Clermont et le PNR du Livradois Forez	/				PETR Grand Clermont			
	Etude pour réalisation d'un schéma cyclable	150 000,00				PETR Grand Clermont			
	Aménagement de chemins existants pour pratique du vélo et notamment pour rejoindre la voie verte	35 000,00	2022	2022	2023				
	Mise œuvre des actions inscrites au PCAET dont actions pour développer le co-voiturage, la voiture partagée, le rézo-pouce.....	500 000,00	2022	2022	2025	Leader			
	Mise œuvre des actions inscrites au PCAET dont actions pour développer le co-voiturage, la voiture partagée, le rézo-pouce.....	90 000,00	2021	2021	2025				
	Elaboration du CT avec missions de 3 bureaux d'études	163 791,50	2020	2021	2021	AELB 2020	117 454,40	117 454,40	
	Elaboration du CT avec action de communication et DIG	15 000,00	2022	2022	2022	Département 2020	10 413,00	10 413,00	
	Mise en œuvre des actions inscrites au futur CT Litroux/Jauron	A définir après étude	2020	2023	2028	AELB	10 500,00		
	Participation + travaux aux CT Dore (transfert au PNR Livradois-Forez), 5 rivières (convention avec le SMVVA) et Eau Mère (convention avec API)	17 017,37	2019	2020	2026	AELB + Cd 63	1 500,00		
	Pays de Mur et de Puyre : mise en œuvre des actions inscrites au plan de gestion sur 10 ans : préservation de la biodiversité + acquisitions + amélioration de la connaissance + accueil du public	450 850,00	2018	2022	2030	CD 63	180 340,00		
	Ecopôle du val d'Allier : participation annuelle au SEAT	35 000,00							
	<b>MAITRE D'OUVRAGE PETR DU GRAND CLERMONT</b>								
	Aménagement (travaux, mobilier et signalétique) de la via Allier sur 8 km	753 787,60	2014	2020	2022				
	Compléments d'aménagements	200 000,00		2022	2022				
	Animation et mise en œuvre par le PETR du Grand Clermont et le PNR du Livradois Forez	138 332,00	2019	2021	2023	Etat - Plan de relance Leader	66 154,00 44 512,00		
	Eco circulaire sur St-Dier	/							
	<b>MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE BEAUREGARD L'EVÈQUE</b>								
	Aires de jeux	17 781,00		mai-21	déc.-21	DETR 2021	5 334,00	5 334,00	30,00 %
	Aménagement de la motte	24 140,00		mai-21	déc.-21	DETR 2021	7 242,00	7 242,00	30,00 %
	Réfection des fontaines	6 621,00		mai-21	déc.-21	DETR 2021	1 986,00	1 986,00	30,00 %
	Création d'une salle de classe	146 488,00		mars-21	déc.-21	DETR 2021 DSIL classique 2021	39 000,00 43 940,00	39 000,00	30,00 %

Aménagement	Requalification des toitures publiques du parking des réserves	30 000,00			2021		DETR 2021	9 000,00	9 000,00	30,00 %
Réhabilitation de l'espace de Montmorin	Suite à une étude d'opportunité, une étude de faisabilité sera lancée pour la réhabilitation de l'espace de Montmorin. Une étude géotechnique est en cours.	Pas d'estimation à ce jour	Etude d'opportunité financée par la région Auvergne 2021		2024	2025	Région AURA Conseil départemental			
Rénovation du gymnase	Rédaction du bâtiment ( façades, sol, ... ) du gymnase	Pas d'estimation à ce jour	Etudes complémentaires en cours		2023	2024	Région AURA Conseil départemental			
Rédaction de la toiture du terrain	Desamiantage et installation d'une centrale solaire en toiture	Pas d'estimation à ce jour			2024	2025	Conseil départemental			
Eglise Saint-Cerneuf	Réhabilitation des peintures de la chapelle du rosaire et de la mise au tombeau de l'église Saint Cerneuf (peintures)	650 000,00 €			2022	2024	Etat (conservation des MH), Conseil Départemental, Conseil Régional environ 70% pour les travaux			
	Travaux d'urgence de l'église Saint Cerneuf	Pas d'estimation à ce jour	Etude de diagnostic à lancer		2024	2026	Etat (conservation des MH), Conseil Départemental, Conseil Régional environ 70% pour les travaux			
Réhabilitation de l'église Saint Loup	Réhabilitation de l'église Saint Loup	Pas d'estimation à ce jour	Etude de diagnostic à lancer		2025	2027	Etat (conservation des MH), Conseil Départemental, Conseil Régional environ 70% pour les travaux			
Réhabilitation de l'ancienne salle capitulaire (ancien tribunal de commerce)	Réhabilitation de l'ancienne salle capitulaire (ancien tribunal de commerce)	Pas d'estimation à ce jour	Etude de diagnostic à lancer		2024	2025	Etat (conservation des MH), Conseil Départemental, Conseil Régional environ 70% pour les travaux			
Réfection des façades de la mairie et des pavillons	Réfection des façades et des huisseries de la mairie et des pavillons	1 200 000,00	Etudes réalisées Permis de construire en cours de finalisation DCE en cours de finalisation		2023	2025	Etat (conservation des MH), Conseil Départemental, Conseil Régional environ 70% pour les travaux			
Rénovation de chalets touristiques	Rénovation de chalets touristiques	120 000,00	Rénovation en cours		2021	2022	Région			
Avenir de la future ex école maternelle	Future ex école maternelle (habitat participatif + locaux associatif	Pas d'estimation à ce jour	Etude pour la création de 6 logements dans la future ex école Vente d'une partie du bien suite à une division en volume		2022					
Réhabilitation de l'ancien collège	Ancien collège (phase 2) Rénovation des toitures et mise en usage	1 350 000,00 €	Etudes réalisées Permis de construire en cours de finalisation DCE en cours de finalisation		2023	2026	Etat (conservation des MH), Conseil Départemental, Conseil Régional environ 70% pour les travaux			
Moulin de l'étang	Salle de spectacle du moulin de l'étang Installation de gradin rétractable	226 000,00 €	Etude en cours Etude géothermique		2022	2023	Conseil départemental – FIC Région (aide spécifique)		50 000€	
Accessibilité des bâtiments	Accessibilité des bâtiments Programme annuel	100 000,00 €	Mise en œuvre de IADAP		2021	2026	Divers travaux dans les bâtiments communaux affectés au service public			
Accessibilité de l'espace public	Accessibilité de l'espace public Programme annuel	100 000,00 €	Etude de mobilité Création de cheminements accessibles		2021	2026	Divers travaux sur l'espace public ou la voirie afin de permettre une accessibilité à tous			
Extension de la caserne de gendarmerie	Extension par la construction de 3 logements et 1 studio GAV	250 000,00 €	en attente du programme des services de la gendarmerie		2022	2023	Augmentation du loyer et financement de l'opération par emprunt			
Création d'un city parc	Création d'un espace de jeux multi-activités	100 000,00 €			2023		DETR			

Construction Ecole maternelle de la croze	Construction d'une cuisine centrale et d'une salle d'activité, équipement de la cuisine centrale	5 400 000,00 €	Travaux en cours	2019	2022	FIC (conseil départemental)	2 243 888,00	2 243 888,00 €	41,62 %
Ecole maternelle de la Croze	Equipement en mobilier, informatique de l'école, et des salles d'activité, équipement de la cuisine centrale	100 000,00 €		2021	2022	FIC (conseil départemental)	21 363,00	21 363,00 €	21,36 %
Plan d'aménagement durable 4 axes prioritaires 1 Requalification des espaces publics et de la voirie de l'Avenue Cohalion (intégration de l'école de la Croze) à la rue Moillier 2 Requalification de la traversée de ville de l'avenue de la gare à l'avenue Cohalion 3 Requalification du carrefour de la Gare 4 Requalification de l'espace public autour de la place Clausat et du parking des réserves	Plan d'aménagement durable Axe prioritaire 1 Requalification des espaces publics et de la voirie de l'avenue Cohalion (intégration de l'école de la Croze) à la rue Moillier (Ecole élémentaire)	1 400 000 € Pas d'estimation des autres axes prioritaires	Etude de faisabilité en cours. Sélection du MOE Automne 2021	2022	2023	DETR Région AURA Conseil départemental	200 000,00		
Végétalisation de l'espace public	Végétalisation de l'espace public (végétalisation des pieds de façades, plantation de haies, création de jardins partagés, refuge LPO, ...)	20 000,00 €		2021	2026	Conseil départemental (haies) Etat (jardins partagés)	5 000,00		
Création de voirie	Création de voirie (VRD) pour l'accès à 12 logements (même ensemble que le siège SIVOS et Billion communal)	75 614,77 €		2021	2022	DETR	22 685,00	22 685,00	30 %
Installation de 2 bornes pour la recharge de véhicules électriques	Installation de 2 bornes pour la recharge de véhicules électriques	10 000,00 €		2022	2022				
Etude pour la réalisation d'un centre de santé	Etude pour la réalisation d'un centre de santé	10 000,00 €		2022	2022				
Réfection de 2 courts extérieurs de tennis	Réfection de 2 courts extérieurs de tennis	111 139,17 €	Etude réalisée	2022	2022	Aide aux équipements sportifs région AURA + participation du club	22 300,00		20 %
Equipement de la ville en mobilier urbain	Equipement de la ville en mobilier urbain (banes, arceaux vélos, corbeilles, tables de pique-nique, ...)	20 000,00 €	Programme annuel	2021	2026				
Cimetière	Aménagement du Cimetière Création de case de columbarium, installation de caves urnes	30 000,00 €		2022	2023				
Rénovation de bien en location	Rénovation de la maison du cimetière et d'un appartement à l'école Guyot Dessaigne	80 000,00 €		2021	2022				
Travaux de voirie	Programme annuel de travaux de voirie	400 000,00 €		2021	2026				
Equipement de sécurité de voirie	Equipement de sécurité de voirie (radar pédagogiques, ralentisseur, marquage au sol, ...) Programme annuel	50 000,00 €		2021	2026				

Voivre		Grosses réparations	41 185,00	2021	2021	DETR 2021	12 356,00	12 356,00	30,00 %
MATTRE D'OUVRAGE COMMUNE DE BOUZEL									
Rénovation énergétique Ecole/Mairie	Mairie : installation de ventilation VMC + Ecole : remplacement de la chaudière, installation de ventilation VMC, étanchéité et isolation du toit terrasse, réhausse rambarde	67 024,00 €	juin-18	juil.-21	31-déc.-21	DSIL plan de relance 2021 Région Bonus Relance	26 809,00 26 809,00	26 809,00	40,00 % 40,00 %
Travaux de plomberie Ecole	Mise en conformité Sanitaires entrée ancien bâtiment / Réfection de l'espace « lave-mains » à l'école publique	4 710,00 €	juil.-20	juillet 2021	31-déc.-21	Région Bonus Relance DETR 2021	1 884,00 1 413,00	1 884,00 1 413,00	40,00 % 30,00 %
Aménagement de la RD 341 en traverse et bourg - Tranche Voivre et Espaces publics	Tranche ferme réseaux Eaux Pluviales - phase n° 1, 2 et 3 du plan de décomposition établi par la MO - RD 341	301 029,00 € 396 555,83 €	juil.-19	mars-21	juil.-21	Cd 63 traverse + FIC 2020	108 377,00	108 377,00	27,33 %
	Tranche Voivre et espaces publics - phase ferme (phase n° 1 du plan de décomposition établi par la MO)	171 190,00 €	juil.-19	sept.-21	dec 2021	Plan de relance FIC 2021 DSIL 2018	demande en cours 7 582,00	demande en cours 7 582,00	non déterminé 2,84 %
	Tranche Voivre et espaces publics - phase optionnelle n° 1 (phase n° 2 du plan de décomposition établi par la MO)	266 980,00 €	juil.-19	janv.-22	dec 22	Région - Soutien à la ruralité CD FIC 2022 ?	16 018,00	16 018,00	30,00 % 6,00 %
	Tranche Voivre et espaces publics - phase optionnelle n° 2 (phase n° 3 du plan de décomposition établi par la MO)	178 315,99 €	juil.-19	avr.-23	juil.-23	DSIL 2019 DETR 2022-23 ? Région - bonus relance ? FIC	53 494,80 19 002,22	21 333,00 21 333,00	11,96 %
Aménagement de la RD 341 en traverse et bourg - Tranche réseaux eaux pluviales Rue de Courcourt	Tranche ferme réseaux Eaux Pluviales - phase n° 4 du plan de décomposition établi par la MO	107 967,15 €	juil.-19	avr.-24	juil.-24	Région FIC	53 983,58		
Rénovation énergétique Foyer Mairie	Etude de faisabilité sur le mode de chauffage avec des énergies renouvelables - Remplacement des chaudières	60 000,00 €	juin-18	2022	2023	DSIL plan de relance CEE			
Rénovation énergétique Logements sociaux	Diagnostic thermique des logements sociaux - renouvellement des radiateurs, isolations, huisseries, T4let 2 T3	25 000,00 €	sept.-22	sept.-22	janv.-23	DSIL plan de relance CEE			
ERP : Acquisition débrillateur	ERP 4 <sup>ème</sup> catégorie : école	1 250,00 €	janv.-21	janv.-22	déc.-22	Autofinancement	3 750,00		
ADAP année 2022	Mise en conformité accessibilité vestiaires du stade	65 000,00 €	sept.-15	juin-22	déc.-23	Département - FIC Région DETR			
Cimetière	Procédure reprise des concessions : travaux, création dépotoir, ossuaire	36 000,00 €	2017	2022	2026	?			
Réfection des chemins et de la voirie communale	Programme de travaux suite au diagnostic voirie communale - ADIT 63 et Route du Moulin et passerelle (suite au diagnostic CEREMA à venir)	80 000,00 €	nov.-19 jun-21	2021	2026	FIC			
Dégâts sécheresse Bâtimens communaux	Travaux de réfection du local du service technique	15 000,00 €	août 2019	2024	2024				
Eclairage public - Aménagement de la RD 341 en traverse et bourg	mise aux normes éclairage public suite au diagnostic du SIEG 63	30 256,00 €	juil.-19	avr.-21	dec 2024				
Eclairage public - mise aux normes	mise aux normes éclairage public suite au diagnostic du SIEG 63	20 000,00 €	janv.-21	2024	2026				
Aménagement de la RD 341 en traverse - Route de Vassel - Route de Moisset	entoussement des réseaux secs réfection des trottoirs réfection des chaussées					FIC Cd traverse			
Aménagement de la RD 70 en traverse - Route de Vertazon - Route de Chignat	entoussement des réseaux secs réfection des trottoirs	50 000,00 €		sept.-24	dec 2024				

AMENAGEMENTS D'UN TERRAIN PÉDESTRE	Espaces publics et en bordure de voirie	1000000,00 €	2022	2021-2024	2021-2024								
<b>MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE CHAS</b>													
Travaux	Réhabilitation du quartier du fort	313 781,28		2021									
		314 000,00											
		40 000,00		2021									
Voirie	Rue de la côte	30 000,00		2021									
	APD + DCE pour église	20 000,00		2021									
Travaux	Eclairage SIEG	12 500,00		2021									
	Cavurnes	10 000,00		2021									
Voirie	Remise en état des chemins	5 000,00		2022									
Restauration de l'église	Eglise chevet	75 900,00		2022									
	Eglise porche : 100 000	100 000,00											
	Eglise façades sud et nord : 32 000	32 000,00											
<b>MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE CHAURIAT</b>													
Aménagement centre bourg Quartier de Plantades	Création d'un parking végétalisé, d'un espace de loisirs et de jardins partagés. Aménagement d'une voie douce afin de relier le quartier des Plantades à celui de Saint-Julien	178 880,00	Réalisé	Jun-21	Fin 2021	DETR 2021	53 664,00	53 664,00	30,00 %				
						DETR/Plan de relance	600 000,00						
Aménagement centre bourg Quartier de l'ancienne école	Acquisition de parcelles afin de créer une voie partagée pour désenclaver ce quartier afin de relier le groupe scolaire, le centre de loisirs et la salle des sports. Construction de logements sociaux et de logement à l'accession à la propriété. Création dans les locaux de l'ancienne école d'une maison de la culture à énergie positive. Création d'un jardin public et d'un parking paysage.	1 200 000,00	Etude et acquisition 2022	2023	2025	Departement	240 000,00						
Aménagement centre bourg Quartier des Pradeaux	Création d'une place publique- Réhabilitation de petit patrimoine - Création d'une voie partagée afin de rejoindre l'étang et la zone de loisirs	160 000,00	2024	2025	FIN 2025	DETR	48 000,00						
<b>MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE D'EGLESENEUVE-PRES-BILLOM</b>													
Création de 7 logements locaux	Création de 3F4, 3F3 et 1 F2 dans le lotissement communal du bourg (études, achat parcelles, construction, VRD, aménagements extérieurs	1 200 000,00	2022	2023	2024	DETR	108 000,00						
						FIC	82 800,00						
						Région / FEDER ?							
Extension de l'école publique	Liaison entre la cantine et une classe, création d'un bureau de direction et d'un lieu de stockage du grand car scolaire	360 000,00	2022	2023	2024								
<b>MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE D'ESPIRAT</b>													
Assainissement	Réalisation des travaux de séparation des réseaux d'eaux pluviales/eaux usées route de Reignal	142 126,00		2021		DETR 2021	62 108,00	62 018,00	30,00 %				
Travaux intérieur et extérieur école	Rénovation de l'intérieur et de l'extérieur de l'école d'Espirat	34 201,47		2021	2021	FIC-PLAN DE RELANCE							
Cantine scolaire	Création d'une cuisine pour la cantine scolaire à la salle polyvalente	28 123,08		2021	2022	Plan de relance cantines scolaires							
Création d'un chemin piétonnier	Création d'un chemin piétonnier le long de la RD 81	45 000,00		2021	2022								
Réfection des toitures du presbytère et du local technique	Réfection des toitures du presbytère et du local technique	19 378,99		2021	2021	Bonus relance + FIC	15 502,00	15 502,00	80,00 %				
Travaux de voirie	Travaux de voirie rue de Pironin, Chemin de la Prada et chemin du coin	50 290,00		2021	2021	DETR + FIC	25 038,00	25 038,00	49,00 %				

<b>Voirie</b>	<b>Grosses réparations</b>	<b>49 383,00</b>								<b>DETR 2021</b>	<b>14 815,00</b>	<b>14 815,00</b>	<b>30,00 %</b>
	Maîtrise d'œuvre études travaux extérieurs église	54 428,38								CD 63 – FIC	14 074,04		28,50 %
	Travaux restauration extérieure église en 4 tranches	726 073,00								DRAC	21 771,35	21 771,35	40,00 %
	Maîtrise d'œuvre études travaux intérieure église	20 651,47		2021						Département-FIC	13 062,82	13 062,82	24,00 %
	Travaux restauration intérieure église en 3 tranches	353 986,00			2022					Région	16 328,51	16 328,51	30,00 %
	DRAC + Cd + Cr									DRAC	8 260,59		
	DRAC + Cd + Cr									Département	6 195,45		
	DRAC + Cd + Cr									Région	4 956,36		
	Reconstruction de la station du bourg et réseaux	197 000,00		2020						DRAC + Cd + Cr			
	reconstruction station bourg et réseaux									Département	68 950,00		
	MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE FAYET-LE-CHATEAU									Agence de l'eau	76 400,00		
	Défense incendie	34 257,00			2021					DETR 2021	9 000,00	9 000,00	26,27 %
	Création de 2 réserves incendie et d'un poteau incendie									DETR 2021	9 000,00	9 000,00	26,27 %
	Travaux de réfection des chaussées dans les villages du Montheil et du Pereyret et travaux de rénovation de la voirie de la Maritine	121 409,00			2021					DETR 2021	27 561,00	27 561,00	22,70 %
	Achat de l'étiang + mise en sécurité et aux normes – achat de terrains + aménagements; (bâiments en matériaux bio-sourcés, parking, signalisation, voie cyclable / mobilité active)	200 000,00		Fin 2021	2022		2026			Etat	100 000,00		
	Partenariat avec ADJHNE et la SCIG Toi et Tois en vue de création de toitures solaires ; mise à disposition de toitures communales et/ou production énergie communale	150 000,00		2021	2022		2028 ?			Région	40 000,00	25 000,00	
	Protection environnementale et aide à l'installation d'agriculteurs trces, aide au remembrement, etc.									Département	20 000,00	20 000,00	
	Création de réserve foncière									Etat	75 000,00		
	Protocollaire sur toitures communales									Région	25 000,00		
	jeunesse									Département	20 000,00		
	Création et aménagement d'un espace dédié par les jeunes de la commune									Département	20 000,00		
	Démarche d'accompagnement et identification des besoins et attentes des publics par des professionnels ou étudiants (sociologie par ex)									Département	20 000,00		
	Maison de Ginette (ancienne boulangerie) : espace associatif	150 000,00											
	Achat d'une maison de bourg réfection et aménagement en vue de réaliser un logement ou un espace associatif (café associatif?)												
	Broyeur à branche et espace de traitement des « déchets verts »	25 000,00			2022		2022						
	Démarche de gestion avec les citoyens es des déchets verts.												
	Espace de travail partagé et médrique	4 000,00			2022		2022			Etat	3 200,00		
	Recherche de solutions peu impactantes pour l'entretien des espaces communaux (voirie, propriétés privées de la commune).												
	Entretien des espaces communaux												
	Entretien des chemins de randonnée et agricoles												
	Privilegier les pratiques respectueuses de l'environnement												
	<b>MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE GLAINE-MONTAIGUT</b>												
	Défense extérieure contre incendie	62 500,00			2021		2021			DETR 2021	9 000,00	9 000,00	14,40 %
	Installation de réserves souples et poteau incendie									DETR 2021	9 000,00	9 000,00	14,40 %
	Phase 2	41 000,00			2023					DETR	12 300,00		
	Rénovation thermique: isolation par l'extérieur et changement du système de chauffage - divers rafraichissements	83 000,00			2024					DETR	24 900,00		
	Intérieurs												
	Aménagement d'une aire de jeu	41 666,00			2025					DETR	12 500,00		
	Installation de jeux pour enfants												
	<b>MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE D'ISSERTEAUX</b>												

PAD du bourg	Elaboration du plan d'aménagement durable du bourg	22 900,00	2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	2021	2021	Fin 2023/ Début 2024	Département - FIC	9 000,00	9 000,00	39,30 %
Travaux aménagement bourg	Aménagement de la traverse d'agglomération et places du bourg	350 000,00	2022	2022	2023	2024	Département DETR	6 000,00		
Aménagement du terrain communal	Aménagement d'un terrain de pétanque communal	20 000,00		2023	2023	2024	Département			
Travaux de voirie	Grosses réparations de voirie	120 000,00	1 <sup>er</sup> trim 2024	2024	2024	2024	Département DETR	36 000,00		
Aménagement	Aménagement d'une table d'orientation sur le site de Montjoux	10 000,00		2025	2025	2025	Département	3 000,00		
Restauration petit patrimoine	Restauration des lavoirs et fontaines	50 000,00		2026	2026	2026	Département	15 000,00		
<b>MATRE D'OUVRAGE COMMUNE DE MAUZUN</b>										
Réhabilitation de la Base d'Accueil	Extension et réhabilitation /Mise aux normes	270 000,00	2021	2021	2022	2022	DETR	79 739,00	79 739,00	29,53 %
Aménagement de la tranche de Bourg - 2ème tranche Place et Rue		100 000,00	2022	2023	2023	2023	FiC	56 482,00		
							DETR	30 000,00		
Voie par tranches		100000	2024	2024	2024	2026	DETR	30 000,00		
							FiC	27 500,00		
<b>MATRE D'OUVRAGE COMMUNE DE MONTMORIN</b>										
Adressage	Mise en place de l'adressage des rues	12 830,00		2021	2021	2021	DETR 2021	3 849,00	3 849,00	30,00 %
Eclairage Public	Rénovation par LED de 135 luminaires	68 250,00	2022	2022	2023	2023	SIEG du Puy-de-Dôme	34 125,00	34 125,00	50,00 %
Régulation chauffage Bâtiments communaux	Régulation chauffage Mairie-Salle Polyv.	20 000,00	2021	2021	2021	2021				
Panneaux solaires	Toiture Salle Polyvalente	15 000,00	2022	2023	2023	2024				
Appartements Communaux	Fenêtres isolantes	6 600,00	2021	2023	2023	2023				
Réseau Télécom	Entouissement réseau à Serpantoux	11 000,00	2021	2021	2021	2021	Département - FIC	2 398,00	2 398,00	21,80 %
Plan Aménagement Bourg	Aménagement Parvis de l'Eglise	68 053,00	2021	2022	2023	2023	DETR	20 415,90	20 415,90	30,00 %
Cimetière Communal	Reprise maçonnerie et peinture Portails	10 681,00	2021	2021	2021	2021	Département - FIC	14 836,00	14 836,00	21,80 %
Voie Communale	Voie communale - Le Fournet	51 950,00	2021	2021	2021	2021	DETR	15 585,00	15 585,00	30,00 %

Réhabilitation de la conciergerie	Mur-sur-Allier souhaiterait réaliser lors de l'exercice 2021, les travaux de rénovation de la bâtisse « la conciergerie » située en fronton du château de Bellevue à la porte d'entrée du vieux bourg de Mezeil. Elle mériterait donc un traitement de qualité en cohérence avec la réhabilitation de l'ancienne mairie. Actuellement, elle est inoccupée. Elle a perdu sa vocation de lieux de vie et de rencontre. La Commune souhaite donc redonner, à cet endroit, toute sa place et sa fonctionnalité, permettant de créer du lien social.	160 056,00	mars-21	juil.-21	déc.-21	DETR 2021	72 025,00	72 025,00	45,00 %
						Département – FIC	31 051,00		
	Le arrêté préfectoral de protection des captages d'eau potable interdit le stationnement des véhicules sur le PPR. La future voie verte qui traverse le secteur des Toises (Mezeil) aux Vauras (Dalle) sera fermée aux véhicules à moteur : cela crée une opportunité pour réfléchir à organiser autrement les accès véhicules et zones de stationnement pour une meilleure protection de la ressource en eau. <b>Rappels objectifs théoriques :</b> - permettre la création de boucles et itinéraires à partir de (et vers) la voie verte, élément structurant de mobilité douce du Val d'Allier - requalifier le Quai de l'Allier pour mettre en lumière la rivière Allier - mettre en place les organisations et équipements nécessaires pour promouvoir la mobilité douce	1 200 000,00	Etude 2020 et 1 <sup>er</sup> semestre 2021	1 <sup>er</sup> trimestre 2022	4 <sup>ème</sup> trimestre 2024	DETR DSIL LEADER			
Aménagement quai d'Allier									
Réhabilitation de l'école DALLET (suivant diagnostic technique et étude de faisabilité en cours)	Après un diagnostic ru bâti (consultation du BET en cours) Décision selon les faisabilités de faire une réhabilitation lourde.	500 000 €	mai-21	2022	2022/2023	DETR 2022 FEDER Région CEE			
	Dans le cadre de la fusion de commune et du rapprochement des 2 services techniques, nous avons le projet de créer un lieu unique : un atelier fonctionnel pour recevoir les 7 agents du service technique. Ce lieu sera aménagé en divers ateliers (peinture, menuiserie, ferronnerie...) en espaces de stationnements pour les différents véhicules et matériels, et en lieu de stockage)	400 000 €	2022	2023	2024	DETR 2023 FEDER Région CEE			
Construction d'un atelier pour le service technique									
Construction d'un centre de loisirs	Souhait de créer une structure d'accueil pour Mur-sur-Allier afin d'offrir un lieu unique d'accueil autour du loisirs. Développer l'imaginaire, favoriser l'épanouissement, expérimenter le collectif...	1 500 000,00	2023	2024	2025	DETR 2024 FEDER Région CEE			
Construction d'une pépinière sportive et culturelle	La salle sera essentiellement utilisée par les différentes associations sportives et pourra également servir occasionnellement à des manifestations culturelles. Il sera prévu l'aménagement d'une surface de stationnement, de dépose bus, du parvis et des voies d'accès.	3 500 000,00		2025	2026	DETR DSIL FEDER Région			
Réfection du Chemin de Mur (sur 3 années)	Après les études niveau AVP, décision d'aménager le Chemin de Mur en 3 phases. Axe principal qui relie les 2 bourgs.	800 000,00		2022	2024				
Travaux de résidentialisation du plateau sportif de DALLET	Donner de l'identité aux espaces, travailler sur le stationnement (optimisation, sécurisation), le cheminement piéton, requalification du plateau sportif, requalifier l'aire de stockage .....	600 000,00		2024	2025				
Requalification de l'ancienne Mairie de Mezeil en Maison des Associations	Ancienne Mairie et bâtiment emblématique de Mezeil est devenue le siège des associations, mais la structure aussi bien en fondation qu'en spécialisation, a besoin de travaux de réhabilitation afin d'assurer un accueil sécurisé, optimal et fonctionnel.	204 000,00		2023	2023				

Adresse	Mise en place de l'adressage des rues	9 010,00		2021	2021	<b>DETR 2021</b>	<b>2 703,00</b>	<b>2 703,00</b>	<b>30,00 %</b>
Aménagement de bourg	Aménagement de la place du cimetière	24 955,50		2021	2021	FIG Région - bonus relance	5 800,00 12 477,75	5 833,00 12 477,00	23,24 % 50,00 %
Aménagement du bourg	Tranche 2 : Coeur du bourg et sortie Nord	444 611,00	<b>Etudes en cours de réalisation</b>	2022	2023	Département	21 613,66	74 400,00	4,86 % 16,73 %
						Leader	58 000,00	58 000,00	13,05 %
						DETR	42 000,00	42 000,00	20,14 %
	Tranche 3 : cimetière et entrée du bourg	208 551,00		2024	2025	Département	62 500,00	62 500,00	29,97 %
				2026	2026	FIG Leader DETR	37 300,00 17 700,00		17,89 % 8,49 %
<b>MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE PERIGNAT-ES-ALLIER</b>									
Voivre	travaux de voirie Route de Bort l'Etang	80 000,00		2026	2026	FIG DETR			
Voivre	Aménagement du chemin Pré de l'eau	27 181,00		2021		<b>DETR 2021</b>	<b>8 154,00</b>	<b>8 154,00</b>	<b>30,00 %</b>
Accessibilité Mairie	Mise en accessibilité du bâtiment et rénovation des locaux d'accueil du public	347 006,00	Etude de faisabilité réalisée AMO en cours	2021	2023	<b>DETR 2021</b> FIG	<b>104 102,00</b> 57 116,00	<b>104 102,00</b>	<b>30,00 %</b>
Aménagement de 280 m <sup>2</sup> – bâtiment Mairie	Aménagement de 2 plateaux d'environ 280 m <sup>2</sup> : Par la création de ces espaces à vocation culturelle et par l'adaptation des locaux de la mairie et leur équipement. l'objectif visé est de saisir toutes les opportunités de faire découvrir la culture au plus grand nombre d'ou le caractère aussi social du projet.	360 000	AMO en cours	2022	2023	LEADER en cours	288 000,00		
Plan guide en acte & résidence architecturale	L'objectif est d'associer la population à l'élaboration de documents stratégiques de développement de la commune en matière d'urbanisme : espaces publics, logements, réaménagement de lotissements, mobilité, espaces naturels, gestion de l'eau et de l'énergie. "En actes" parce que des chantiers démonstrateurs participatifs vont être organisés pour démontrer la faisabilité et l'intérêt du réemploi et de l'utilisation de matériaux biosourcés. Ce projet a donc un but environnemental (économie du foncier par le réaménagement des lotissements type BIMBY, matériaux biosourcés et réemploi, gestion de l'eau et de l'énergie...) social (par le lien créé lors des échanges dans les ateliers et les chantiers) économique par la perspective de développer des filières de nouveaux procédés constructifs, des matériaux à la mise en oeuvre.	288 105,25	AMO en cours	3 <sup>ème</sup> trimestre 2021	Jun-23	LEADER en cours	230 484,20		
Bâtiment La Belle Epoque	Rénovation d'un bâtiment à vocation culturelle et associative. Ce bâtiment constitué de deux plateaux de 300m <sup>2</sup> peut accueillir des activités associatives et culturelles par la mise à disposition de salles pour les associations mais aussi pour la réalisation de manifestations culturelles. Le plan guide définira plus précisément sa vocation en concertation avec les habitants.	300 000,00	AMO en cours	2024	2025	FIG DETR DSIL Fonds européens			

Aménagement de la zone de la Sagne	stationnement, circulation, végétalisation, etc...) et rénovation énergétique de 2 bâtiments (salle de sports, salle polyvalente) par extension de 40 m² de la salle polyvalente. En concentration avec les habitants, la zone sera réaménagée pour favoriser la pratique du sport mais aussi des activités physiques telles que la marche et la réalisation de parcours de santé. Les circulations seront revues pour laisser moins de place et la voiture et plus aux modes doux. Une large place sera également faite à l'auto construction par la mise en place d'ateliers participatifs, notamment pour l'aménagement des aires de jeux à destination des enfants et des jeunes	500 000,00	AMO en cours	2023	2026	FIG DETR DSIL Fonds européen			
Aménagement du centre Bourg	En extension / support technique du plan guide = Aménagement concerté de la place en centre bourg	300 000,00		2023	2025	FIG DETR			
Rénovation énergétique de 2 bâtiments dans la zone de la Sagne (plus-value environnementale).	La salle de sports et la salle polyvalente vont faire l'objet d'une réhabilitation thermique pour réduire la consommation d'énergie au m². Une étude va être engagée pour l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques en toiture.	350 000		2024	2026	FIG DSIL Fonds européens			
Création d'un gîte	Transformation d'une grange en gîte dans la zone pilote d'habitat en privilégiant la restauration à la démolition et en mettant en oeuvre les démarches de réemploi et d'utilisation de matériaux biosourcés et à faible empreinte carbone, (environnement et économie)	400 000,00	AMO en cours	2022	2023	FIG DETR DSIL Fonds européen			
Voiture	Mise en séparatif/reprise des voirie / redéfinition des modalités de circulation et de partage des voies - Chemin de la garde - Rue de la résistance - Rue de La Tolle	750 000,00		2024	2028	FIG DETR,			
Entoussissement des réseaux	- Rue de l'ancien port - Rue St Laurent - Rue de la Glacière - Impasse de l'enclos - Rue du 11 novembre	250 000,00		2023	2028	FIG DETR			
<b>MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE REIGNAT</b>									
Changement porte salle des fêtes		2 982,00		2021	2021	FIG		857,00	
Réfection mur de la sacristie		7 459,00		2021	2021	FIG		2 144,00	
Assainissement	Tranche 1	248 400,00		2021	2022	FIG+ AEUB		163 500,00	
	Tranche 2		2022	2023					
Entoussissement de réseaux secs (surlargeur)		30 000,00		2021	2022	FIG		7 187,00	
Adresseage		5 104,00		2021	2021	DETR		1 531,00	
Bâtiment Mairie École			2022						
Local Technique				2024					
OAP Pamenier-toussissement				2024					
Voirie- traverse du Bourg				2025					
Aménagement du cimetière- cavurne et crépi mur d'enceinte				2022					
City Parc				2026					

Travaux	Travaux de rénovation de la salle polyvalente	276 000,00	2021	2021	2024	DETR 2021	82 800,00	82 800,00	30,00 %
<b>MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE SAINT-DIER-D'AUVERGNE</b>									
Réaménagement de la Mairie	Bâtiment classé. Périmètre de l'AGF- Accessibilité du secrétariat de Mairie au rez-de-chaussée de la Maison Legros mitoyenne à la mairie actuelle avec l'aide de l'ADIT	300.000	en 2021	2022	2024	FIC DETR DSIL			
Réhabilitation du secrétariat actuel de Mairie			pas avant 2024	en 2025	2026	FIC DETR DSIL			
Installation d'une chaudière à bois	Etude de faisabilité avec l'aide de l'ADU/IME. Cette chaudière pourrait alimenter les bâtiments communaux mais également des particuliers				2026	FIC DETR DSIL			
Remplacement des fenêtres et portes du bâtiment de la caserne de gendarmerie		16 609,90	2021	2021	en 2021	Plan de relance Région	8 304,95	8 304,95	50,00 %
Travaux de mise en sécurité de la Gendarmerie	Installation d'un grillage de 1m80 de hauteur - éclairage des contours - Installation d'une alarme	62 000,00	2022	dès l'accord de la subvention		FIC DETR DSIL			
Réfection et mise en sécurité du jardin public	Installation d'une clôture et d'un portail au jardin public, réfection d'un mur	14 282,50	2021	2021	2021	Plan de relance Région	7 141,25	7 141,25	50,00 %
Piste forestière de la Croix du Best aux Martinanches	réfection de la piste forestière	64 936,30	2022	2021	2021	Feader Département	51 989,04	51 989,04	80,06 %
Sécurité dans le bourg 1 <sup>re</sup> tranche	étude demandée au Conseil départemental afin de mettre en sécurité la traversée du bourg – tranche 1	19 000,00		2021	2021	Amende de police	7 500,00	7 500,00	39,47 %
	étude demandée au Conseil départemental afin de mettre en sécurité la traversée du bourg – Tranche 2	100 000,00	étude 2021	en 2022		FIC Amende de police			
Adressage des hameaux	Dans le cadre du déploiement de la fibre	20 000,00	2021	en 2022	en 2022	DETR	6 000,00		
Eclairage public	Passage en LED en coordination avec le SIEG	80 000,00	2022-2023						
Installation d'au moins de deux chémes incendie	Installations faites sur conseils du SDIS afin que certains hameaux puissent être mieux desservis	20 000,00	2022 2024	2022 2024	en 2022 en 2024				
	réfection de chemins communaux avec l'aide de l'ADIT	130 000,00	2021	automne 2021	en 2022	FIC	30 000,00		
Voirie	réfection de chemins communaux avec l'aide de l'ADIT		2023	2023	en 2023	FIC			
	réfection de chemins communaux avec l'aide de l'ADIT		2025	2025	en 2025	FIC			
Création d'un jardin communal	plantation d'arbres, création de jardins partagés	5 000,00	2021	2021	en 2022	Parc Livradois Forez	1 000,00		
Réfection de mares	travaux divers en fonction des mares		2021	2021	en 2026	Parc Livradois Forez			
Informatisation à l'Ecole primaire	Installation de deux TNI à l'Ecole primaire	13 000,00	2021	juillet - août	en 2021	Plan de relance Etat	10 000,00		
Travaux d'entoussissement	Travaux d'entoussissement à Heurs	25 000,00	2021	2022	en 2022	FIC 2022			
Réfection du mur du Prieuré et installation d'une clôture		15 000,00	2022						
Réfection des WC des Maternelles		20 000,00	2022						
Réfection de la cour de récréation à l'Ecole primaire			2022	2	2023				

Réfection toiture de l'école	La toiture d'un bâtiment de l'école municipale doit être reprise suite à des fuites. La volige va être changée, il va être mis en place un pare-vapeur et les tuiles seront renouvelées.	37 804,00	2020	15/06/2021	15/08/2021	<b>DETR 2021</b> FIC Bonus Reliance	11 100,00 10 585,00 8 317,00	11 100,00 10585 8317	29,36 %	
Rénovation de l'église	Des travaux importants de réhabilitation de l'église doivent être engagés : réfection de la toiture, du clocher, des enduits extérieurs et intérieurs – Phase 1	422 300,00	2017	1 <sup>re</sup> phase : 2022	?	DSIL Région DRAC Fondation du patrimoine DETR	116 690,00 126 690,00 84 460,00 10 000,00			
Rénovation de l'Hotel-Restaurant l'Archou	Création d'une terrasse + rénovation totale	711 990,00	2018	2022		Département (FIC) Région Europe	199 357,00 100 000,00 56 959,00			
Tiers-Lieux	Nous avons un bâtiment sur la place de l'Eglise, une ancienne épicerie. Nous projetons l'acquisition de ce bâtiment pour en faire un tiers lieux autour de l'alimentation et des services. L'étage de ce bâtiment sera utilisé pour faire des logements.	30 000,00	2021	Gros oeuvre + aménagement défini du rez de chaussée : 2023 Logements : mandat suivant		Leader	24 000,00			
Isolation et chauffage du bâtiment de l'école maternelle	Le bâtiment de l'école maternelle n'est pas du tout isolé et est chauffé avec des convecteurs électriques. Un gros travail doit donc être réalisé pour isoler ce bâtiment et définir un nouveau mode de chauffage. Ce projet nous amène à réfléchir à une solution plus globale pour le chauffage des bâtiments public, à savoir un réseau de chaleur sur le village car il faudra changer 2 chaudières froul, une chaudière électrique et envisager le changement de chauffage dans les logements du presbytère.	A définir	2023	2026		DETR FIC Autres à déterminer				
<b>MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL</b>										
Adresse	Mise en place de l'adressage des rues	40 239,00		2021	2021	DETR 2021	12 072,00	12 072,00	30,00 %	
Travaux	Construction de 3 dalles de béton armé pour recevoir 3 abribus	5 219,00		2021		DETR 2021	1 566,00	1 566,00	30,01 %	
Mur cimetière de Contournat	Corfortement d'un mur de soutènement en passe de s'effondrer avec les tombes accolées contre	104 067,00		Etudes MOE en cours	automne 2021	fin 2021	DETR 2021	31 220,00	31 220,00	30,00 %
Assainissement collectif bourg de Contournat	Mise en place du réseau séparatif. Le SIAREC assure le réseau EU et la commune le réseau EP. En même temps entoussement des réseaux secs, reprise réseau eau potable, éclairage public et réfection complète des voiries avec mise en valeur du coudert.	900 000,00		Début des études MOE	fin 2021, début 2022	2024	DETR Département Région Fonds de concours SIEG			
Chauffage mairie et école	Remplacement chaudières fuel du bâtiment mairie et deux bâtiments scolaires. Choix énergie en cours de réflexion	130 000,00		choix BET	2022	2022	Etat + Plan de relance Département Région Europe	52 000,00 26 000,00 13 000,00 13 000,00		
<b>MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE TREZIOUX</b>										
Voirie	Gros travaux de voirie communale T 1	71 610,00		2021	2022	DETR 2021	21 483,00	21 483,00	30,00 %	
Adresse	Gros travaux de voirie communale T 2	78 390,00		2023	2024					
Bâtiment mairie + Ecole	Mise en place de l'adressage des rues	12 000,00		2021	2021					
	Isolation			2021						

Rénovation Eglise	Enduit façade & reprise des voûtes	82 228, 86	2020	mai-21	juin-21	Région FIC	41 114,43 €			
Coupe du bois de Fiole	Coupe et replantation	27 720,00	2020	2021	2022	plantions pour l'Avenir	21 996,22			
Volets Ecole	Installation façade sud	2 047,00	2021	2021	mai-21	FIC	5 511,52			
Changement chaudière Ecole	Chaudière + volets façade nord	26 000,00	2021	2022	avr.-22	DETR	7 800,00			
Annexe Mairie	Aménagements locaux administratifs et techniques	500 000,00	2021	2024	2026	DSIL	120 000,00			
Voûte	Rue de l'Ecole & Chemin des Rivaillies	850 000,00	2018	2022	2023	Région DETR	200 000,00			
Reprise des regards	Rue de la Garenne	30 000,00	2021	2021		DETR				
Aménagement Aire de jeux et place de stationnement	Acquisition du terrain nécessaire	De 89 000 à 94 000 €	2021	2021		Achat par le biais de l'EPF-SMAF				
<b>MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE VERTAZON</b>										
Rénovation de l'ensemble des menuiseries de la salle des fêtes	Travaux afin d'assurer une meilleure isolation énergétique et phonique du bâtiment	58 326,00	2021	2021	2022	DETR 2021 Région (bonus relance)	17 498,00	17 498,00 €	30,00 %	
Rénovation de l'Ancienne Eglise	Etude de faisabilité a réaliser qui déterminera la nature et le coût des travaux pour maintenir ce patrimoine dans un bon état de conservation	20 000,00	2022	2022	2023/2024	DRAC ASEV-SIT	11 000,00			
Rénovation énergétique de la salle des sports et du groupe scolaire	Appel à un programmeur pour estimer les travaux et leurs coûts afin de réaliser des agrandissements de la salle des sports et mettre en œuvre une chaudière biomasse pour l'ensemble des bâtiments. Les subventions seront recherchées à la suite du rendu du programmeur	10 000,00	2021	2022	2026					
Création d'un terrain multisports	Aménagement d'un espace sportif pour les jeunes de la communes à proximité des équipements sportifs et du groupe scolaire	44 020,00	2021	2021	2021	Région Département	22 000,00	22 000,00	49,98 %	
Agrandissement de la médiathèque	Acquisition d'un bâtiment pour agrandir la médiathèque et créer des nouvelles salles		2023							
Rénovation complète de l'éclairage public de la commune	Rénovation de l'éclairage public afin de diminuer la consommation d'électricité et de disposer d'un éclairage public de qualité en 3 phases	324 790,00	2021 (phase n°1)	2022	2024	SIEG du Puy-de-Dôme Plan France Relance	41 000,00	41 000,00	12,62 %	
Etude des zonages des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales sur le territoire de la commune	L'étude déterminera les points faibles des deux réseaux, définira les priorités en matière de travaux et leurs coûts (durée 10 à 15 ans)	33 500,00	2021	2022	2037	Conseil départemental SIAREC	11 117,00	11 117,00	3,85 %	
Réalisation d'un tableau de classement de la voirie communale et d'un diagnostic	Réalisation d'un état des lieux afin de définir un programme de travaux sur dix ans	12 000,00	2022	2023	2032					
<b>TOTAL</b>		<b>4 560 022,00</b>					<b>1 670 394,74</b>	<b>221 171,00</b>		

PROJETS INTERCOMMUNAUX			
Axe 1 : Gérer durablement nos patrimoines	Axe 2 : Vivre à Billom Communauté	Axe 3 : Préparer le territoire pour l'avenir	Projets intercommunaux ne rentrant dans aucun axe
Remplacement d'une chaudière fuel par une chaudière gaz au multi-accueil (plus-value environnementale)	Réseau des bibliothèques : création d'une exposition et acquisition de livres et jeux (plus-value culturelle)	Voie verte - aménagement de la Via Allier sur 8 km (travaux, mobilier, signalétique) et compléments d'aménagement (plus-value environnementale)	Acquisition de nouveaux logiciels métiers
Centre aquatique : travaux de rénovation thermique, aménagement d'espaces ludiques (plus-value environnementale)	Acquisitions foncières et création de terrains familiaux pour les gens du voyage (plus-value sociale)	Schéma directeur cyclable : étude pour la réalisation d'un schéma cyclable (plus-value environnementale)	Petite enfance : Création d'une malle pédagogique pour le RPE et multi-accueil (plus-value sociale)
<b>Gens du voyage - isolation des auvents de l'aire d'accueil, plantation d'arbres, mise aux normes des équipements, acquisitions foncières</b> (plus-value environnementale et sociale)	Construction d'une école de musique et d'un relais petite enfance (actuellement sur plusieurs lieux) (plus-value culturelle)	Aménagement de chemins existants pour la pratique du vélo et notamment pour rejoindre la voie verte (plus-value environnementale)	Administration CC : construction du siège, mutualisé avec le SIVOS et l'Ophis avec 12 logements + équipement matériel numérique et mobilier
Pays d'art et d'histoire - outils de médiation (visites virtuelles ?) et création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (plus-value culturelle)	<b>Habitat - étude pré-opérationnelle pour la mise en oeuvre d'un nouveau dispositif habitat, mise en oeuvre des actions du PLH (dont OPAH ou OPAH RU), adhésion à la PTRE du CD 63 et financement d'un demi poste</b> (plus-value sociale et environnementale)	Mise en oeuvre des actions du PCAET, dont des actions de développement du covoiturage, voiture-partagée, rézo-pouce (plus-value environnementale)	
Urbanisme : 2 modifications du PLUiH en 2021, modifications et révisions du PLUiH, réalisation d'un document de vulgarisation du PLUi à l'attention des habitants (plus-value environnementale)		Valorisation touristique : Création de 3 circuits thématiques de valorisation du patrimoine du Val d'Allier, création du GR 89 "chemin de Montaigne" en lien avec les autres EPCI, réaménagement du bureau d'information touristique de Billom (plus-value culturelle)	
Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations : élaboration du CT puis mise en oeuvre des actions inscrites au futur CT Litroux/Jauron, Participation et travaux aux CT Dore, 5 rivières, et Eau Mère (plus-value environnementale)		Parc d'activités économiques de l'Angaud - commercialisation d'un PAE pour l'accueil d'entreprises industrielles artisanales (plus-value économique)	
ENSIL Puy de Mur et de Pileyre : mise en oeuvre des actions inscrites au plan de gestion, préservation de la biodiversité, acquisitions, amélioration de la connaissance, accueil du public (plus-value environnementale)		<b>Economie circulaire - étude sur la reprise du moulin de Graveroux et de l'économie circulaire sur Saint-Dier</b> (plus-value environnementale et économique)	
		Programme Alimentaire territorial porté par le PETR et le PNR Livradois-Forez (plus-value environnementale)	

	PROJETS COMMUNAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE			Projets d'intérêt communal
	Axe 1 : Gérer durablement nos patrimoines	Axe 2 : Vivre à Billom Communauté	Axe 3 : Préparer le territoire pour l'avenir	Projets ne rentrant dans aucun axe
<b>Billom</b>	<p>Etude d'opportunité puis de faisabilité, études et travaux pour la réhabilitation du bâtiment de Montmorin (plus-value sociale et culturelle)</p> <p>Rénovation du gymnase (plus-value environnementale)</p> <p>Réfection du toit du tennis (désamiantage) (plus-value environnementale)</p> <p>Réfection Peinture chapelles Saint Cerneuf (plus-value culturelle)</p> <p>Réfection Eglise Saint Cerneuf (plus-value culturelle)</p> <p>Réfection Eglise Saint Loup (plus-value culturelle)</p> <p>Réfection ancienne salle capitulaire (ancien tribunal de commerce) (plus-value culturelle)</p> <p>Réfection des façades et des huisseries de la mairie (plus-value environnementale)</p> <p>Construction de l'école de la Croze (fin construction) (plus-value sociale)</p> <p>Ecole de la Croze réalisation d'une chaudière bois (plus-value environnementale)</p> <p><b>Equipement de l'école de la Croze (mobilier, informatique, cuisine centrale, approvisionnement alimentaire en circuit court) (plus-value sociale et environnementale)</b></p>	<p><b>Futur ex école maternelle: 1 partie habitat participatif et 1 partie locaux associatifs (plus-value sociale, environnementale, culturelle)</b></p> <p><b>Ancien collège Phase 2 réfection des toitures et mise en usage (Installation d'activités) (plus-value sociale, environnementale et culturelle)</b></p> <p>Moulin de l'étang installation de gradins rétractables (plus-value culturelle)</p> <p>Accessibilité des bâtiments (Adap) (plus-value sociale)</p> <p>Accessibilité de l'espace public (plus-value sociale)</p> <p>Création d'un city parc (plus-value sociale)</p> <p><b>Etude Plan d'Aménagement Durable 4 Axes prioritaires :</b></p> <p>1 avenue Cohalion (intégration école de la Croze, carrefour Cohalion Moillier), 2 requalification de la traversée de ville de l'avenue de la gare à l'avenue Cohalion, 3 carrefour de la gare, et 4 requalification de l'espace public autour de la place Claussat et le parking des réserves (plus-value sociale et environnementale)</p> <p>Etude pour la réalisation d'un centre de santé (plus-value sociale)</p> <p>Equipement de sécurité (radars pédagogique, ralentissement, marquage au sol...)</p> <p>Aire de jeux (plus-value sociale)</p> <p>Création d'une salle de classe (plus-value sociale)</p>	<p>Végétalisation (plantation sur l'espace public, pieds de façades, plantation de haies, création de jardins partagés, zone LPO...)(plus-values environnementale et sociale)</p> <p>Installation de 2 bornes pour la recharge des véhicules électriques (plus-value environnementale)</p> <p>Rénovation de chalets touristiques (plus-value culturelle)</p>	<p>Rénovation toilettes publics + accessibilité PMR (plus-value sociale)</p> <p>Création de voirie (VRD) pour l'accès à 12 logements (Siège SIVOS, Siège Billomco)</p> <p>Extension de la caserne de gendarmerie</p> <p>Réfection de 2 courts de tennis extérieur</p> <p>Equipement de la ville en mobilier urbain (bancs, arceaux vélos, corbeilles, tables pic nic, ...)</p> <p>Cimetière (columbarium, cave urnes, ...)</p> <p>Rénovation appartements à l'école Guyot Dessaigne et maison du cimetière</p> <p>Travaux de voirie</p>
<b>Beauregard-l'Evêque</b>	Réfection des fontaines (plus-value culturelle)			Aménagement touristique de la Motte (plus-value culturelle)
<b>Bongheat</b>	Pas de projets à transmettre			
<b>Bouzel</b>	<p>Rénovation énergétique de l'école et de la mairie (plus-value environnementale)</p> <p>Rénovation énergétique foyer, mairie (plus-value environnementale)</p> <p><b>Aménagement du bourg</b> - tranche voirie et espaces publics - parvis de l'église, mise en valeur du monument aux morts, de la croix, places du Fort, de la mairie (plus-value environnementale et plus-value culturelle)</p>	Acquisition défibrillateur	<p><b>Rénovation énergétique logements sociaux (plus-values sociale et environnementale)</b></p> <p>Mise aux normes éclairage public (plus-value environnementale)</p> <p>Plantation d'arbres aménagement d'un sentier pédestre (plus-value environnementale)</p>	<p>Aménagement de la RD 341 et bourg - tranche réseau Eaux pluviales</p> <p>Aménagement de la RD 341 et bourg - tranche voirie et espaces publics</p> <p>AD'AP 22 - accessibilité vestiaires du stade (plus-value sociale)</p> <p>Reprise concession cimetière</p> <p>Réfection des chemins et de la voirie communale</p> <p>Aménagement de la RD 341 et RD 70 (réseaux secs, trottoirs, chaussée)</p> <p>Réfection bâtiments communaux ayant subi des dégâts suite à la sécheresse</p> <p>Travaux de plomberie dans l'école</p>
<b>Chas</b>	<p>Aménagement du Fort (plus-value culturelle)</p> <p>Réfection de l'église (plus-value culturelle)</p>	City stade (plus-value sociale)	<p>Remise en état des chemins, notamment des chemins de randonnée (plus-value culturelle)</p> <p>Rénovation de l'éclairage public (plus-value environnementale)</p>	Aménagement de la RD 341 et bourg - tranche voirie et espaces publics
<b>Chauriat</b>		<p><b>Aménagement centre-bourg quartier de Plantades :</b></p> <p>Parking végétalisé centre-bourg, loisirs, jardins partagés (plus-values environnementale et sociale)</p> <p><b>Aménagement centre-bourg quartier de l'ancienne école :</b> voie partagée, construction de logements sociaux et en accession (plus-value sociale), maison de la culture à énergie positive (plus-values environnementale et culturelle), jardin public (plus-value sociale), parking paysager (plus-value environnementale)</p> <p>Aménagement centre bourg quartier des Pradeaux : place publique, réhabilitation voie partagée vers l'étang (plus-value environnementale)</p>	Voie douce du quartier des Plantades à Saint Julien (plus-value environnementale)	AD'AP 22 - accessibilité vestiaires du stade
<b>Egliseneuve-près-Billom</b>		<p>Création de 7 logements locatifs dans le lotissement communal du bourg (plus-value sociale)</p> <p>Extension de l'école publique (plus-value sociale)</p>		Reprise concession cimetière
<b>Espirat</b>	Réfection de la toiture du presbytère et du local technique (plus-value culturelle)	<p>Rénovation intérieure et extérieure de l'école publique (plus-value sociale)</p> <p>Création d'une cuisine pour la cantine scolaire dans la salle des fêtes (plus-value sociale)</p>	Création d'une voie douce le long de la RD 81 (plus-value environnementale)	<p>Travaux de séparation des réseaux d'eaux pluviales/eaux usées route de Reignat</p> <p>Travaux de voirie rue de Pironin, Chemin de la Prada et chemin du coin</p>

	PROJETS COMMUNAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE			Projets d'intérêt communal
	Axe 1 : Gérer durablement nos patrimoines	Axe 2 : Vivre à Billom Communauté	Axe 3 : Préparer le territoire pour l'avenir	Projets ne rentrant dans aucun axe
<b>Estandeuil</b>	Restauration extérieure de l'église et travaux intérieurs (plus-value culturelle)			Aménagement de la RD 341 et RD 70 (réseaux secs, trottoirs, chaussée)
<b>Fayet-le-Château</b>	Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (plus-value environnementale)	Espace dédié aux jeunes (plus-value sociale) Projet de logement ou espace associatif dans une maison de bourg à rénover (maison de Ginette) (plus-value sociale) Espace de travail partagé et médiation numérique (plus-value économique) Développer la défense extérieure contre l'incendie	Achat de l'étang de la Gravière et aménagement (plus-value environnementale) <b>Création de réserve foncière pour la protection environnementale et l'aide à l'installation d'agriculteurs.trices, remembrement</b> (plus-values environnementale et économique) Broyeur et traitement des "déchets verts" (plus-value environnementale) Entretien des chemins de randonnée et agricoles (plus-value sociale) Liaison modes doux vers le pôle de vie de Billom (plus-value environnementale)	Réfection bâtiments communaux ayant subi des dégâts suite à la sécheresse
<b>Glaine-Montaigut</b>	Rénovation thermique de la salle des fêtes (plus-value environnementale)	Création d'un local commercial (plus-value économique) Aire de jeux pour enfants (plus-value sociale) Défense extérieure contre l'incendie		
<b>Isserteaux</b>	Restauration des lavoirs et fontaines (plus-value culturelle)	PAD du bourg, végétalisation (Plus value environnementale)		Adressage de la commune Aménagement voirie et espaces publics du bourg Réparation de voirie Table d'orientation Montjoux (plus-value culturelle)
<b>Mauzun</b>	<b>Réhabilitation de la base d'accueil: mise en valeur du patrimoine + mise aux normes ADAP + réhabilitation énergétique + réduction des nuisances sonores</b> (plus-values culturelle et environnementale)			Aménagement de la traverse de bourg Voie
<b>Montmorin</b>	Régulation chauffage Mairie Salle Polyvalente (plus-value environnementale) Panneaux solaires toiture salle polyvalente (plus-value environnementale) Isolation fenêtres appartements communaux (plus-value environnementale) Aménagement du Parvis de l'Eglise (Plus-value sociale, et environnementale)		Aménagement de la traverse de bourg....projet mené en collaboration avec le Département	Enfouissement réseau télécommunications à Serpanoux Travaux cimetière communal (portail) Voie communale - Le Fournet Rénovation éclairage Mairie Salle Polyvalente Enfouissement réseau télécommunications à Serpanoux Travaux cimetière communal (portail) Voie communale - Le Fournet
<b>Mur-sur-Allier</b>	Réhabilitation de la Conciergerie, et lui redonner une fonction (plus-value culturelle) Réhabilitation de l'école Dallet (plus-value sociale)	Construction d'une pépinière sportive et culturelle (plus-value culturelle) Construction d'un centre de loisirs (plus-value sociale) Résidentialisation du plateau sportif Dallet (stationnement, cheminements, aire de stockage) Requalification de l'ancienne Mairie en maison des associations (plus-value culturelle)		Construction d'un atelier pour le service technique Réfection du chemin du Mur Voie
<b>Neuville</b>				Aménagement du bourg (voirie, espaces publics, cimetière) Voie route de Bort l'Etang Adressage Place du cimetière
<b>Pérignat-sur-Allier</b>	Rénovation énergétique de 2 bâtiments dans la zone de la Sagne (plus-value environnementale)	<b>Aménagement de deux plateaux de 280 m² dans le bâtiment de la mairie</b> : vocation culturelle (plus-value culturelle et sociale) <b>Rénovation d'un bâtiment à vocation culturelle et associative</b> (plus-value culturelle et sociale) <b>Aménagement de la zone de loisirs de la Sagne, extension de la salle polyvalente</b> (plus-values sociale et environnementale) <b>Transformation d'une grange en gîte</b> dans la zone pilote d'habitat en privilégiant la restauration à la démolition et en mettant en oeuvre les démarches de réemploi et d'utilisation de matériaux biosourcés et à faible empreinte carbone.(Plus-value environnement et économique)	<b>Réalisation d'un plan guide en actes</b> : élaboration de documents stratégiques de développement de la commune en matière d'urbanisme en lien avec la population (plus-values environnemental et sociale)	Accessibilité Mairie Travaux de voirie Enfouissement des réseaux

	PROJETS COMMUNAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE			Projets d'intérêt communal
	Axe 1 : Gérer durablement nos patrimoines	Axe 2 : Vivre à Billom Communauté	Axe 3 : Préparer le territoire pour l'avenir	Projets ne rentrant dans aucun axe
<b>Reignat</b>	Réfection mur de la sacristie (plus-value culturelle)	OAP Parmenier Lotissement City parc (plus-value sociale)		Changement porte salle des fetes Assainissement (plus-value environnementale) Enfouissement des réseaux secs Adressage Bâtiment mairie école local technique Voirie Aménagement du cimetière
<b>Saint-Bonnet-lès-Allier</b>	Réhabilitation de la salle polyvalente ((plus-value sociale)			
<b>Saint-Dier-d'Auvergne</b>	Réhabilitation du secrétariat actuel de la Mairie (plus-value environnementale et sociale) Réfection du mur du prieuré (plus-value culturelle)	Jardin communal à créer (plus-value sociale et environnementale) Sécurité de la traversée du bourg Réfection de la cour de récréation de l'école primaire (entrée sécurisée + acquisition espace vert pour agrandir la cour + végétalisation de la cour) (plus-value environnementale) Installation de citernes incendies	Installation d'une chaudière à bois, pour bâtiments communaux et des particuliers (plus-value environnementale et sociale) Eclairage public led (plus-value environnementale) Réfection de mares (plus-value environnementale) Informatisation à l'école primaire (plus-value sociale, culturelle) Remplacement des fenêtres et portes de la caserne de gendarmerie pour rénovation énergétique (plus-value environnementale)	Réaménagement de la Mairie et affectation des salles + accessibilité (plus-value sociale et environnementale) Mise en sécurité de la gendarmerie Mise en sécurité du jardin public (clôture, mur, portail) Réfection de la piste forestière Adressage des hameaux Travaux d'enfouissement (plus-value environnementale) Clôture du Prieuré Voirie : réfection de chemins communaux Réfection des WC des maternelles
<b>Saint-Jean-les-Ollières</b>	Réfection toiture de l'école Rénovation de l'église (plus-value culturelle) Isolation et chauffage de l'école maternelle (plus-value environnementale)	Rénovation de l'Hotel-Restaurant l'Archou (plus-value économique) Réflexion sur la réalisation d'un tiers lieu et de logements dans un bâtiment place de l'église (plus-value économique)		
<b>Saint-Julien de-Coppel</b>	Chauffage mairie et école (plus-value environnementale)			Mur cimetière de Contournat Travaux assainissement collectif Contournat (plus-value environnementale)
<b>Trézioux</b>	Isolation bâtiment mairie et école (plus-value environnementale) Aménagement du bourg : sécurisation des usagers, valorisation esthétique, mise aux normes en matière d'assainissement + éclairage public économe (plus-value environnementale et culturelle)			Adressage (quasiment finalisé) Voirie Achat terrain dossier en cours : création d'une nouvelle voie (dossier supervisé par l'EPF Auvergne - Etude en cours) Chemin piéton: mise en sécurité des usagers des lotissements à l'entrée du bourg
<b>Vassel</b>	Rénovation église (plus-value culturelle) Installation de volets en façade sud de l'école, chaudière école, volets en façade nord (plus-value environnementale)	Achat terrain pour aménagement, aire de jeu, stationnements (plus-value sociale) Reprise des regards		Coupe du bois de Fiole et replantation Aménagement locaux administratifs et techniques de la mairie Voirie
<b>Vertaizon</b>	Rénovation de l'ancienne église (plus-value culturelle) Travaux d'agrandissement de la salle des sports et rénovation énergétique salle des sports/groupes scolaire (+ de 5000 m <sup>2</sup> de surface) (plus-values environnementale et sociale) Rénovation de l'ensemble des menuiseries de la salle des fêtes (plus-value environnementale)	Création et aménagement d'un terrain multisports dans la zone du groupe scolaire et des équipements sportifs (plus-value sociale) Agrandissement de la Médiathèque de Vertaizon, création d'espaces et de salles complémentaires (plus-value culturelle)	Rénovation complète de l'éclairage public de la commune de Vertaizon (transformation en led et gestion des intensités lumineuses la nuit) (plus-value environnementale)	Etude du zonage des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales du territoire de la commune et réalisation des travaux nécessaires à une meilleure gestion des eaux usées et pluviales (inondations) (plus-value environnementale) Réalisation d'un programme de travaux et d'un calendrier de rénovation des voiries communales (plus value sociale)

# Sommaire des fiches-actions

N° action	Maître d'ouvrage	Intitulé	Page
<b>Axe 1 : Gérer durablement nos patrimoines</b>			
1	BILLOM COMMUNAUTÉ	Rénovation thermique au centre aquatique	75
2	BILLOM COMMUNAUTÉ	Isolation des auvents sur l'accueil des gens du voyage	77
3	BILLOM COMMUNAUTÉ	Outil de vulgarisation du PLUIH intercommunal	79
4	BILLOM COMMUNAUTÉ	GEMAPI : Elaboration du CT Litroux/Jauron	81
5	BILLOM COMMUNAUTÉ	Mise en œuvre du plan de gestion sur l'ENSIL des puits de Mur et de Pileyre	83
6	BOUZEL	Aménagement du bourg - tranche voirie et espaces publics - secteur de la mairie : mise en valeur du monument aux morts, réorganisation et embellissement de la Place de la Mairie	85
7	BOUZEL	Rénovation énergétique au Foyer Rural et à la Mairie	87
8	CHAS	Restauration de l'Eglise	89
9	ESTANDEUIL	Restauration de l'Eglise	91
10	FAYET-LE-CHATEAU	Panneaux photovoltaïques	93
11	MAUZUN	Réhabilitation et extension de la base d'accueil	95
12	MONTMORIN	Plan d'Aménagement de Bourg	97
13	SAINT-DIER-D'Auvergne	Réhabilitation Accessibilité /de la Mairie	99
14	SAINT-DIER-D'Auvergne	Réfection du mur du prieuré	101
15	SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	Rénovation de l'Eglise	103
16	SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	Réfection toiture de l'école	105
17	SAINT-JULIEN-DE-COPPEL	Remplacement chaudières fuel	107
18	VASSEL	Changement de chaudière et pose de volets roulants	109
19	VERTAIZON	Rénovation de l'Ancienne Eglise de Vertaizon	111
20	VERTAIZON	Rénovation des menuiseries de la salle des fêtes	113
21	VERTAIZON	Rénovation énergétique de la salle des sports et du groupe scolaire Louis ARAGON	115
<b>Axe 2 : Vivre à Billom Communauté</b>			
22	BILLOM COMMUNAUTÉ	Nouveau dispositif d'amélioration de l'habitat	117
23	BILLOM COMMUNAUTÉ	Acquisitions foncières et création de terrains familiaux	119
24	BOUZEL	Acquisition de défibrillateurs	121
25	CHAURIAT	Aménagement du centre-bourg – Quartier de l'ancienne école	123
26	FAYET-LE-CHATEAU	Espace numérique	125
27	ISSERTEAUX	Aménagement de la traverse d'agglomération et places du bourg	127

28	MUR-SUR-ALLIER	Diagnostic bâtiment école de Dallet	129
29	PERIGNAT-ES-ALLIER	Création d'un gîte de la Tiole	131
30	PERIGNAT-ES-ALLIER	Salles culturelles mairie	133
31	SAINT-DIER-D'Auvergne	Sécurisation de la traverse de bourg	135
32	SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	Création d'un tiers lieux	137
33	SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	Rénovation de l'Hôtel/Restaurant l'Archou	139
<b>Axe 3 : Préparer le territoire pour l'avenir</b>			
34	BILLOM COMMUNAUTÉ	Schéma directeur cyclable	141
35	BILLOM COMMUNAUTÉ	Aménagement de chemins existants pour la pratique du vélo, notamment pour rejoindre la voie verte	143
36	PETR du GRAND CLERMONT	Compléments d'aménagements de la voie verte Via Allier entre Authezat et Pon-du-Chateau	145
37	PETR du GRAND CLERMONT – PNR Livradois-Forez – BILLOM COMMUNAUTE	Animation/suivi pour le projet alimentaire territorial	147
38	BOUZEL	Mise aux normes de l'éclairage public suite au diagnostic du SIEG 63 dans le cadre de l'aménagement du centre bourg	149
39	FAYET-LE-CHATEAU	Achat d'un broyeur et remorque	151
40	FAYET-LE-CHATEAU	Vallée du Madet	153
41	SAINT-DIER-D'Auvergne	Travaux de mise en sécurité de la gendarmerie	155
42	SAINT-DIER-D'Auvergne	Eclairage public	157
43	SAINT-DIER-D'Auvergne	Installation de citernes incendie	159
44	VERTAIZON	Rénovation de l'éclairage public complet de la commune de Vertaizon	161
<b>Projets d'intérêt communal ou intercommunal</b>			
45	BILLOM COMMUNAUTÉ	Equipements numériques et mobilier pour siège	163
46	BILLOM COMMUNAUTÉ	Création malles pédagogiques pour le Relais Petite Enfance et les multi-accueils	165
47	BOUZEL	Mise en conformité de l'accessibilité des vestiaires du stade dans le cadre de l'Ad'Ap	167
48	CHAS	Travaux sur chemins	169
49	MONTMORIN	Eclairage public	171
50	NEUVILLE	Redonner de l'attractivité au centre-bourg	173
51	SAINT-DIER-D'Auvergne	Enfouissement des réseaux	175
52	SAINT-DIER-D'Auvergne	Adressage des hameaux	177
53	SAINT-DIER-D'Auvergne	Réfection des toilettes de l'école maternelle	179
54	VASSEL	Aménagement de locaux techniques et administratifs	181
55	VASSEL	Aménagement Chemin des Rivailles	183
56	VERTAIZON	Etude des zonages d'assainissement et des eaux pluviales de la commune	185
57	VERTAIZON	Diagnostic de la voirie communal	187



## Rénovation thermique du centre aquatique intercommunal

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	1		
Maître d'ouvrage	<b>BILLOM COMMUNAUTÉ</b>		
Description de l'action			
<p>Le centre aquatique intercommunal, ouvert en 2011, a fait l'objet en 2018 d'un diagnostic sur les installations thermiques et hydrauliques. qui a conduit à de nouvelles réflexions sur le cadre d'exploitation et les travaux qu'il pourrait être intéressant d'engager afin d'optimiser son fonctionnement et ses consommations énergétiques.</p> <p>Les travaux qui seront engagés concerneront la GTC, l'optimisation des systèmes et récupération de chaleur, le renouvellement de certains équipements (pompes,...), l'installation d'équipements HPE (chaudière, échangeurs) et l'intégration d'une centrale photovoltaïque.</p> <p>Des gains importants sur les consommations d'énergie (-34 % sur les consommations finales d'énergie) sont attendus. Ces travaux, couplés à une gestion optimisée par un prestataire, permettront également d'assurer le confort et la sécurité permanents des usagers et des personnels, garantir la continuité du service et intervenir en cas d'urgence technique et de dépannage dans des délais limités, maintenir la fiabilité, la pérennité et la performance énergétique des installations.</p>			
Partenaires	Agence Nationale du Sport Aduhme		
Coût prévisionnel	400 000,00 €		
Type de dépenses	Etudes d'ingénierie  Travaux		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	80 000	20%
	Agence nationale du sport	220 000	55%
	Etat - DETR	100 000	25%
Calendrier	Fin 2021 : réalisation des études techniques par le prestataire 2022 : réalisation des travaux		
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergies finale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• baisse des consommations de gaz</li> <li>• baisse des consommations d'électricité</li> </ul>		



## Isolation des auvents de l'aire d'accueil des gens du voyage

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	2		
Maître d'ouvrage	<b>BILLOM COMMUNAUTE</b>		
Description de l'action	<p>Billom Communauté dispose d'une aire d'accueil des gens du voyage. Située à Billom elle a été créée en 2007, est composée de 10 emplacements de 20 places caravanes au total.</p> <p>Dans le cadre de la mise aux normes de l'équipement il est proposé de fermer les auvents dans l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil des usagers, leur confort thermique. Cela permettra d'éviter en hiver le gel des canalisations, de leurs appareils électroménagers etc...</p>		
Partenaires	AGSGV		
Coût prévisionnel	<b>140 000 € HT</b>		
Type de dépenses	Etudes (maîtrise d'oeuvre) et travaux		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement	98 000	70 %
	Région		
	Département- DETR	42 000	30 %
	État		
Calendrier	2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Satisfaction des usagers		





# Outil de vulgarisation du PLUH intercommunal

## CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1
Action n°	3
Maître d'ouvrage	<b>BILLOM COMMUNAUTÉ</b>
Description de l'action	
<p>Billom Communauté a approuvé un Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) en octobre 2019. Les travaux du PLUH ont notamment montré deux éléments majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'impact souvent négatif des constructions nouvelles sur le paysage ;</li> <li>- l'importance de la qualité des réhabilitations dans la mise en valeur du patrimoine bâti.</li> </ul> <p>Les 3 anciens EPCI avant fusion avaient établi des chartes architecturales et paysagères qui nécessiteraient d'être complétées, rééditées et mieux diffusées. 2 EPCI sur les 3 avaient également élaboré des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH). Le règlement du nouveau PLUH fixe des règles concernant l'implantation et l'aspect des constructions et des réhabilitations mais certains aspects relatifs à une bonne intégration paysagère et architecturale ne peuvent relever que du conseil, en fonction de chaque projet. En ce sens, le Programme d'Orientation et d'Actions (volet opérationnel du nouveau Programme Local de l'Habitat, intégré au PLUH) prévoit une action de « Sensibilisation et conseil à la qualité architecturale et paysagère ».</p> <p>Il s'agit donc d'élaborer (rédaction, illustration et mise en forme) un outil de vulgarisation et de conseil, sous la forme d'un cahier de recommandations architecturales et paysagère comprenant des fiches/outils pédagogiques. L'objectif est d'anticiper la qualité architecturale et paysagère des constructions neuves et améliorer la qualité des réhabilitations réalisées sur le territoire de Billom Communauté. Sont attendus un cahier général ou guide suffisamment vulgarisé pour être accessible à tous ainsi qu'une série de plusieurs fiches synthétiques et/ou thématiques, dont le nombre, l'objet et le contenu seront à définir avec le maître d'ouvrage en fonction des enjeux prioritaires. Ces fiches pédagogiques pourront être réalisées à destination de différents publics ou porteurs de projet (aménageurs, constructeurs et particuliers). Certains sujets importants ont déjà pu être identifiés : les Trames Verte et Bleue (TVB) ; les toitures ; les clôtures ; les choix de couleurs ; les volumes ; les énergies renouvelables ; les aménagements extérieurs ; le stationnement ; la prise en compte du relief, l'insertion dans la pente ; l'implantation des constructions sur la parcelle (marge de recul, hauteur...).</p> <p>Une attention toute particulière sera apportée au rendu visuel des documents. Le cahier/guide et les fiches devront être illustrés pour répondre au mieux à la dimension pédagogique attendue de ces outils de vulgarisation.</p>	
Partenaires	Communes, PNR Livradois-Forez, Grand Clermont (SCOT et service instructeur), CAUE 63
Coût prévisionnel	50 000 €
Type de dépenses	Prestations bureau d'études, architecte/urbaniste/paysagiste

	Collectivités	Montant	Taux
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	35 000	70 %
	Région		
	Département	15 000	30 %
	État		
	Europe		
	Autres (à préciser)		
Calendrier	A partir de 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'habitants sensibilisés, nombre de projets (permis) accompagnés		



## **Elaboration du Contrat territorial sur le Litroux et le Jauron**

### **CRTE BILLOM COMMUNAUTE**

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	4		
Maître d'ouvrage	<b>BILLOM COMMUNAUTÉ</b>		
Description de l'action	<p>Les masses d'eau du territoire sont dans un état "moyen" ou "dégradé" en matière de qualité de l'eau selon la classification de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (émanant de la Directive Cadre Européenne sur l'eau de 2000). C'est la raison pour laquelle Billom Communauté, en partenariat avec Entre Dore et Allier, est rentrée en phase d'élaboration d'un Contrat Territorial sur le Litroux et le Jauron.</p> <p>Les deux EPCI s'engagent à mettre en place des actions (travaux, sensibilisation, ect.) visant à améliorer l'état, physico-chimique, biologique et morphologique des 2 cours d'eau de leur territoire.</p> <p>A cette date, le contrat territorial est en phase d'élaboration pour une durée de 3 ans (2020/2023).</p>		
Partenaires	Communauté de communes « Entre Dore et Allier » Agence de l'Eau Loire-Bretagne Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. FREDON Chambre d'Agriculture		
Coût prévisionnel	Les principales dépenses ont été réalisées en 2020 et 2021, pour l'année 2022 les dépenses s'élèveront à 15 000 €		
Type de dépenses	Dépenses de communication (impressions, réunion d'information, etc.) et la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) préalable au démarrage des travaux.		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	1 500	10%
	Région		
	Département	1 500	10%
	État		
	Europe		
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	10 500	70%
Entre Dore et Allier	1 500	10%	
Calendrier	DIG : Janvier 2022 Plan d'action, stratégie territoriale et feuille de route de l'agence de l'eau : dépôt en juin 2022 pour une réponse de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne prévue en novembre 2022.		
Indicateurs d'évaluation proposés	Le principal indicateur est la validation du Contrat Territorial par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau en novembre 2022.		





## Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENSIL pays de Mur et de Pileyre

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	5		
Maître d'ouvrage	<b>BILLOM COMMUNAUTÉ</b>		
Description de l'action			
<p>Le Département a labellisé les puits de Mur (Mur-sur-Allier et Vertaizon et de Pileyre (Chauriat et Vertaizon) au titre des Espaces Naturels Sensibles d'Initiative Locale en 2007. Un premier plan de gestion mis en œuvre entre 2013 et 2017 a permis de réaliser un certain nombre d'aménagement (circuit d'interprétation, tables d'orientation, arboretum, verger pédagogique, livret d'accueil..) et après une évaluation en 2018, un second plan de gestion a été élaboré pour la période 2019 – 2028.</p> <p>Les premières actions auraient dû être mises en œuvre en 2020 mais n'ont pu l'être en raison de la crise sanitaire ; 2021 est l'année de préparation des différents cahiers des charges pour consulter les différents prestataires qui réaliseront notamment des inventaires faunistiques et floristiques, l'entretien du verger et la replantation d'arbres pour remplacer ceux qui sont morts ; les actions doivent débiter 2022.</p> <p>Diverses animations sont également organisées en vue de faire connaître le site au grand public.</p> <p>Enfin, Billom communauté procédera au choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un sentier sur le puy de Pileyre.</p>			
Partenaires	Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Communes de Chauriat, Mur-sur-Allier et Vertaizon		
Coût prévisionnel	88 500,00 €		
Type de dépenses	Inventaires faunistiques et floristiques Entretien du verger et plantation d'arbres Prestataire pour animations AMO pour l'aménagement du puy de Pileyre		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	53 100,00	60%
	Région		
	Département	35 400,00	40%
	État	A solliciter	
	Europe		
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne Entre Dore et Allier		
Calendrier	2021 : consultation des prestataires 2022 : réalisation des actions inscrites au plan de gestion		
Indicateurs d'évaluation proposés	- Evolution quantitatif et qualitatif de la faune et de la flore inventoriées - Fréquentation lors des animations		





## Aménagement du bourg – tranche voirie et espaces publics – secteur de la mairie : mise en valeur du monument aux morts , réorganisation et embellissement de la Place de la Mairie

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1
Action n°	6
Maître d'ouvrage	Commune de BOUZEL
Description de l'action	
<p><b>Contexte – Historique</b></p> <p>Le conseil municipal a validé courant novembre 2017 la révision du Plan d'Aménagement de Bourg de la commune réalisée par JP Louis DUBREUIL du cabinet SYCOMORE. Suite à cette étude, la municipalité a souhaité lancer un programme de travaux d'aménagement du centre bourg en cohérence avec le programme de réfection des réseaux d'assainissement prescrit par le cabinet SAFEGE dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement. Les cabinets d'Auvergne ETUDES et Lise Marchal Paysage, choisis comme maître d'œuvre ont proposé courant 2020 un plan d'aménagement du centre bourg décomposé en 4 phases pour la partie réseaux et pour la partie voirie-espaces verts.</p> <p><b>Voiries communales et espace public concernés par la phase n°2 du plan de décomposition de l'avant-projet :</b> Place de la Mairie, Impasse du Joron, amorce Rue Traversière.</p> <p><b>Aménagements proposés afin de répondre aux objectifs fixés par la Municipalité :</b> sécurisation des voies et de l'espace public par la création d'un sens de circulation et amélioration de la signalétique, matérialisation des espaces partagés par piétons et routiers, création de places de stationnement dont PMR, végétalisation des espaces, déplacement et mise en valeur du monument aux morts, déplacement de la croix de mission vers la Place du Fort et réorganisation/embellissement de la Place de la Mairie, création d'un parvis devant la mairie, mise en valeur des espaces par l'éclairage public, mise en accessibilité de tous les espaces et préservation du petit patrimoine.</p>	
Partenaires	CAUE du Puy-de-Dôme / PETR Grand Clermont / Billom Communauté / Conseil Départemental du Puy-de-Dôme / Région AUVERGNE RHONE ALPES

Coût prévisionnel	Total travaux voirie et espaces verts : 226 877 € HT Montant MO + autres frais : 40 103 € HT  <b>TOTAL PART COMMUNALE : 266 980 € HT</b>		
Type de dépenses	Dépenses d'investissement : travaux publics, espaces verts et maîtrise d'œuvre		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement et Emprunt	163 286	61,16%
	Région – Soutien à la Ruralité (6 % sur enveloppe totale plafonnée à 500 000.00 €)	16 018	6%
	État – DETR (30 % sur enveloppe totale plafonnée à 300 000.00 €)	80 094	30%
	État – Contrat de ruralité (tranche 1) - prog 2018	7 582	2.84%
	Plan de relance FIC 2021	Demande en cours	Non déterminé
Calendrier	<p>Les travaux de reprise des réseaux d'assainissement (phases n° 1 à n° 3) ont débuté en mars 2021 et devraient se terminer pendant l'été 2021. Dans la continuité, une première tranche de travaux de voirie et espaces verts doit débuter mi-septembre 2021 (phase n° 1).</p> <p>La phase n° 2 du plan de décomposition est programmée en fonction des subventions obtenues, au 1<sup>er</sup> semestre 2022.</p>		
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de stationnements, Nombre d'espaces dédiés aux piétons, limitation de la vitesse et sécurisation des voies, etc.		

## Rénovation énergétique au Foyer Rural et à la Mairie CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1
Action n°	7
Maître d'ouvrage	Commune de BOUZEL
Description de l'action	

### Notice explicative et contexte :

L'état des lieux « énergétique » du patrimoine bâti communal, réalisé en 2019 par l'ADUHME a permis de mieux connaître les consommations, de cibler les bâtiments les plus énergivores et d'identifier les points à améliorer. Pour cette étude, des sondes ont été posées dans différentes zones des sites afin de tenir compte de leurs spécificités d'usage et des caractéristiques des installations (circuits de chauffage). Ainsi, pour chaque bâtiment, cet audit a ciblé ses faiblesses, ses possibilités d'évolution, et les travaux nécessaires à réaliser pour réduire l'impact environnemental et financier d'une surconsommation d'énergie.

Ce bilan a permis à la municipalité de hiérarchiser les travaux de rénovation énergétique à réaliser par ERP existants, dans le but de diminuer leur consommation énergétique et d'améliorer le confort des usagers :

- L'école publique a été jugée prioritaire, les travaux sont prévus au 2ème semestre 2021 (mode de chauffage, isolation, VMC).

- Dans un deuxième temps, un diagnostic plus précis et une étude de faisabilité sur le mode de chauffage avec des énergies renouvelables seront réalisés pour le foyer rural et la mairie afin de prévoir les travaux d'amélioration courant 2022-2023.

Les objectifs de la Municipalité s'inscrivent parfaitement dans les « 6 raisons d'agir » :

- Maîtrise des dépenses : les bâtiments des collectivités sont des grands consommateurs d'énergie.

- Exemplarité : les collectivités ont un rôle exemplaire à jouer : Impulser des actions de rénovation énergétique sur son patrimoine, c'est réduire son empreinte environnementale, répondre aux aspirations citoyennes et s'engager dans une démarche exemplaire.

- Emploi : la mise en chantier de travaux de rénovation énergétique a un effet levier sur l'emploi et la reprise économique.

- Résilience : Se lancer dans la rénovation thermique des bâtiments, c'est moderniser ses infrastructures publiques, améliorer leur confort et mieux protéger le public, en particulier les plus fragiles (enfants, personnes âgées) face aux conséquences à venir du changement climatique

- Santé : La qualité des bâtiments, notamment des bâtiments scolaires, doit être une priorité car elle concerne de près ou de loin une très grande partie de la population. Parce que les principaux usagers des écoles sont des enfants, cela exige d'assurer notamment un haut niveau de qualité environnementale et de confort. • La rénovation énergétique des bâtiments se doit d'apporter une

amélioration globale à un bâtiment : acoustique, qualité de l'air intérieur, mise à niveau fonctionnelle et pédagogique.

- Attractivité : Un bâtiment communal, tel qu'une bibliothèque ou une école, fait partie de l'identité d'une ville, d'un quartier. Une rénovation énergétique permet de sauvegarder et valoriser votre patrimoine architectural et culturel

-Le renforcement des exigences environnementales : Les collectivités territoriales, comme les acteurs privés et l'État, sont soumises à des obligations réglementaires concernant les bâtiments existants, qui découlent des lois et décrets successifs : Nécessité de connaître les consommations et émissions de carbone, Nécessité de prendre en compte la réglementation thermique (RT) sur les bâtiments existants, dispositif "éco énergie tertiaire". »

*Extrait du kit « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES, Comprendre et se lancer » réalisé en juillet 2020 par la Coordination interministérielle du plan de rénovation énergétique des bâtiments.*

Partenaires	Billom Communauté / ADUHME / Etat plan de relance/ partenaires de Certificat d'Economie d'Énergie /ANCT		
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : 60 000.00 € HT Dépenses de fonctionnement : 1 500.00 HT / an		
Type de dépenses	Dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement (maintenance annuelle)		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement et ou emprunt	36 000	60%
	DSIL Plan de relance	24 000	40%
Calendrier	Etude de faisabilité 2 <sup>e</sup> semestre 2021 et installation 2 <sup>e</sup> semestre 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Gains d'économies d'énergie générés par le projet (en kilowatt/heure d'énergie primaire par an - <i>unité de mesure utilisée dans la réglementation thermique ou lors d'un diagnostic de performance énergétique</i> ). Gains d'économies d'énergie générés par le projet en pourcentage. Montant de la réduction de la facture énergétique en €.		

## Restauration de l'église CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	8		
Maître d'ouvrage	Commune de CHAS		
Description de l'action : restauration extérieure du chevet de l'église			
<p>Ce projet s'inscrit dans un programme global de restauration de l'église, le coût global de la restauration a été chiffré à 400 000€,          La restauration du chevet très dégradé devrait être réalisée en premier, les travaux consisteront en la réalisation d'un ouvrage de consolidation en tête de maçonnerie. Le projet sera définitivement validé lors de la remise de l'APD par le cabinet ACA</p>			
Partenaires	Etat / Région/ Département/Fondation du patrimoine, Les financements publics ne sont pas définitivement acquis		
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel (niveau APD) est de 75 900 €HT		
Type de dépenses	Les travaux sont des travaux de maçonnerie et de reprise de toiture		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	8 083	10,05%
	Région	15 939	21%
	Département	11 385	15%
	État	20 493	27%
	Europe Fondation du patrimoine	20 000	19%
Calendrier	Réalisation APD début 2022 Consultation des entreprises et démarrage des travaux oct 2020		
Indicateurs d'évaluation proposés			





## Restauration extérieure de l'Eglise Sainte Madeleine

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	9		
Maître d'ouvrage	Commune D'ESTANDEUIL		
Description de l'action	<p>L'Eglise Sainte Madeleine présentant des désordres importants tant extérieurs qu'intérieurs, la commune a fait réaliser un diagnostic du bâtiment inscrit aux monuments historiques et va procéder sur plusieurs années à la restauration de ce patrimoine communal. Une mission de MO est en cours pour les travaux au stade APS</p>		
Partenaires	Les différents partenaires sont l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Au vu du programme prévisionnel de travaux assez conséquent, plusieurs tranches de travaux sont prévues dès 2022		
Coût prévisionnel	Les travaux prévus seront inscrits en dépenses d'investissement. Le coût des travaux HT pour la réhabilitation extérieure est de 726 073 €		
Type de dépenses	Travaux sur façades, couvertures, clocher... <b>Les taux de subvention des partenaires n'étant pas connu à ce jour, le plan de financement ne peut être complété</b>		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant	Taux
	Autofinancement		
	Région		
	Département		
	État		
	Europe		
Autres (à préciser)			
Calendrier			
Indicateurs d'évaluation proposés			



## Panneaux photovoltaïques CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	10		
Maître d'ouvrage	Mairie de FAYET-LE-CHÂTEAU		
Description de l'action	<p>Le projet : installation de panneaux photovoltaïques (PV) sur différentes toitures de bâtiments communaux.</p> <p>Lors de l'achat d'un bâtiment dans le bourg, pour laquelle il faut reprendre la toiture, exposée plein sud, nous envisageons l'implantation de panneaux PV.</p> <p>Dans cette perspective, nous souhaitons un diagnostic sur les différentes toitures communales pour maximiser l'implantation de panneaux PV.</p> <p>Interêts économique, écologique et transition énergétique et sociétale du territoire.</p> <p>10 toitures pourraient être concernées, pour environ 600m<sup>2</sup>, et plus de 100kWc de puissance d'installation.</p> <p>Le projet est de faire de l'autoconsommation pour la mairie, de la revente de surplus, et de s'inscrire dans une démarche d'auto-consommation partagée, en lien avec nos partenaires, notamment la SCIC Toi et Toits, implantée sur le parc naturel régional Livradois-Forez.</p>		
Partenaires	ADUHME - SCIC Toi et Toits - L'archevêché (toiture église)  Diagnostics : ADUHME et SCIC Toi et Toits Ces partenariats sont en cours d'élaboration.		
Coût prévisionnel	150 000€ HT		
Type de dépenses	Reprise toiture / étude de structure bâtiment bourg : 30 000€ HT Installations PV par entreprises qualifiées : 120 000€ HT  Entretien, maintenance des installations, abonnements : 5000 €HT annuel		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	30 000	20%
	Région	25 000	16,6%
	Département	20 000	13,3%
	État	75 000	50%
	Europe		
	<b>TOTAL</b>	<b>150 000</b>	
Calendrier	Achat bâtiment bourg : fin 2021		

	Réalisation partenariat avec la SCIC et diagnostic : fin 2021. Implantation des installations PV : à partir de 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Puissance totale installée ; Économies réalisées en lien avec l'auto-consommation et vente de surplus ; Recettes réalisées pour la commune (toitures vente totale) ; Aboutissement de la démarche d'auto-consommation partagée sur 10 ans.

## Réhabilitation et extension de la base d'accueil

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n° 1	1
Action n°	11
Maître d'ouvrage	<b>Commune de MAUZUN</b>

#### REHABILITATION ET EXTENSION DE LA BASE D'ACCUEIL

La commune dispose d'un bâtiment communal à l'intérieur duquel se trouve actuellement la mairie, la salle des fêtes (aussi nommée Base d'Accueil) ainsi que des salles d'activités périscolaire à l'étage.

La partie centrale à une architecture particulière en pierres et briques cuites avec de grandes ouvertures représentatives de l'architecture des bâtiments industriels de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et a accueilli une sucrerie. Ce bâtiment a ensuite été transformé en école puis dans les années 1970 a été rénové pour en faire une base d'accueil et gîte des bénévoles des chantiers de jeunes du château jusqu'en 2000 ; il a été ensuite loué à une compagnie de théâtre de 2000 à 2011. Depuis il est utilisé par la commune comme salle des fêtes.

La mairie souhaite rénover la Base d'Accueil afin d'améliorer son fonctionnement actuel notamment vis-à-vis des nuisances sonores avec le voisinage mais également en terme d'accessibilité PMR.

L'aménagement comprendra une extension et une réhabilitation :

- sas d'entrée, salle de réception, espace Office, coin vestiaire, sanitaire PMR, local ménage...

Ce projet représente un investissement important de 270 000 €, mais indispensable pour la sauvegarde du patrimoine communal.

Cette réhabilitation offrira ainsi à l'ensemble des habitants de notre petite commune une salle des fêtes conforme aux normes actuelles environnementales

Partenaires	Aduhme et Atelier d'urbanisme du PNR dans l'étude préalable
Coût prévisionnel	<p>Le montant global estimatif des travaux s'élève à 270 000 € H.T :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux 180 000 €</li> <li>- Aménagement extérieurs 22 000€</li> <li>- Ravalement de façade 15 000 €</li> <li>- Etudes, Maîtrise d'œuvre et frais annexes (CTC, SPS, diagnostics, plan topo...) 33 000 € HT</li> <li>- Imprévus 20 000.00</li> </ul>
Type de dépenses	- Travaux d'extension et de réhabilitation intérieur (amélioration énergétique), mise aux normes ADAP, réduction des nuisances sonores

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement extérieurs, place de stationnement PMR, cheminement piétonnier pour accès au parvis</li> <li>- Etudes, Maîtrise d'œuvre et frais annexes (CTC, SPS, diagnostics, étude acoustique et énergétique, plan topo...)</li> </ul>		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	54 000	20%
	Région	58 644	21,72%
	Département	77 625	28,75%
	État (DETR accordée sur 265 796 €)	79 739	29,53%
	Europe		
	<b>TOTAL</b>	<b>270 000</b>	
Calendrier	<p>2020 : études préalables, dossier de demandes de subvention Etat, Département, Région</p> <p>2021 : dossier permis de construire (accordé en mars 2021), appel d'offres 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, début des travaux 4<sup>ème</sup> trimestre 2021</p> <p>2022 : travaux et achèvement</p>		
Indicateurs d'évaluation proposés			



## Plan d'Aménagement de Bourg CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	12		
Maître d'ouvrage	Commune de MONTMORIN		
Description de l'action			
Plan d'aménagement de Bourg : travaux de voirie et d'accessibilité du parvis de l'église village de La Vialle			
Partenaires	ADIT 63 - Département		
Coût prévisionnel	68 053,00 € H.T.		
Type de dépenses	Travaux de voirie – mise en accessibilité		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement	32 801,10	48%
	Région		
	Département	14 836,00	20% + CDS 1.09
	État	20 415,90	30%
	Europe		
	Autres (à préciser)		
Calendrier	Démarrage de l'étude de faisabilité en 2021 Démarrage des travaux en 2022 Fin de travaux en 2023		
Indicateurs d'évaluation proposés			





## Réhabilitation de la mairie

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	13		
Maître d'ouvrage	Commune de SAINT-DIER-D'Auvergne		
Description de l'action			
<p>Au regard de la loi, il est impératif que les services administratifs soient accessibles au public et aux personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée du bâtiment. L'inscription du bâtiment aux Monuments historiques nous contraint fortement notamment sur l'accès des véhicules dans la cour de la mairie, sur l'emplacement de la rampe d'accès et sur le réaménagement intérieur et extérieur. Pour cela nous avons fait l'acquisition du bâtiment mitoyen (immeuble LEGROS 350 m<sup>2</sup> au total sur 3 niveaux) par le biais de l'EPF-SMAF pour pallier à ces normes obligatoires.</p>			
Partenaires	<p>Nous avons adhéré à l'ADIT afin que cette dernière nous apporte une assistance à maître d'ouvrage, qui elle-même nous assistera dans le choix d'un maître d'œuvre.</p> <p>L'ADIT est venue visiter les locaux. Leur architecte étudie en ce moment les différentes possibilités d'aménagement.</p> <p>Au vue des montants envisagés et de l'importance des travaux, nous espérons pouvoir commencer en 2022 et terminer d'ici la fin du mandat.</p>		
Coût prévisionnel	Nous estimons les travaux à au moins 300 000 € HT.		
Type de dépenses	Electricité, isolation, maçonnerie, plâtre, peinture, plomberie, menuiseries intérieures et extérieures, vitrages, serrurerie, mobiliers, agencement des locaux, mise en conformité....		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant	Taux
	Autofinancement		
	Région	?	
	Département	Demande de FIC	
	État	Demande de DETR	
	Europe Autres (à préciser)		
Calendrier	Durée du mandat.		
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la facture énergétique</li> <li>- Accessibilité selon les handicaps</li> </ul>		





## Réfection du mur du prieuré CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	14		
Maître d'ouvrage	<b>Commune de SAINT-DIER-D'Auvergne</b>		
Description de l'action : réfection du mur du Prieuré			
<p>Il s'agit de procéder à la réfection partielle du Mur du Prieuré ainsi que de la mise en sécurité de celui-ci.</p> <p>Nous avons été dans l'obligation de procéder au déracinement d'un arbre. Ses racines ont fait bouger certaines pierres du mur. L'écoulement des eaux pluviales doit également être facilitée par la pose d'un drain.</p>			
Partenaires	L'ADIT L'ABF		
Coût prévisionnel	20 000 € HT		
Type de dépenses	Investissement : Maçonnerie Voirie		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement	10 000	50 %
	Région	6 000	30 %
	Département - FIC	4 000	20 %
	État		
	Europe		
Autres (à préciser)			
Calendrier	Etude programmée pour 2022 et travaux réalisés dès que possible		
Indicateurs d'évaluation proposés	Aspect environnemental et patrimonial		





<b>rénovation de l'Eglise</b>			
<b>CRTE BILLOM COMMUNAUTE</b>			
Orientation stratégique n°	1		
Action n°	15		
Maître d'ouvrage	Commune de SAINT-JEAN-DES-OLLIÈRES		
Description de l'action			
<p>L'Église de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-des-Ollières est un édifice inscrit. Son état général se dégrade et notamment la toiture. Une étude de rénovation a été entamée en 2016 afin de conserver la valeur patrimoniale du bien. L'étude a révélé la nécessité d'une rénovation en 3 phases pour un budget global avoisinant les 1 200 000 €. L'année 2022 doit voir le début de la 1ère phase de travaux consistant à rénover la toiture et le clocher.</p>			
Partenaires	<p>L'ADIT nous accompagne dans les échanges avec l'architecte du patrimoine Une souscription est ouverte via la Fondation du Patrimoine La DRAC, le Conseil Départemental et la Conseil Régional ont subventionné l'étude et seront sollicités pour le subventionnement des travaux</p>		
Coût prévisionnel	<p>Installation de chantier : 69 000 € Maçonnerie : 165 500 € Couverture : 164 900 € Charpente : 12 500 € Paratonnerre, campanaire : 10 400 € Soit un total approximatif de 422 300 € HT</p>		
Type de dépenses	Les dépenses sont uniquement de l'investissement		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement	84 460	20%
	Conseil Régional	126 690	30%
	DSIL	116 690	27.6%
	Souscription Fondation du Patrimoine	10 000	2.4%
	DRAC	84 460	20%
	<b>TOTAL</b>	<b>422 300</b>	
Calendrier	L'APD et le dépôt de permis de construire sera fait courant septembre et la consultation des entreprises sera lancée fin 2021 – début 2022.		
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de visiteurs		





## Réfection toiture de l'école CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	16		
Maître d'ouvrage	Commune de <b>SAINT-JEAN-DES-OLLIÈRES</b>		
Description de l'action	<p>L'école de Saint-Jean-des-Ollières se décompose en 2 bâtiments. Un de celui-ci a été rénové avec la salle des fêtes en 2015. Nous souhaitons poursuivre avec la rénovation de l'autre bâtiment qui accueille la classe maternelle. La première urgence est la mise hors d'eau du bâtiment, c'est pourquoi nous allons réaliser la rénovation de la toiture qui fuit.</p>		
Partenaires	Département dans le cadre du FIC Etat dans le cadre de la DETR Région avec le bonus relance		
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est de 37 804 € HT correspondant uniquement à de l'investissement.		
Type de dépenses	La dépense représente le coût d'intervention de l'entreprise de couverture.		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement	7 802	
	Région	8 317	22 %
	Département	10 585	28 %
	État	11 100	30 %
	Europe		
	TOTAL	37 804	
Calendrier	Les travaux ont débuté le 15 juin 2021 et se termineront au 31 août 2021.		
Indicateurs d'évaluation proposés	Disparition des fuites		





## Remplacement chaudières fuel

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	17		
Maître d'ouvrage	Commune de SAINT-JULIEN-DE-COPPEL		
Description de l'action			
<p>Le bâtiment école/mairie est chauffé à partir de deux chaudières fuel. La cuve fuel est enterrée dans la cour de l'école. Une des chaudières est vieillissante et les deux ne sont pas d'un grand rendement. Nous souhaitons supprimer ce mode d'énergie pour s'orienter vers une énergie électrique, à confirmer. Actuellement les chaudières alimentent un réseau d'eau chaude vers des radiateurs. Les études techniques permettront de choisir quelle sera le choix d'énergie le plus approprié.</p>			
Partenaires	Nous travaillons avec l'ADUHME, et nous allons lancer la consultation de bureaux d'étude.		
Coût prévisionnel	Nous avons estimé sans aucune étude le coût à 90.000 euros ht. Ce prix comprend les études et les travaux. Nous pensons que selon les choix qui seront faits le coût serait plutôt de <b>130.000 à 150.000 euros</b> ht. En effet peut-être sera-t-il nécessaire de changer des radiateurs voire des réseaux complets.		
Type de dépenses	Toutes les dépenses entreront dans un budget d'investissement.		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement	26 000	20%
	Région	13 000	10 %
	Département	26 000	20%
	État	26 000	20%
	Europe	13 000	10%
	État plan de relance	26 000	20%
	TOTAL	130 000	
Calendrier	Nous allons lancer la consultation des BET afin de faire des études rapidement, les consultations d'entreprises dans la foulée. Les travaux seraient réalisés pendant la période de congés scolaires d'été 2022.		
Indicateurs d'évaluation proposés			





## CHANGEMENT DE CHAUDIÈRE ET POSE DE VOLETS ROULANTS

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	18		
Maître d'ouvrage	Commune de VASSEL		
Description de l'action			
<p><b>Changement de la chaudière de l'école et pose de volets roulants côté nord des classes.</b></p> <p>Le remplacement des volets fait suite à l'opération de 2021 qui a vu une première tranche exécutée avec la pose de volets côté sud. Cela permet de protéger les classes de la chaleur en gardant une température intérieure correcte afin que les enfants puissent effectuer leur apprentissage dans de bonnes conditions. Il est donc prévu de compléter cette opération par la pose de volets en partie nord afin de compléter ce qui a été entrepris.</p> <p>Le remplacement de la chaudière a pour vocation de réduire la consommation d'énergie et l'impact environnemental avec la pose d'un dispositif plus en adéquation avec les tendances actuelles.</p>			
Partenaires	Le projet est porté par la Mairie. Il est acté pour 2022. Le devis pour les volets est déjà en possession de la collectivité. Il faut demander un devis pour la chaudière.		
Coût prévisionnel	Ces deux opérations sont des opérations d'investissement. Coût prévisionnel pour les volets : 2 046,07 € HT Coût prévisionnel pour la chaudière : 23 953,93 € (estimation)		
Type de dépenses	Investissement matériel		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	12 688,48	45%
	Région		
	Département FIC	5 511,52	25%
	État – DETR sur chaudière	7 800,00	30%
	Europe		
	Autres (à préciser)		
Calendrier	Demande devis chaudière : rentrée 2021 Choix du prestataire : décembre 2021 Changement de la chaudière : Vacances avril 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Chaudière : Baisse de la consommation d'énergie et par ricochet de la facture d'énergie.		





## Rénovation de l'Ancienne Eglise de Vertaizon

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	19		
Maître d'ouvrage	Commune de VERTAIZON		
Description de l'action	<p>Le site de l'ancienne église est un lieu de qualité et reconnu par les habitants de la commune. L'Ancienne église est un bâtiment remarquable qu'il est nécessaire de sauvegarder. Une association, l'ASEV SIT, est un acteur incontournable qui participe à son entretien et à la mise en valeur du site. Le bâtiment subit actuellement le temps et les saisons qui participent à sa détérioration. Une étude est nécessaire afin de réaliser un état des lieux du bâtiment et estimer les coûts des rénovations.</p>		
Partenaires	La commune de Vertaizon (maître d'ouvrage) ASEV SIT (association de sauvegarde du patrimoine et financeur) Etat (DRAC AURA) : (financeurs et conseils).		
Coût prévisionnel	20 0000 € HT (coût de l'étude uniquement)		
Type de dépenses	Fonctionnement		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	2 000.00	10%
	Région		
	Département		
	État	11 000.00	55%
	Europe Autres (ASEV SIT)	7 000.00	35%
Calendrier	Réalisation de l'étude en 2022.		
Indicateurs d'évaluation proposés	Qualité de l'étude réalisée sur les options choisies pour la rénovation et les matériaux proposés. Lorsque la rénovation sera achevée : nombre de visiteurs sur le site sur une année, reconnaissance de la qualité architecturale du bâtiment parmi les organismes spécialisés régionaux ou nationaux.		





## Rénovation des menuiseries de la salle des fêtes

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	20		
Maître d'ouvrage	Commune de VERTAIZON		
Description de l'action	<p>L'intérêt du projet résulte dans le partenariat avec l'ADUHME du Puy-de-Dôme pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments de la collectivité. La salle des fêtes, qui est souvent louée par des particuliers et utilisée par les associations du territoire, est un bâtiment ayant un caractère social et de rassemblement très forts ; La rénovation permettra de réaliser des économies d'énergie non négligeables, mais aussi de développer d'autres actions envers de nouveaux publics. En effet, l'isolation phonique est aussi prévue afin de diminuer les nuisances sonores en centre-ville. La salle des fêtes sera aussi équipée de volets roulants intérieurs qui permettront de faire de nouvelles activités (projections, cinéma...).</p>		
Partenaires	La commune de Vertaizon (maître d'ouvrage) ADUHME du Puy-de-Dôme (conseils sur les actions et les types de produits) Etat (DETR) , Région Auvergne Rhône Alpes (financeurs)		
Coût prévisionnel	58 326.00 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	11 675	20%
	Région	29 163	50%
	Département		
	État	17 498	30%
	Europe		
	Autres (à préciser)		
Calendrier	Réalisation des travaux de rénovation 2 <sup>ème</sup> semestre 2021-1 <sup>er</sup> semestre 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation énergétique, variation du nombre de locations à l'année, développement des activités culturelles nouvelles.		





## Rénovation énergétique de la salle des sports et du groupe scolaire Louis ARAGON

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	1		
Action n°	21		
Maître d'ouvrage	Commune de VERTAIZON		
Description de l'action	<p>L'intérêt du projet résulte dans le partenariat avec l'ADUHME pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments de la collectivité. C'est le projet phare de ce document. Ces deux bâtiments, avec l'éclairage public, sont les plus énergivores et les plus utilisés de la commune. L'objectif est d'arriver à maîtriser les coûts liés à la consommation d'énergie en créant une chaudière biomasse unique pour les deux bâtiments (plus de 5 000 m<sup>2</sup>). D'autres axes sont aussi envisagés pour améliorer la consommation énergétique des bâtiments (isolation par l'extérieure, isolation des combles...). L'autre aspect important du projet est de mener en parallèle une réflexion sur un aménagement de la salle des sports en rapport avec les besoins des associations sportives et des différentes utilisations actuelles et à venir (agrandissement, nouveaux vestiaires, nouveaux lieux de pratiques...). La première étape est de faire appel à un programmiste afin de bien calibrer le projet par rapport aux attentes des différents acteurs qui occupent et travaillent sur ces deux lieux. Le document devrait aboutir à l'élaboration d'un projet correctement défini qui prendrait en compte toutes les contraintes liées aux organisations, aux travaux et aux coûts. Un calendrier d'exécution des différentes actions envisagées serait élaboré.</p>		
Partenaires	La commune de Vertaizon (maître d'ouvrage) ADUHME du Puy-de-Dôme (conseils sur l'élaboration du cahier des charges et le lancement de l'appel d'offre).		
Coût prévisionnel	10 000.00 € HT		
Type de dépenses	Fonctionnement		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement	10 000	100%
	Région		
	Département		
	État		
	Europe		
	Autres (à préciser)		
Calendrier	Réalisation du cahier des charges et lancement de l'appel d'offre recherche d'un programmiste (2 <sup>ème</sup> semestre 2021). Elaboration du programme d'action et lancement de l'appel d'offre maître d'œuvre (1 <sup>er</sup> semestre 2022).		
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la Consommation énergétique des bâtiments, Avis des occupants des deux bâtiments (enquête de satisfaction..).		





## Mise en œuvre d'un nouveau dispositif habitat CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	2		
Action n°	22		
Maître d'ouvrage	<b>BILLOM COMMUNAUTE</b>		
Description de l'action			
<p>Après 5 années de mise en œuvre d'une OPAH, une 6<sup>ème</sup> année complémentaire vient faire l'objet d'un avenant avec l'ANAH, le temps de réaliser une nouvelle étude pré-opérationnelle préalable à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif Habitat. Cette dernière a été lancée le 20 mai 2021 et doit se terminer au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.</p> <p>Dès lors, un nouveau dispositif sera proposé aux élus pour poursuivre leur souhait d'amélioration de l'habitat en agissant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La lutte contre la précarité énergétique et les émissions de GES</li> <li>- L'habitat indigne</li> <li>- L'adaptation au vieillissement et au handicap</li> </ul> <p>et en luttant contre la vacance, notamment dans les centres-bourgs.</p> <p>Les élus souhaitent également agir sur des bailleurs privés pour de la création de logements conventionnés, afin d'une part d'avoir une offre de logements de qualité pour les personnes les plus fragiles et d'autre part sauvegarder du patrimoine.</p>			
Partenaires	ANAH ADIL CAF - ARS Maison des solidarités du Puy-de-Dôme ARS PNR Livradois-Forez -CAUE		
Coût prévisionnel	<b>1 773 000 €</b>		
Type de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation avec un opérateur : environ 55 000 € HT/an = 275 000 € sur 5 ans.</li> <li>- Aides aux privés : 1 498 000 € sur 5 ans</li> </ul>		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	1 633 000	91,43%
	Région		
	Département		
	État – ANAH pour l'animation	140 000	8,57%
	Europe		
Calendrier	2022 – 2027 (5 ans pour un nouveau programme habitat)		
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements ayant bénéficié d'aides</li> <li>- Nombre de logements sortis de la vacance</li> <li>- Nombre de logements conventionnés pour du locatif</li> </ul>		





## Réalisation de terrains familiaux CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	2		
Action n°	23		
Maître d'ouvrage	BILLOM COMMUNAUTE		
Description de l'action	<p>Billom Communauté est engagée dans une démarche "pilote" menée par l'AGSGV, l'Etat et le Cd63 , autour du développement d'une offre d'habitat pour une vingtaine de ménages de gens du voyage (prise en compte des installations anciennes dans les documents d'urbanisme, accompagnement à la viabilisation des sites lorsque cela est réalisable, échange de terrains pour les propriétaires occupants "non régularisables").</p> <p>L'EPF-smaf a réalisé en 2019 une première prospective foncière. Celle-ci a consisté à rechercher les parcelles de terrain publiques (sur 9 communes principalement autour de Billom et Vertaizon) répondant à différents critères et susceptibles à terme d'accueillir un projet d'accueil (habitat adapté, terrain familial... ou servir d'échanges).</p> <p>Une première phase correspond à cette fiche action est la réalisation de trois terrains familiaux locatifs sur Vertaizon</p> <p>Elle sera suivie par d'autres réalisations en fonction de ce qui sera prescrit dans le schéma départemental.</p>		
Partenaires	AGSGV 63, communes concernés		
Coût prévisionnel	<b>300 000 HT</b>		
Type de dépenses	Etudes et Travaux		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	210 000	70 %
	Région		
	Département		
	État - DETR	90 000	30 %
	Europe		
Calendrier	2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de familles relogées.		





## Acquisition de défibrillateurs CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	2		
Action n°	24		
Maître d'ouvrage	Commune de <b>BOUZEL</b>		
Description de l'action			
<p><b>Contexte</b></p> <p>La loi oblige les établissements recevant du public (ERP) de catégories 1 à 4 (jusqu'à 300 personnes et plus) à s'équiper d'un défibrillateur automatique externe (DAE), depuis le 1er janvier 2021. Cette réglementation s'étendra à certains ERP de catégorie 5 (moins de 200 personnes) dès l'année prochaine, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2022.</p> <p>La commune de BOUZEL dispose de :</p> <p>1 ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie : Ecole Publique</p> <p>4 ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie : dont le Stade municipal et le Foyer Rural</p> <p>La municipalité envisage d'équiper ses ERP afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur mais surtout pour améliorer la protection de sa population et les usagers de ses équipements.</p> <p>L'achat de DAE permettra également de sensibiliser les agents communaux, les élus et l'ensemble des administrés aux gestes de premier secours en organisant des formations et actions de communication auprès de la population.</p> <p><i>« En France, l'arrêt cardiaque est trop souvent fatal. Avec un taux de survie inférieur à 5 %, le pays est en retard, alors que d'autres, comme le Canada ou les Etats-Unis, affichent dans certaines villes des taux supérieurs à 50 %. Pour augmenter les chances de survie, les toutes premières minutes sont essentielles, avant même l'arrivée des secours. Un défibrillateur à portée de main peut sauver des vies, en l'associant à des gestes de premiers secours. »</i></p>			
Partenaires	Billom Communauté		
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : 3 750.00 € HT Dépenses de fonctionnement : 720.00 € HT / an		
Type de dépenses	Dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement (maintenance annuelle)		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement (année 2022)	4 470.00	100%
Calendrier	Achat et installation au cours de l'année 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Néant		



## Aménagement du centre-bourg – Quartier de l'ancienne école

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	2
Action n°	25
Maître d'ouvrage	<b>Mairie de CHAURIAT</b>
<b>Description de l'action</b>	
<p>La commune de CHAURIAT envisage l'aménagement du quartier de l'ancienne école.</p> <p>Ce projet a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de relier par une voie partagée (piétons-cyclistes-véhicules légers) le groupe scolaire, le centre de loisirs et la salle de sport au centre du village</li> <li>- de densifier l'habitat du cœur du village.</li> <li>- de réhabiliter l'ancien groupe scolaire pour créer un centre culturel et associatif</li> <li>- de construire plusieurs logements sociaux</li> <li>- d'aménager un parking ombragé et des espaces verts.</li> <li>- d'implanter des bornes de rechargement pour les véhicules à énergie électrique</li> </ul> <p>La commune est propriétaire de la parcelle B 1846 Pour permettre la réalisation de ce projet la commune doit faire l'acquisition des parcelles inscrites dans la zone réservée de l'opération d'aménagement programmée -OAP- (parcelles concernées N° B651, B638, B639, B1576, B640, B641, 649, B650, B646, B647, B648. Superficie de l'emprise du projet 7 272 m².</p>	
Partenaires	Auvergne Habitat (logements sociaux) EPF-SMAF (acquisitions foncières) DRAC centre culturel et associatif ENEDIS SIEG Syndicat de Basse Limagne SIAREC
Coût prévisionnel	Acquisitions= 300 000€ Centre culturel et associatif = 500 000€ VRD = 150 000€ Aménagements parking et espaces verts= 250 000€
Type de dépenses	Acquisitions foncières Isolation, menuiserie, électricité, maçonnerie, pompe à chaleur Voiries Plantations

	Collectivités	Montant HT	Taux
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	300 000	25%
	Région	150 000	12,5%
	Département	150 000	12,5%
	État	600 000	50%
	Europe		
	Autres (à préciser)	Bailleurs sociaux	
	<b>TOTAL</b>		<b>1 200 000 €</b>
Calendrier	<p>Estimations des acquisitions faites par l'EPF-SMAF</p> <p>Etudes et appel d'offres = 2022</p> <p>Début des travaux = 2<sup>ième</sup> semestre 2022</p> <p>Fin prévisionnelle = 2025</p>		
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Dans le cadre de cet aménagement, les espaces de stationnement seront traités avec des matériaux perméables. Ils seront équipés d'ombrelles photovoltaïques pour alimenter des bornes de rechargement pour les véhicules électriques et alimenter une pompe à chaleur pour le chauffage du centre culturel et associatif. L'isolation du bâtiment de l'ancien groupe scolaire sera entièrement refaite. Des plantations d'arbres hautes tiges sont également prévues dans les espaces verts.</p> <p>En partenariat avec Auvergne Habitat plusieurs logements sociaux sont envisagés.</p>		



## Fiche action : Espace numérique CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	2		
Action n°	26		
Maître d'ouvrage	Mairie de FAYET-LE-CHÂTEAU		
Description de l'action			
<p>Équipement d'un espace numérique partagé, en vue de permettre la réduction de la fracture numérique sur le territoire, de permettre la médiation numérique, et éventuellement le travail partagé ou télétravail. Il permettrait aisément la mise en place de permanences par les différents partenaires.</p> <p>C'est un espace déjà existant d'environ 70m<sup>2</sup>, constitué de trois pièces, récemment rénové que l'on souhaite équiper de matériel numérique : ordinateurs, écrans, imprimante, vidéoprojecteur, écran de projection, mur effaçable (où l'on peut écrire au feutre effaçable).</p>			
Partenaires	<p>Le CLIC (Centre Local Information et de Coordination gérontologique) : conseil en matière de santé. La maison des solidarités (cd63) Billom Communauté (rénovation habitat, etc). Association des Maires Ruraux Associations de la commune</p>		
Coût prévisionnel	4 000€ HT		
Type de dépenses	Écrans, claviers, souris (les unités centrales ayant déjà été données par l'association des Maires Ruraux), Imprimantes, écran de projection, mur effaçable, vidéo-projecteur.		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	800	20%
	Région		
	Département		
	État	3 200	80%
	Europe		
	TOTAL	4 000	
Calendrier	Achat prévu début 2022.		
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Fréquentation du lieu par types de publics. Fréquence des permanences. Enquête de satisfaction des publics, par services.</p>		





## Aménagement de la traverse d'agglomération et places du bourg

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	2		
Action n°	27		
Maître d'ouvrage	Commune d'ISSERTEAUX et Département		
Description de l'action			
La commune est en cours d'élaboration de son Plan d'Aménagement Durable en remplacement du PAB devenu obsolète. L'intérêt du projet est de se réappropriier et de sécuriser la circulation dans le Bourg ainsi que les différentes places.			
Partenaires	L'aménagement se fera en partie sous maîtrise d'ouvrage départementale s'agissant de traverse d'agglomération ainsi que sous maîtrise d'ouvrage communale pour la partie des places à aménager.		
Coût prévisionnel	Ces travaux relèvent des dépenses d'investissement et sont évalués approximativement à 350 000 €. Les estimatifs ne seront connus qu'après établissement des fiches actions réalisés par la MO dans le cadre du PAD en cours d'élaboration		
Type de dépenses	Travaux d'aménagement des voiries/trottoirs et places du Bourg. <b>Le plan de financement ne peut être complété car travaux en association avec le Département.</b>		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement		
	Région		
	Département		30 % sur partie
	État		30 %
	Europe		
	Autres (à préciser)		
Calendrier	Les travaux pourraient débuter au 2 <sup>ème</sup> semestre 2022 et se réaliser sur 2023 et début 2024		
Indicateurs d'évaluation proposés			





## DIAGNOSTIC BATIMENT ECOLE DE DALLET

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	2		
Action n°	28		
Maître d'ouvrage	Commune de MUR-SUR-ALLIER		
Description de l'action			
<p>La nouvelle équipe souhaite mieux connaître le patrimoine communal et disposer d'une aide à la décision pour effectuer des choix stratégiques. Le bâtiment de l'école de Dallet présente des signes de vétusté (toiture, réseaux d'eaux usés, sanitaires, bilan énergétique), les élus ont souhaité avoir un diagnostic complet de l'existant indispensable à tout choix d'investissement et se faire accompagner par une équipe de professionnels en techniques bâtiment pour la réalisation de ce diagnostic avec notice estimative d'avant-projet (travail de faisabilité économique sur 2 ou 3 scénarii de réhabilitation du bâtiment).</p>			
Partenaires	Le bureau d'études techniques bâtiment EUCLID Ingénierie, basé à Beaumont, a été choisi, la mission de diagnostic a été validée le 24 juin 2021.		
Coût prévisionnel	10 000 € HT		
Type de dépenses	<p>Dépenses d'investissement comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation relevés nécessaires sur site</li> <li>- réalisation diagnostic sur l'état du patrimoine concerné</li> <li>- préconisation des travaux à réaliser, classés par niveau de priorité (danger, non conforme, amélioration ...)</li> <li>- réalisation audit énergétique</li> <li>- fourniture d'un rapport de diagnostic et d'une notice estimative avant-projet</li> </ul> <p>Temps de travail prévisionnel : 4 jours sur place + 6 jours pour l'audit énergétique + 10 jours pour le rapport et l'approche budgétaire soit un total de 20 hommes jours.</p>		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement	10 000	100%
	Région		
	Département		
	État		
	Europe		
	Autres (à préciser)		
Calendrier	Le rendu des études est prévu pour fin septembre 2021 avec une intervention dans l'école entre le 1 <sup>er</sup> et le 21 août 2021.		
Indicateurs d'évaluation proposés	Qualité du rapport qui sera présenté au conseil municipal		



## Création d'un gîte de La Tiole

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	2		
Action n°	29		
Maître d'ouvrage	<b>Commune de PÉRIGNAT-ÈS-ALLIER</b>		
<b>Description de l'action</b>			
<p>Dans la cadre de la zone pilote d'habitat, deux maisons ont été construites et une maison restaurée sur la parcelle de la Tiole (1600 m<sup>2</sup> d'emprise). Avec la restauration de ce dernier bâtiment, le panel des utilisations possibles du foncier sera complété par la création d'un gîte où le réemploi et l'utilisation des matériaux bio sourcés sera privilégiée. Cette décision fait suite au long processus d'analyse des opportunités de la ZPH. Il répond également à la demande d'hébergement sur le territoire de Billom Communauté qui va être accentuée par le développement de l'Ecopôle et l'ouverture de la Via Allier (voie verte). Ce projet a un terrain d'assiette de 170 m<sup>2</sup> et prévoit la réalisation d'une SHON d'environ 200 m<sup>2</sup> pour un coût visé au m<sup>2</sup> de 2 000 € maximum. Il sera destiné à l'accueil d'individus ou de familles mais aussi de professionnels de passage. Son exploitation se fera en lien avec les gestionnaires du restaurant « La Maison Grenouille » .</p>			
Partenaires	<p>Le bâtiment est propriété de la commune. En concertation avec les futurs exploitants (Gérants de la maison grenouille), le programme sera défini pour être mis en forme ensuite avec l'architecte de la ZPH, Boris Bouchet). Le permis devrait être déposé au premier semestre 2022 pour un commencement des travaux à l'automne 2022.</p>		
Coût prévisionnel	<p>L'enveloppe estimée est de 400 000 € (200 m<sup>2</sup> x 2 000€ du m<sup>2</sup>). cette estimation a été faite en concertation avec l'architecte. C'est une dépense d'investissement. Les coûts de fonctionnement seront couverts par les locations. Un accent sera mis sur l'efficacité énergétique du bâtiment.</p>		
Type de dépenses	Gros œuvre – Second œuvre – équipements mobiliers		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage ( recherche de financements en cours)	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement possible	160 000	40%
	Région		
	Département		
	État		
	Europe		
	Autres (à préciser)		
Calendrier	<p>Dépôt du permis avril 2022. Début des travaux juillet 2022. Fin des travaux décembre 2023. Les études préalables ont été faites dans le cadre de la ZPH.</p>		
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Efficacité énergétique ( kwh au m<sup>2</sup>). Bilan carbone de l'opération (rénovation, matériaux utilisés, réemploi). Efficacité foncière (m<sup>2</sup> de SHON rapportée à la surface d'assiette. Augmentation de l'offre d'hébergement sur le territoire.</p>		



## Salles culturelles mairie

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	2		
Action n°	30		
Maître d'ouvrage	Commune de PÉRIGNAT-ÈS-ALLIER		
Description de l'action			
<p>La mairie fut la propriété du musicien George Onslow qui la céda à la commune au 19<sup>ème</sup> siècle pour en faire une école. En lien avec cette filiation culturelle, il est envisagé aujourd'hui de réaliser des travaux d'accessibilité sur l'ensemble du bâtiment et de terminer la restauration des pièces qui ne l'avaient pas été lors des travaux engagés en 1991. Dans ce cadre, deux espaces, une salle de 50 m<sup>2</sup> de l'angle nord/est située au rez-de-chaussée et la totalité du dernier niveau auront une vocation culturelle. Leur aménagement permettra l'accueil de résidences d'artistes suivies de manifestation en lien avec celles-ci. Expositions, concerts, représentations, conférences, seront mis en place en partenariat étroit avec le service culture de la Communauté de communes en direction du grand public, notamment des scolaires. Le lien historique fort avec George Onslow et l'organisation annuelle, depuis 10 ans, d'un concours national de photo ont beaucoup contribué à l'émergence de ce projet. Près de 300 m<sup>2</sup> seront ainsi consacrés aux activités culturelles.</p>			
Partenaires	<p>Des contacts sont en cours avec la Fédération internationale de photo qui souhaite identifier des lieux où l'activité photo est bien implantée pour y faire des expositions annuelles d'envergure. Dans cet esprit et au-delà de cette seule discipline, la commune souhaite donner une place importante à l'activité culturelle en lui dédiant un vaste espace au sein même de la mairie, au centre du village. Des contacts ont été pris pour obtenir des fonds LEADER. Un marché de maîtrise d'œuvre va être lancé pour retenir un prestataire à l'automne 2021.</p> <p>Fil rouge et transversal de tous les actions communales, la question de l'empreinte carbone, de la modularité des espaces et de l'empreinte carbone par l'utilisation de matériaux biosourcés et le recours au réemploi sera constamment interrogée</p>		
Coût prévisionnel	<p>Une moyenne de 1 200 €/m<sup>2</sup> rénové, soit un budget de 360 000 €, constitue un objectif qui sera fixé au maître d'œuvre retenu. La question de l'accessibilité devrait être réglée par l'installation d'un ascenseur lequel a fait l'objet d'un premier chiffrage s'élevant à 80 000 € HT. Le reste des travaux relève du second œuvre. Il s'agira de la réorganisation des espaces et de leur restauration, laquelle variera en fonction de leur état. Des travaux de plomberie et d'électricité seront nécessaires. La structure du bâtiment ne sera pas touchée.</p>		
Type de dépenses	Maîtrise d'œuvre architecturale et travaux de restauration		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	72 000	20%
	Région		
	Département		
	État		
	Europe LEADER	288 000	80%
	Autres (à préciser)		

Calendrier	<p>Marché de maîtrise d'œuvre : septembre 2021.  Début de la prestation architecte : novembre 2021 .  APD : avril 2022.  Démarrage des travaux juin 2022.  Fin des travaux juin 2023.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre et nature des résidences accueillies.  Nombre et nature du public accueilli.  Nombre et nature des manifestations organisées.  Incidence sur la vie économique locale (activité des bars et restaurants locaux, nombre de nuitées réalisées dans le gîte communal et dans les autres structures d'accueil)</p>



## Sécurisation de la traverse de bourg CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	2		
Action n°	31		
Maître d'ouvrage	<b>Commune de SAINT-DIER-D'Auvergne</b>		
Description de l'action	<p>Nous avons sollicité les services du Département afin qu'une réflexion soit portée sur la sécurité dans la traverse du bourg de la commune et notamment afin de régler les problèmes de vitesse, les problèmes de stationnement sauvages... La commission permanente a décidé de retenir cette étude au programme « études traverse 2021 ».</p> <p>La RD 997 est fréquentée par plus de 3000 véhicules/jour. Trois points sont particulièrement dangereux, aux abords des établissements scolaires, au carrefour avec la route de Courpière et de Saint Jean des Ollières et dans les virages successifs de sortie de bourg en direction d'Ambert.</p>		
Partenaires	La Direction Routière d'Aménagement Territorial de Clermont Limagne ainsi que le Service Programmation Coordination Ingénierie mènent l'étude et doivent nous faire des propositions.		
Coût prévisionnel	Estimation 100 000 € mais à repreciser selon les choix faits		
Type de dépenses	Voirie, éclairage, peinture au sol, espaces verts...		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement		
	Région		
	Département		
	État		
	Europe		
	Autres (à préciser)		
Calendrier	Les propositions sont attendues pour 2021 et les travaux seront par la suite envisagés.		
Indicateurs d'évaluation proposés			





## Création d'un tiers lieux

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	2		
Action n°	32		
Maître d'ouvrage	Commune de <b>SAINT-JEAN-DES-OLLIÈRES</b>		
Description de l'action	<p>La commune s'est portée acquéreur du bâtiment « Bouchut » et souhaite engager une réflexion sur sa destination : tiers lieu, activité commerciale (café, restaurant, hôtel), logements...</p> <p>Réalisation d'une étude de faisabilité concernant la pertinence de la mise en place d'une activité (Tiers lieu dans le bâtiment « Bouchut »)</p> <p>Le Parc Livradois Forez accompagne la commune dans ce projet avec l'objectif de réfléchir en concertation en amont du choix de l'usage de ce bâtiment.</p>		
Partenaires	Le Parc Livradois Forez Billom Communauté		
Coût prévisionnel	Etude préalable : 30 000 €		
Type de dépenses			
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement	6 000	20%
	Région		
	Département		
	État		
	Europe	24 000	80%
	TOTAL	30 000	
Calendrier	Étude préalable : printemps 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'utilisateurs du lieu		





## Rénovation de l'Hôtel/Restaurant l'Archou CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	2		
Action n°	33		
Maître d'ouvrage	Commune de SAINT-JEAN-DES-OLLIÈRES		
Description de l'action	<p>Une étude menée par Julien Lesage, EA Tourisme et FY Ingénierie en 2018 a mis en évidence la nécessité de rénover l'hôtel restaurant l'Archou afin de valoriser le développement économique et touristique du territoire. Le gérant actuel ayant vu son bail se terminer en 2019, la municipalité a engagé une réflexion sur la reprise de ce commerce et sa rénovation et souhaite engagé les travaux en 2022. Auparavent, une réflexion est menée sur le lieu de cet hotel restaurant, la commune ayant eu l'opportunité d'acquérir un bâtiment sur la place principale du village.</p>		
Partenaires	<p>Le Parc Livradois Forez nous fait bénéficier de son ingénierie, a subventionné l'étude et sera sollicité pour le subventionnement des travaux à travers les fonds LEADER. Le CAUE du Puy-de-Dôme et Billom Communauté met son ingénierie au profit du projet La région a subventionné l'étude et sera sollicité pour le subventionnement des travaux Le conseil départemental sera sollicité pour un subvention au titre du FIC L'état sera sollicité pour un subvention au titre de la DETR</p>		
Coût prévisionnel	Le coût des travaux dans le bâtiment actuel s'élève à 711 990 €. une étude sera mené pour définir les coûts pour l'autre bâtiment et le choix sera fait en fonction de cela. Le plan proposé ci-dessous tient compte du montant de 711 990 €.		
Type de dépenses	Uniquement des dépenses d'investissement		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement	142 077	20%
	Région	100 000	14%
	Département	199 357	28%
	État	213 597	30%
	Europe	56 959	8%
	TOTAL	711 990	
Calendrier	Après l'étude sur le nouveau bâtiment dont le résultat sera attendu pour le printemps 2022. Le maître d'oeuvre sera recruté pour la réalisation des travaux dans le bâtiment finalement choisi.		
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution du chiffre d'affaires du commerce		



## Elaboration d'un schéma directeur cyclable

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	3		
Action n°	34		
Maître d'ouvrage	<b>BILLOM COMMUNAUTE</b>		
<b>Description de l'action</b>			
<p>Le territoire ne compte que quelques bandes cyclables, qui sont jugées dangereuses, et aucune piste cyclable, ni d'infrastructures pouvant encourager les habitants à utiliser le vélo pour leurs déplacements quotidiens ou de loisirs. Seul le projet de voie verte de l'Allier constitue la première réalisation de cheminement cyclable sur le territoire, principalement pour une vocation de tourisme et loisir.</p> <p>Or, pour des déplacements de moins de 5 km (la moitié des déplacements), le vélo a de nombreux avantages, tant par son très faible impact environnemental, que par les bénéfices sur la santé ou le portefeuille des utilisateurs. Il serait largement bénéfique au territoire d'inciter à utiliser le vélo, par la création d'infrastructures dédiées, et la sensibilisation des habitants et le développement de services (location, réparation...).</p> <p>Cette action a pour objectif de réaliser un Schéma Directeur Cyclable pour faciliter les pratiques cyclables sur le territoire en créant un véritable écosystème vélo. L'objectif de 2 à 3% de part modale vélo en 2030 entraînerait une baisse de la consommation énergétique de 9 GWh et des émissions de GES de 1 500 tCO<sub>2</sub>, représentant respectivement 4% et 3% des réductions totales liées aux actions « mobilités » du PCAET de Billom Communauté.</p>			
Partenaires	Communes, CD63, Région, PNR Livradois-Forez, VéloCité 63, Plateforme de mobilités 63		
Coût prévisionnel	35 000 €		
Type de dépenses	Prestations bureau d'études, animations grand public		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	35 000	
	Région		
	Département		
	État	APP AVELO 2 ?	
	Europe Autres (à préciser)		
Calendrier	A partir de 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation du schéma directeur cyclable, part modale vélo.		





## CREATION DE CHEMINS CYCLABLES

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	3		
Action n°	35		
Maître d'ouvrage	<b>BILLOM COMMUNAUTE</b>		
Description de l'action	<p>Le territoire ne compte que quelques bandes cyclables, qui sont jugées dangereuses, et aucune piste cyclable, ni d'infrastructures pouvant encourager les habitants à utiliser le vélo pour leurs déplacements quotidiens ou de loisirs. Seul le projet de voie verte de l'Allier constitue la première réalisation de cheminement cyclable sur le territoire, principalement pour une vocation de tourisme et loisir.</p> <p>Les principaux axes structurants du territoire sont des routes départementales très fréquentées et sur lesquelles la cohabitation entre usage motorisé et usage vélo n'est pas envisageable en l'état actuel, surtout pour favoriser la pratique du vélo au quotidien. C'est pourquoi cette action a pour objectif de réaliser un véritable réseau de chemins cyclables sur ces axes, comme alternative sécurisée aux routes départementales. Les axes privilégiés, premiers vecteurs des déplacements quotidiens sur le territoire vécu sont : Billom ↔ Pérignat, Billom ↔ St-Dier, Billom ↔ Chignat/Vertaizon, Billom ↔ Neuville.</p>		
Partenaires	Communes, CD63, Région, PNR Livradois-Forez, VéloCité 63, Plateforme de mobilités 63		
Coût prévisionnel	500 000 €		
Type de dépenses	Travaux aménagements et signalétique		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant	Taux
	Autofinancement	100 000	20 %
	Région		
	Département		
	État		
	Europe - Leader	400 000	80 %
	Autres (communes)		
Calendrier	A partir de 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de Km linéaires de chemins cyclables aménagés et signalés, nombre de cyclistes usagers		



## **Compléments d'aménagements de la voie verte Via Allier entre Authezat et Pont-du-Château**

### **CRTE BILLOM COMMUNAUTE**

Orientation stratégique n°	3
Action n°	36
Maître d'ouvrage	<b>PETR du GRAND CLERMONT</b>
<b>Description de l'action</b>	
<p>Malgré sa très grande richesse écologique et patrimoniale, l'Allier est une rivière relativement discrète à l'échelle des grands paysages, mal connue des habitants du Grand Clermont et des visiteurs, peu valorisée et encore victime de dégradations.</p> <p>L'objectif poursuivi est la réappropriation de cet espace naturel par les habitants du Grand Clermont, en conciliant les différents usages de la rivière et de ses abords (protection de la faune et de la flore, divagation de la rivière en cas de crue, captage d'eau potable, randonnées pédestres et nautiques, baignade, pêche, autres activités récréatives, activités économiques et touristiques, agriculture...), dans un esprit « d'usage et de valorisation économique raisonnés » et non de simple consommation.</p> <p>Le projet de voie verte-véloroute Via Allier d'Authezat à Pont-du-Château est une composante essentielle de cette stratégie de revalorisation du Val d'Allier du Grand Clermont. Il s'inscrit dans un projet plus vaste de V70 reliant Nevers à Palavas-les-Flots, répertorié au schéma national des voies vertes et véloroutes.</p> <p>Le PETR du Grand Clermont assure par délégation de Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne, la maîtrise d'ouvrage des travaux de voie verte le long de l'Allier (27 kilomètres d'Authezat à Pont du Château) qui consiste en des travaux de voirie, aires d'accueil, signalétique, barriérage, aménagements paysagers et en faveur de la biodiversité, etc ....</p> <p>Les travaux d'une première tranche ont été réalisés Ces 18 premiers kilomètres ont été ouverts au public en juin 2021. Une seconde tranche de 9 km sera réalisée en 2022.</p> <p>Il reste néanmoins des travaux complémentaires à réaliser pour améliorer la qualité et la sécurité de la voie verte au service des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signalétique touristique locale vers et depuis la voie verte</li> <li>- Compteurs de fréquentation</li> <li>- Stationnement et aires d'accueil complémentaires</li> </ul>	
Partenaires	Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté et Billom Communauté

Coût prévisionnel	200 000 € HT		
Type de dépenses	Travaux et équipements		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	40 000	20%
	Région	80 000	40%
	Département		
	État	80 000	40%
	Europe		
	Autres (à préciser)		
Calendrier	A partir de 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la fréquentation touristique sur la voie verte</li> <li>- Retombées économiques pour les prestataires du territoire</li> <li>- Fréquence de Remplacement des équipements</li> </ul>		

## **ANIMATION / SUIVI DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL**

### **CRTE BILLOM COMMUNAUTE**

Orientation stratégique n°	3
Action n°	37
Maître d'ouvrage	<b>PETR du Grand Clermont – PNR Livradois-Forez –  BILLOM COMMUNAUTÉ</b>
Description de l'action	<p>Depuis 2017, le PETR le Grand Clermont et le Parc Naturel Régional (PNR) Livradois-Forez mènent conjointement une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un PAT afin de faire de ce territoire un moteur de la relocalisation de l'agriculture et de la transition vers une alimentation plus saine, plus durable et plus locale.</p> <p>Le PAT Grand Clermont / PNR Livradois-Forez, instrument clef de la résilience alimentaire territoriale se fixe notamment comme objectifs de préserver et de reconquérir du foncier agricole, d'accompagner le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, de favoriser l'autosuffisance alimentaire par le renforcement et la création de filières, de favoriser une restauration collective locale et de développer une culture du consommateur sain et local.</p> <p>Après les phases de mobilisation collective et définition du scénario à atteindre, le PAT, notamment à travers l'appel à projets « Projets d'investissements et opérations structurantes dans le cadre des PAT en Auvergne Rhône Alpes » du plan de relance mais également grâce à d'autres aides d'Etat, régionales, départementales ou européennes, souhaite concrétiser l'impulsion de la transition agricole et alimentaire du territoire.</p> <p>En effet, de plus en plus de structures, publiques comme privés, du territoire s'engagent désormais pour la mise en œuvre d'actions concourant à l'atteinte des objectifs Il s'agit de mettre en place des actions concourant à la réalisation des objectifs du PAT. Ces réalisations toucheront à l'ensemble des thématiques contenues dans le PAT (foncier, production, transformation, distribution, restauration collective, consommations privés, éducation à l'alimentation, etc...) et se concrétiseront par des investissements matériels ou immatériels visant une relocalisation de la chaîne alimentaire et une amplification du projet alimentaire territorial ;</p> <p>Ainsi, le Grand Clermont et le PNR Livradois-Forez, avec l'aide de l'ensemble des EPCI du territoire, souhaitent poursuivre l'indispensable animation du dossier permettant d'entretenir la réelle dynamique du PAT, Il est donc proposé la poursuite d'une mission de suivi/animation du PAT portée par le Grand Clermont sur la période 2021/2023..</p>
Partenaires	Collectivités locales, entités publiques et acteurs privés (entreprises, associations,
Coût prévisionnel	138 332 €
Type de dépenses	Frais salariaux et de fonctionnement

	<b>Collectivités</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	27 666 €	20 %
	Région		
	Département		
	État (Plan de relance)	66 154 €	48 %
	Europe (LEADER)	44 512 €	32 %
	Autres (à préciser)		
Calendrier	2021-23		
Indicateurs d'évaluation proposés			



## Mise aux normes de l'éclairage public suite au diagnostic du SIEG 63 dans le cadre de l'aménagement du centre bourg CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	3
Action n°	38
Maître d'ouvrage	Commune de <b>BOUZEL</b>
Description de l'action	
<p><b>Contexte</b></p> <p>Le SIEG territoire d'énergie a établi le diagnostic énergétique de l'éclairage public communal le 12.01.2021, ce document a été présenté aux élus le 21.04.2021. Il a été rappelé le contexte normatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le décret du 12/07/2011 &amp; l'arrêté du 27/12/2018 &amp; NF EN 13201 précisent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Eclairer juste » notamment en maîtrisant la direction de la lumière émise ;</li> <li>• Prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses ;</li> <li>• ULR &lt; 4% -mise en conformité avant 2025 ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Directive EuP (2005/32 CE) &amp; le Règlement 245/2009 CE précisent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité lumineuse minimale à respecter en fonction de la puissance de la source ;</li> <li>• Elimination du mercure : interdiction de vente des sources Ballon fluo à partir du 13 avril 2015 ;</li> <li>• Performance minimum des ballasts.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>Suite à cette présentation, les membres du Conseil Municipal ont validé le 30.04.2021 la proposition de rénovation complète en LED de l'éclairage public dans le cadre des travaux d'aménagement de bourg et de remplacement des lanternes vétustes dans le bourg. Les objectifs consistent à l'optimisation du parc d'éclairage, à réduire la facture énergétique de la commune par la baisse des consommations et à réduire l'impact environnemental (CO2 évité en Kg eqCO2/an).</p>	
Partenaires	SIEG 63 territoire d'énergie
Coût prévisionnel	L'estimatif de cette dépense aux conditions économiques actuelles s'élève à <b>60 000.00 € HT</b> . Conformément aux décisions prises par son Comité, le S.I.E.G. peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % (*) du montant H.T. pour les travaux d'éclairage public, de 40 % (*) pour les travaux de mise en lumière et en demandant à la Commune un fonds de concours (auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C. de l'Ecotaxe)

	<p>égal à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eclairage public : <math>57\,541.82 \text{ €} \times 0.50 = 28\,770.91 \text{ €}</math></li> <li>- Mise en lumière : <math>2\,458.18 \text{ €} \times 0.60 = 1\,474.91 \text{ €}</math></li> <li>- Ecotaxe : <span style="float: right;">= 10.08 €</span></li> </ul> <p><b>TOTAL <span style="float: right;">= 30 255.90 €</span></b></p>		
Type de dépenses	Dépenses d'investissement : Fonds de concours		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement	30 255,90	Voir détail ci -dessus
	SIEG 63	29 744,10	Voir détail ci -dessus
Calendrier	Début des travaux avril 2021 – fin des travaux prévus en décembre 2024 selon l'avancement du chantier de l'aménagement du centre bourg		
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution du coût de fonctionnement de l'éclairage public, du temps de retour sur investissement, calcul de l'impact environnemental (CO2 évité en Kg eqCO2/an).		



## Achat d'un broyeur et remorque

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	3		
Action n°	39		
Maître d'ouvrage	Mairie de FAYET-LE-CHATEAU		
Description de l'action	<p>Mettre en place une démarche, la plus complète possible, visant à transformer et réutiliser les « déchets verts », et en faire une ressource pour les usagers du territoire.</p> <p>Ceci passe par une enquête préalable auprès de la population qui est en cours, l'acquisition de matériel adapté (broyeur à végétaux, remorque, etc), la sensibilisation de la population, la formation des usagers et usagères. Nous souhaitons également à travers cette démarche impulser, favoriser et accompagner la mutualisation et le partage d'outillage.</p> <p>Aujourd'hui, une grande partie des « déchets verts » est brûlée ou envoyée à la déchetterie. Cette démarche vise aussi à réduire au maximum ces usages, pour limiter les pollutions et les flux de déchets verts en déchetterie, en valorisant toute cette matière sur place.</p> <p>Cette démarche est liée à la volonté de la commune de mettre en valeur ses chemins ruraux, constitutifs du patrimoine naturel du territoire.</p> <p>Une plateforme de dépôt et broyage est envisagée, en complément de « tournées » qui seraient effectuées par le broyeur, dans les différents hameaux. Nous voulons ainsi permettre à toutes les personnes désireuses de pouvoir bénéficier de ces services, sans restriction de moyens.</p>		
Partenaires	<p>Fabrique des transitions, si Billom Communauté adhère (décision du 5 juillet 2021).</p> <p>Les associations de la communes</p> <p>École de commerce (enquête préalable)</p>		
Coût prévisionnel	25 000€ HT		
Type de dépenses	<p><u>Investissement</u> :</p> <p>Achat de matériel 20 000€ HT</p> <p>Aménagement de la plateforme 5 000€ HT</p> <p><u>Fonctionnement</u> :</p> <p>Entretien annuel du matériel 500€ HT</p> <p>Enquête préalable (dans le cadre d'un stage d'étude) 2 000€ HT (fonctionnement)</p>		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	6 500	26%
	Région	2 000	8%
	Département	4 000	16%
	État	12 500	50%
	Europe		
	<b>TOTAL</b>	<b>25 000</b>	

Calendrier	Début d'étude en cours. Nous souhaitons la compléter d'ici fin 2021. Achat matériel et aménagement plateforme : hiver 21-22. Formations printemps 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de personnes apportant de la matière végétale. A un an, 5 ans. Nombre de personnes consommant les broyats. A un an, à 5 ans. Nombre de jour de broyage. Nombre d'utilisatrices et utilisateurs du broyeur. Nombre de tournées annuelles. A un an, à 5 ans.

## Vallée du Madet

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	3
Action n°	40
Maître d'ouvrage	<b>Commune de FAYET-LE-CHÂTEAU</b>
Description de l'action	
<p>Le projet est de créer une réserve foncière, visant plusieurs objectifs. Nous sommes en cours d'acquisition de l'étang de la Gravière et de sa pêcherie avec le soutien des établissements Michelin, et de quelques terrains en aval et en amont de l'étang. À partir de l'étang de la Gravière, le long du Ricochet et du ruisseau du pic qui se rejoignent pour former la rivière du Madet, au coeur d'une forêt présumée ancienne et difficilement exploitable, implantée sur le territoire de la commune de Fayet, nous projetons d'acquérir d'autres parcelles.</p> <p>Il s'agit d'un ambitieux projet qui répond à de multiples objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aide à l'installation de nouvelles agricultrices et nouveaux agriculteurs (d'ores et déjà une association installe une agroforêt en aval de l'étang), par la mise à disposition de terrains dans les conditions adéquates.</li> <li>2. Pouvoir être actrice raisonnée dans une démarche d'aménagement foncier agricole et forestier : la disponibilité d'une réserve foncière rendrait accessible des terrains actuellement bloqués (plus-value économique) et permettrait des échanges de parcelles.</li> <li>3. Dynamisation économique et ou touristique de la zone possible : deux STECAL d'agrotourisme sont déjà présents à proximité.</li> <li>4. Protection de l'étang de la Gravière et aménagement en préservant la diversité biologique avec possibilité de soutenir le débit des ruisseaux en aval (plus-value environnementale).</li> <li>5. Participation à la création de chemins de déplacements doux et sécurisés vers le pôle de vie de Billom dans la vallée du Madet, lieu remarquable et chargé d'histoire (plus-value environnementale, sociale et culturelle).</li> </ol> <p>L'objectif 5 s'inscrit dans un projet à l'échelle de la communauté de commune et lié à l'élaboration d'un schéma directeur cyclable. Les chemins accessibles aux VTC et piétons ainsi créés sur la commune permettront de rallier le pôle de vie secondaire de St Dier depuis Billom.</p> <p>Un partenariat avec le pays d'Art et d'Histoire de Billom communauté permettra de renforcer l'aspect culturel.</p>	
Partenaires	Michelin, cession à l'euro symbolique et participation à hauteur de 30 000 € sur les travaux de mise en conformité → Acquis. Le projet le long des rivières ne sera possible qu'avec l'appui du CTRE, dans ce cas d'autres soutiens seront à obtenir auprès du département et de la région.

	<p>Une partie devra être obtenue en ingénierie afin de déterminer les trajets optimum (Billom Co et schéma cyclable à venir).</p> <p>Un appui financier sera indispensable avec comme objectif de limiter l'impact sur les finances communales à 20%.</p> <p>Le pays d'Art et d'Histoire de Billom communauté.</p>		
Coût prévisionnel	200 000 € HT		
Type de dépenses	<p>Achat de terrains (50 Ha) 80 000 €</p> <p>Achat et mise aux normes étang de la Gravière 60 000 €</p> <p>Ingénierie 20 000 €</p> <p>Aménagement test des chemins de la commune de Fayet, : 40 000 €, Complément réalisé dans le cadre du schéma directeur cyclable de Billom Communauté</p>		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement	40 000	20%
	Région	40 000	20%
	Département	20 000	10%
	État	100 000	50%
	Europe		
	TOTAL	200 000	
Calendrier	<p>La signature de la vente de l'étang de la Gravière sera effective à l'été 21, plusieurs parcelles sont en cours d'achat avec 2 propriétaires.</p> <p>Proposition d'achat aux propriétaires dès validation du plan de financement.</p> <p>Mise aux normes de l'étang de la Gravière 2022 et 2023</p> <p>Contact possible avec le PNR Livradois-Forez pour financement Leader.</p>		
Indicateurs d'évaluation proposés	<p><u>Objectifs 1 et 2</u> : Surfaces acquises ; nombre d'agriculteur · ices installé · e · s ; nombre d'échange de parcelles échangées ; évaluation à prévoir sur une décennie.</p> <p><u>Objectif 4</u> : mise aux normes de l'étang de la Gravière contrôle technique; recensement faune et flore amont du projet à 5 et 10 ans ; indicateurs à mettre en place avec le contrat territorial Litroux-Jauron en cours de réalisation.</p> <p><u>Objectif 5</u> : nombre d'usager · ère · s des voies ; étude qualitative.</p>		

## Travaux de mise en sécurité de la gendarmerie CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	3		
Action n°	41		
Maître d'ouvrage	Commune de SAINT-DIER-D'Auvergne		
Description de l'action : TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA GENDARMERIE			
<p>Réhabilitation de la caserne de la Gendarmerie (intérieur et extérieur).</p> <p>Il s'agit d'un bâtiment communal construit en 1984-1985, composé de 6 logements, des bureaux, d'une chambre de sûreté. Il est indispensable de les mettre en conformité avec la législation, et de répondre aux normes d'économie d'énergie et de sécurité. L'emprise au sol est de 2 510 m². 5 familles sont logées et un appartement a été reclassé local de service afin de pouvoir loger les gendarmes adjoints. La pérennisation de ce service public sur notre commune est étroitement liée à la réalisation à ces travaux garantissant la protection du personnel et de leurs familles.</p>			
Partenaires	La maîtrise d'ouvrage « HANGA » représentée par monsieur Bertrand CELLIER s'est engagée par la délibération du 2 juin 2021 à nous assister dans la réalisation de ces travaux qui devraient débuter en 2022.		
Coût prévisionnel	56 043 € HT		
Type de dépenses	Investissement : Sécurisation terrain et bâtiments : 42 046,00 € HT Isolation : 3 072,00 € HT Porte de garage motorisée : 2 500,00 € HT Electricité : 3 780,00 € HT Chambre de sûreté : 4 645,00 € HT		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement		
	Région		
	Département		
	État		
	Europe		
	Autres (à préciser)		
Calendrier	2021 : choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage 2022 : démarrage des travaux		
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la dépense énergétique		





## Eclairage public

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	3		
Action n°	42		
Maître d'ouvrage	Commune de <b>SAINT-DIER-D'Auvergne</b>		
Description de l'action			
Nous avons sollicité les services du SIEG afin qu'une réflexion soit portée sur le changement du système d'éclairage d'un certain nombre de nos candélabres (125). Nous souhaitons l'installation de LED, qui diminueraient nos factures d'énergie et préserveraient la biodiversité et notre environnement.			
Partenaires	Le SIEG		
Coût prévisionnel	80 000 €		
Type de dépenses	Changement de l'installation et des ampoules		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant	Taux
	Autofinancement	40 000	50 %
	Région		
	Département		
	État		
	Europe		
	Autres (SIEG)	40 000	50%
Calendrier	Les propositions sont attendues pour 2022 et les travaux seront par la suite envisagés.		
Indicateurs d'évaluation proposés	200 foyers seront concernés et les factures de la collectivité seront revues à la baisse.		





## Installation de citernes incendie CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	2		
Action n°	43		
Maître d'ouvrage	Commune de SAINT-DIER-D'AUVERGNE		
Description de l'action			
Nous allons solliciter les services du SDIS afin qu'une réflexion soit portée sur la Défense incendie sur des hameaux déficients en eau et difficile d'accès par les services de secours. La mise en place de réserves d'eau dans 2 hameaux est à l'étude dont un serait réalisé au hameau de Laire (10 habitations).			
Partenaires	Les services du SDIS.		
Coût prévisionnel	20 000 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	10 000	50%
	Région		
	Département - FIC	4 000	20%
	État - DETR	6 000	30%
	Europe Autres (à préciser)		
Calendrier	Les propositions sont attendues pour 2022 et les travaux seront par la suite envisagée.		
Indicateurs d'évaluation proposés	- Mise en sûreté des habitants et de leurs logements.		





## Rénovation de l'éclairage public complet de la commune de Vertaizon

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	3		
Action n°	44		
Maître d'ouvrage	Commune de VERTAIZON		
Description de l'action			
<p>L'intérêt du projet résulte d'un partenariat avec l'ADUHME pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments de la collectivité. L'éclairage public est le troisième site le plus énergivore après la salle des sports et le groupe scolaire Louis ARAGON. Afin de trouver une solution pérenne un diagnostic de proposition é été demandé au SIEG du Puy-de-Dôme.</p> <p>Le SIEG du Puy-de-Dôme et la société Semelec 63 ont fourni un diagnostic énergétique « éclairage public » à la commune de Vertaizon, en décembre 2020. Celui-ci a été présenté et discuté lors d'une commission travaux, ainsi que lors de la préparation du budget 2021.</p> <p>Le diagnostic énergétique fait ressortir différentes propositions d'évolution du parc de la commune pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie pour l'éclairage public.</p> <p>Il est proposé de lancer la proposition de rénovation complète en LED pour un montant de travaux de 324 790.00 €. Un fonds de concours serait apporté par la commune de 162 395.00 €. Le SIEG apporterait l'autre moitié des financements. Il est proposé de modifier l'ensemble de l'éclairage public de la commune sur trois ans (2022, 2023, 2024) et de réaliser, à terme, des modifications d'intensités lumineuses sur certaines voiries du territoire et d'éteindre d'autres zones la nuit.</p> <p>Dans le cadre de la première phase de travaux qui s'élèverait à 82 000.00 € HT, il s'agit de la réfection de lanternes boules et capots plastiques en LED. Le SIEG apporterait une participation de 41 000.00 € HT et la commune de Vertaizon un fonds de concours égal à 50% du montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe, soit 41 020.64 €.</p>			
Partenaires	La commune de Vertaizon (maître d'ouvrage) Le SIEG (maître d'ouvrage).		
Coût prévisionnel	Première phase : 82 020.64 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	28 520.64	34.5%
	Région		
	Département		
	État	12 500.00	15,5%
	Europe		
	Autres (SIEG 63)	41 000.00	50%
Calendrier	1 <sup>er</sup> phase de travaux : 1 <sup>er</sup> semestre 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la Consommation énergétique des bâtiments, Avis des occupants des habitants sur l'extinction de l'éclairage ou les diminutions d'intensités lumineuses (enquête de satisfaction..).		





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## **Equipements numériques et mobilier pour le nouveau siège de l'EPCI**

### **CRTE BILLOM COMMUNAUTE**

Orientation stratégique n°	Projet intercommunal ne rentrant dans aucun axe		
Action n°	45		
Maître d'ouvrage	<b>BILLOM COMMUNAUTE</b>		
<b>Description de l'action</b>			
<p>La Communauté de Communes est en train de construire un nouveau siège mutualisé à la fois avec celui du SIVOS de la Région de Billom et l'Ophis qui va construire 12 logements (ex : ascenseur et salle de réunion communs).</p> <p>Afin que ce site administratif puisse assurer pleinement sa mission de service public et qu'il puisse accueillir les agents et les partenaires dans les meilleures conditions possibles, il est nécessaire d'investir dans des équipements numériques (notamment dans la salle de réunion pour permettre notamment l'organisation de visio de manière optimale) et du nouveau mobilier.</p>			
Partenaires	Ophis et SIVOS		
Coût prévisionnel	50 000 € HT		
Type de dépenses	Mobilier de bureau, d'accueil, salle de réunion Équipement informatique et numérique		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	20 000	40%
	Région	15 000	30%
	Département		
	État - DETR	15 000	30%
	Europe		
Calendrier	Consultation début 2022 Acquisition pour une livraison en août 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés			





## Création malles pédagogiques pour le Relais Petite Enfance et les multi-accueils

### CRTE BILLOM COMMUNAUTÉ

Orientation stratégique n°	Projet intercommunal ne rentrant dans aucun axe		
Action n°	46		
Maître d'ouvrage	BILLOM COMMUNAUTÉ		
Description de l'action			
<p>La Communauté de communes souhaite créer des malles contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de la documentation (Des ouvrages, des articles, des vidéos, des photos, des supports pour une exposition, des fiches explicatives, créatives et techniques,...)</li> <li>• du matériel d'animation pour mettre en place des ateliers à thème</li> <li>• un livre d'or qui témoigne des expériences vécues avec cette malle</li> </ul> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer du lien entre les différentes structures Petite Enfance du territoire</li> <li>• Partager des compétences pédagogiques</li> <li>• Mutualiser des moyens humains, matériels et financiers</li> <li>• Accompagner la réflexion et la formation continue des professionnels de la Petite Enfance</li> <li>• Favoriser un accueil bienveillant et innovant</li> </ul>			
Partenaires	Les deux multi-accueils du territoire (intercommunal et associatif), les assistantes maternelles. Réseau de lecture publique de Billom Communauté		
Coût prévisionnel	A définir		
Type de dépenses	Matériel pédagogique Documentations		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement		
	Région		
	Département		
	État		
	Europe CAF	A définir	
Calendrier	A partir de 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'assistantes maternelles qui utilisent les malles Nombre de fois où les services les utilisent Satisfaction des usagers		





## Mise en conformité de l'accessibilité des vestiaires du stade dans le cadre de l'Ad'Ap CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	Projet d'intérêt communal																
Action n°	47																
Maître d'ouvrage	Commune de BOUZEL																
Description de l'action																	
<p><b>Contexte</b> Depuis la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir accéder, circuler et recevoir les informations diffusées dans ces bâtiments. Afin de se conformer à la réglementation, le 12 février 2016, le conseil municipal a validé l'Ad'Ap, Agenda d'accessibilité programmée pour les ERP communaux sur 6 années. Les travaux de mise aux normes se sont déroulés de 2017 à 2021, pour l'école, la mairie, le foyer rural et l'église.</p> <p><b>Note explicative</b> Il reste à la collectivité à mettre en œuvre les prescriptions du diagnostic établi par le cabinet d'études DEKRA réalisé en juillet 2015, pour les vestiaires du stade municipal, dont l'estimatif des travaux s'élève à :</p>																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>LIEUX</th> <th>ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX (€ H.T.)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fiche n°1 : Cheminement extérieurs</td> <td>9 240</td> </tr> <tr> <td>Fiche n°2 : Buvette</td> <td>630</td> </tr> <tr> <td>Fiche n°3 : Vestiaire arbitre</td> <td>10 310</td> </tr> <tr> <td>Fiche n°4 : Vestiaire joueurs 1</td> <td>15 230</td> </tr> <tr> <td>Fiche n°5 : Vestiaire joueurs 2</td> <td>15 230</td> </tr> <tr> <td>Fiche n°6 : Sanitaires</td> <td>11 090</td> </tr> <tr> <td>TOTAL ETABLISSEMENT</td> <td>61 730</td> </tr> </tbody> </table>		LIEUX	ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX (€ H.T.)	Fiche n°1 : Cheminement extérieurs	9 240	Fiche n°2 : Buvette	630	Fiche n°3 : Vestiaire arbitre	10 310	Fiche n°4 : Vestiaire joueurs 1	15 230	Fiche n°5 : Vestiaire joueurs 2	15 230	Fiche n°6 : Sanitaires	11 090	TOTAL ETABLISSEMENT	61 730
LIEUX	ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX (€ H.T.)																
Fiche n°1 : Cheminement extérieurs	9 240																
Fiche n°2 : Buvette	630																
Fiche n°3 : Vestiaire arbitre	10 310																
Fiche n°4 : Vestiaire joueurs 1	15 230																
Fiche n°5 : Vestiaire joueurs 2	15 230																
Fiche n°6 : Sanitaires	11 090																
TOTAL ETABLISSEMENT	61 730																
Partenaires	Billom Communauté / Etat Plan de relance / DETR / DDT 63																
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement actualisées à 65 000.00 € HT																

Type de dépenses	Dépenses d'investissement		
	Collectivités	Montant HT	Taux
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement et ou emprunt	65 000,00	100%
	DETR / Plan de relance	Dossier à déposer	Inconnu
Calendrier	Dépôt demande d'Autorisation de Travaux au 2 <sup>e</sup> semestre 2021 Travaux à prévoir au 2 <sup>e</sup> semestre 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Indice d'accessibilité pour tous les handicaps une fois les travaux réalisés : Handicap moteur et personnes à mobilité réduite, Handicap auditif (personnes sourdes ou mal entendant), Handicap visuel (personnes aveugles ou malvoyantes), Handicaps mental, cognitif et psychique.		



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Travaux sur chemins CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	Projet d'intérêt communal		
Action n°	48		
Maître d'ouvrage	<b>Commune de CHAS</b>		
Description de l'action : Travaux sur les chemins			
<p>La commune envisage un programme de travaux pour un montant de 20 000 € sur la période 2022 /2025, ces travaux ont pour objet le maintien en état des chemins pour un usage agricole et de randonnée.</p>			
Partenaires	Il es envisagé l'autofinancement de ces travaux		
Coût prévisionnel	5 000 € HT		
Type de dépenses	Nivellement, empierrage		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement	5 000	100%
	Région		
	Département		
	État		
	Europe		
	Autres (à préciser)		
Calendrier	2 <sup>eme</sup> semestre 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés			





## Eclairage Public

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	Action d'intérêt communal		
Action n°	49		
Maître d'ouvrage	<b>Commune de MONTMORIN</b>		
Description de l'action	Etude et diagnostic de l'Eclairage Public établis par Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme. Rénovation par LED de 135 luminaires pour diminuer la consommation énergétique, mais aussi réduire la nuisance nocturne.		
Partenaires	Territoire d'Energie 63		
Coût prévisionnel	68 250,00 € H.T.		
Type de dépenses	Luminaires		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	34 125	50%
	Région		
	Département		
	État		
	Europe		
	Autres (à préciser) SIEG Puy-de-Dôme	34 152	50%
Calendrier	Démarrage de l'étude de faisabilité en 2022 Démarrage des travaux en 2022 Fin de travaux en 2023		
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de dépense liée à la consommation des luminaires		



## Redonner de l'attractivité au centre-bourg

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	Projet d'intérêt communal		
Action n°	50		
Maître d'ouvrage	<b>Commune de NEUVILLE</b>		
Description de l'action			
Intérêt du projet : redynamiser le centre-bourg par une politique de rénovation et de mise en valeur du bâti ancien et des espaces publics par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amélioration de la desserte, du stationnement,</li> <li>- la réflexion globale de l'attractivité de centre-bourg</li> <li>- la requalification des espaces publics</li> <li>- la protection du bâti ancien : monument, Eglise</li> </ul>			
Partenaires	Parc Naturel Régional Livradois Forez, les exploitants des réseaux (SIAEP, SIEG, SIAREC, Orange). Bureau d'études pour l'analyse et le diagnostic de l'existant et les différentes propositions d'aménagements.		
Coût prévisionnel	Travaux de voirie et assainissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux de voirie (chaussée) : 60 163 €</li> <li>- travaux de terrassement et de surface : évacuation des eaux pluviales et eaux usées liées à l'aménagement d'un espace ponctuel tel que place, voie piétonne ou semi-piétonne, parking : 106 720 €</li> <li>- travaux concernant les actions d'amélioration du cadre de vie et d'environnement : création de voies, de place, parking : 238 880 €</li> <li>- travaux d'enfouissement des réseaux secs : 22 095 €</li> <li>- Autres : 16 753 €</li> </ul>		
Type de dépenses	Travaux		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement		
	Région		
	Département		
	État - DETR		
	Europe - Leader		
	<b>TOTAL</b>	444 611	
Calendrier	Étude sur le projet en cours Appel d'offres marchés publics année 2022 Début des travaux année 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de logements rénovés</li> <li>- Evolution de la fréquentation touristique</li> </ul>		



## Enfouissement des réseaux à Heurs

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	Projet d'intérêt communal		
Action n°	51		
Maître d'ouvrage	<b>Commune de SAINT-DIER-D'Auvergne</b>		
Description de l'action			
Nous avons sollicité les services du SIEG afin qu'une réflexion soit portée sur l'enfouissement des réseaux (fibre, téléphone, électricité) au lieu-dit Heurs. L'armoire électrique est devenue obsolète et les poteaux supportent à l'heure actuelle une quantité anormale de fils.			
Partenaires	Territoire d'énergie 63		
Coût prévisionnel	22 000 € HT		
Type de dépenses	Enfouissement Câblage des réseaux Terrassement et voirie		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	11 000	50 %
	Région		
	Département		
	État		
	Autres (SIEG)	11 000	50%
Calendrier	Les propositions sont attendues pour 2022 et les travaux seront par la suite envisagés.		
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en conformité des réseaux</li> <li>- Aspect environnemental</li> <li>- Mise en sûreté des réseaux en cas d'intempéries</li> </ul>		



## Adressage des hameaux

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	Projet d'intérêt communal		
Action n°	52		
Maître d'ouvrage	<b>Commune de SAINT-DIER-D'AUVERGNE</b>		
Description de l'action : Adressage des hameaux			
Afin de se mettre en conformité avec la législation, nous nous devons d'effectuer l'adressage de la cinquantaine de hameaux de notre commune, étendue sur 2015 hectares. Cette demande est récurrente de la part des administrés, mais également des services de la Poste, des livreurs, pour l'installation de la fibre, pour les services de secours ainsi que pour tous les services administratifs.			
Partenaires	Nous nous appuierons sur les services de la Poste, des impôts si nous en éprouvons le besoin.		
Coût prévisionnel	16 700 € HT		
Type de dépenses	Panneaux indicatifs des hameaux  Numéros des habitations  Courriers aux administrés et aux impôts		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement	11 690	70 %
	Région		
	Département		
	État	5 010	30 %
	Europe		
	Autres (à préciser)		
Calendrier	Début 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Meilleure géolocalisation des habitations		





## Réfection des toilettes de l'école maternelle

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	Voir tableau joint avec les axes		
Action n°	53		
Maître d'ouvrage	<b>Commune de SAINT-DIER-D'AUVERGNE</b>		
Description de l'action			
Il s'agit de procéder à la réfection totale des Toilettes des Maternelles à l'Ecole primaires. Quatre WC sont concernés ainsi que 3 pissotières et 3 lavabos. Ces éléments sont d'origine (années 1990). Cet espace mérite d'être repensé dans son intégralité.			
Partenaires	L'ADIT		
Coût prévisionnel	30 000 € HT		
Type de dépenses	Investissement : Plomberie Sanitaires Carrelages Chauffage Peintures...		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant	Taux
	Autofinancement	15 000	50%
	Région		
	Département - FIC	6 000	20%
	État - DETR	9 000	30%
	Europe		
	Autres (à préciser)		
Calendrier	Etude programmée pour 2022 et travaux réalisés dès que possible		
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la dépense énergétique, en eau (chasses d'eau, lavabos, isolation thermique...)		





## Aménagement de locaux techniques et administratifs

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique	Projet d'intérêt communal		
Action n°	54		
Maître d'ouvrage	Commune de VASSEL		
Description de l'action	<p>La grange servant de local technique nécessite des travaux de réhabilitation. La reprise du bâtiment pourrait permettre de créer en même temps des locaux administratifs aux normes handicapés. A l'heure actuelle nous ne bénéficions que d'un interphone. Les locaux actuels de la mairie pourraient ainsi servir de salle de réunion notamment pour les associations. Il est à noter que le projet a évolué entre sa conception et l'opération envisagée actuellement.</p>		
Partenaires	Le projet est porté par la Mairie. Les premiers projets avec des architectes sont en cours depuis 2020. Il a été obtenu une subvention au titre du Bonus Ruralité le 25 septembre 2019 sur le premier projet envisagé. Une consultation a été faite par l'ADIT		
Coût prévisionnel	C'est une opération d'investissement Coût prévisionnel : 400 000 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	<b>Collectivités</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
	Autofinancement		
	Région	200 000	50%
	Département		
	État DSIL	120 000	30%
	Europe		
	Autres Emprunt	80 000	20%
Calendrier	<p>Finalisation du projet : Dernier trimestre 2023 Appel d'offre et choix des entreprises : 1<sup>er</sup> semestre 2024 Début des travaux : 2<sup>eme</sup> semestre 2024 Fin des travaux : 2<sup>eme</sup> semestre 2025</p>		
Indicateurs d'évaluation proposés	Accessibilité, création d'une place handicapée		



## Aménagement Chemin des Rivailles

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	Projet d'intérêt communal		
Action n°	55		
Maître d'ouvrage	<b>Commune de VASSEL</b>		
Description de l'action			
<p>L'implantation de nouvelles maisons d'habitation le long du chemin au fil des ans, rends indispensable la réfection et l'aménagement du chemin et de ses abords. Cela permettrait une circulation plus aisée pour ces nouvelles populations et surtout dans de meilleures conditions. De plus cela permet de reprendre les réseaux qui avaient été sous-dimensionnés</p>			
Partenaires	Le projet est porté par la Mairie. Il est acté pour 2022. Une étude va être effectuée par l'ADIT en complément de celle plus globale effectuée par Auvergne Etudes en 2018.		
Coût prévisionnel	Opération d'investissement : 350 000 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant HT	Taux
	Autofinancement		
	Région		
	Département		
	État DETR	105 000	30%
	Autres Emprunt	245 000	70%
Calendrier	Etude par l'ADIT : Rentrée 2021 Lancement des consultations : janvier 2022 Début des travaux : juin 2022 Fin des travaux : décembre 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration de la circulation. Mise en place d'éclairage public moins consommateur d'énergie		





## Etude des zonages d'assainissement et des eaux pluviales de la commune

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	Projets d'intérêt communal
Action n°	56
Maître d'ouvrage	<b>Commune de VERTAIZON</b>
Description de l'action	
<p>Il s'agit de réaliser une étude concernant le diagnostic du fonctionnement des réseaux d'assainissement de la Commune de Vertaizon (eaux usées, eaux pluviales, unitaires) afin de mettre à jour les actions les plus appropriées pour traiter les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'évacuation des eaux pluviales jusqu'aux différents exutoires,</li> <li>- la collecte des eaux usées,</li> <li>- le traitement des eaux parasites.</li> </ul> <p>Cette étude doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de modéliser et de simuler des ouvrages hydrauliques eaux usées et eaux pluviales en fonction des aménagements urbains en situation actuelle,</li> <li>- de connaître les meilleures solutions économiques et environnementales des solutions avancées,</li> <li>- de prendre en compte les fortes contraintes locales (habitat, voies ferrées, route départementale...),</li> <li>- de préciser l'impact sur les milieux récepteurs des dysfonctionnements des ouvrages par temps sec et par temps de pluie, d'évaluer les flux de rejets acceptables par rapport aux objectifs de qualité et aux usages de l'eau de l'Allier,</li> <li>- de déterminer les ouvrages déversant à équiper d'instruments de mesures dans le cadre de la réglementation en vigueur,</li> <li>- d'élaborer des programmes cohérents d'investissement, hiérarchisés en fonction de leur efficacité vis-à-vis de la protection du milieu naturel, exprimée à l'aide d'indicateurs objectifs,</li> </ul> <p>L'étude à réaliser comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le point de la connaissance physique du système d'assainissement (mise à jour de l'étude réalisée par le LRPC),</li> <li>- le diagnostic d'assainissement rue Léon Blum,</li> <li>- une analyse du fonctionnement hydraulique des réseaux,</li> <li>- la détermination des flux polluants collectés et des flux rejetés directement dans le milieu naturel en temps sec d'une part, et en temps de pluie d'autre part,</li> <li>- une évaluation quantitative de l'impact des rejets dans le milieu naturel,</li> <li>- l'élaboration d'une liste de travaux permettant à la collectivité de se mettre en conformité avec l'arrêté du 22 juin 2007 (avant-projets de travaux détaillés et chiffrés en termes d'investissement),</li> <li>- l'élaboration d'un programme pluriannuel d'opérations permettant d'améliorer le fonctionnement du système (programme chiffré en termes d'investissement et d'exploitation).</li> </ul> <p>Une première étape consistera à proposer si possible des travaux permettant de limiter la mise en charge du collecteur syndical en délestant les flux d'eaux pluviales dans les voiries communales</p>	
Partenaires	La commune de Vertaizon (maître d'ouvrage)
Coût prévisionnel	Première phase : 33 352.00 € HT
Type de dépenses	Fonctionnement

	Collectivités	Montant HT	Taux
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	11 117.33	33%
	Région		
	Département	11 117.33	33%
	État		
	Europe		
	Autres (SIAREC 63)	11 117.33	33%
Calendrier	Etude en cours de réalisation sur 2021- 2 <sup>ème</sup> phase : appel d'offre et travaux : 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution des risques d'inondations dans les zones à risque de Vertaizon, qualité des rejets d'eaux pluviales. Conditions d'évolution des réseaux d'assainissement.		



## Diagnostic de la voirie communal

### CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	Projet d'intérêt communal		
Action n°	57		
Maître d'ouvrage	<b>Commune de VERTAIZON</b>		
Description de l'action			
<p>L'état des routes communales est actuellement dans un très mauvais état. La commune de Vertaizon ayant dû investir sur d'autres domaines afin d'accueillir les nouvelles populations depuis 15 ans (groupe scolaire, sports, restaurant scolaire). Aujourd'hui, la commune souhaite se pencher sur ses routes afin d'engager un programme de travaux à terme qui permettrait une rénovation échelonnée dans le temps</p> <p>L'objectif est de faire réaliser un diagnostic de la voirie communale par l'ADIT du Puy-de-Dôme dans un premier temps. Ce diagnostic permettrait d'aboutir à une connaissance fine des limites de la voirie et d'élaborer un programme de travaux dans un second temps. Pour l'instant, en 2022, il ne s'agit que d'adhérer à l'ADIT du Puy-de-Dôme en 2022, afin de faire réaliser le diagnostic. Dans un second temps, la phase travaux pourrait démarrer à partir de 2023.</p>			
Partenaires	La commune de Vertaizon (maître d'ouvrage)		
Coût prévisionnel	Première phase : 12 000.00 € (adhésion 2022)		
Type de dépenses	Fonctionnement		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	Montant	Taux
	Autofinancement	12 000	100%
	Région		
	Département		
	État		
	Europe		
Autres			
Calendrier	2022 : Diagnostic de la voirie communale. 2023 : lancement des premiers travaux.		
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur d'évolution de la qualité des voiries, enquête de satisfaction des habitants		



Membres en exercice : Titulaires : 55 Suppléants : 15 Membres titulaires présents : 40 Suppléants présents avec droit vote : 2 Suppléants présents sans droit vote : 3 Pouvoirs : 6 Voix délibérantes : 48	Le 5 juillet 2021, Le Conseil Communautaire de Billom Communauté, s'est réuni à la salle des Fêtes de Beauregard-l'Evêque, sous la présidence de Monsieur Gérard GUILLAUME. Date de convocation : 29 juin 2021	<b>Extrait du registre des délibérations</b>
--	--	--

Présence des délégués par commune (en grisé les suppléants) / P : Présent - Exc : Excusé

BEAUREGARD L'EVÊQUE	Patricia BUSSIERE Bruno BISSON Patricia FAFOURNOUX	P Exc Exc	ESTANDEUIL	Laurence CABARET Frédéric POYET		REIGNAT	Janick DERRIEN Franck DROUIN	Exc Exc
	Jean Michel CHARLAT Nathalie MARIN Pierrick BELLAT	P P P	FAYET LE CHATEAU	Bruno VALLADIER Michelle STEINERT Nathalie VACHIAS Cyrille BRECHARD	Exc P P P	ST DIEP D'AUVERGNE ST JEAN DES OLLIERES	Nathalie SESSA Jean-Claude PRADIÈR Karine JONCOUX Paul COURTOT	P P Exc P
BILLOM	Céline AUGER Daniel DUMAS Sylvie DUCATTEAU Jean-Pascal BLACHE Karelle TREVIS Denis MAUTRET	P Exc Exc Exc P	ISSERTEAUX	Jean-Claude BATTISSON Roger BOURDOULEIX Christiane TAILLANDIÈR	P P P	ST JULIEN DE COPPEL	Dominique VAURIS Jean-François BOIRIE Myriam BLANZAT Émeric DECOMBE	P P P P
	Danièle TREVIS Lydie GARINO Christian CHALARD Suzanne DELARBRE Daniel RAVOUX	P P P P P	MAUZ VEXUN	Sandrine IZAMBART Gérard GUILLAUME Eric PIREYRE	Exc P P	ST BONNET LES ALLIER	Maryse TARRIT Hubert CHEMINAT	P Exc
BONGHEAT	Lydie GARINO Christian CHALARD Suzanne DELARBRE Daniel RAVOUX	P P P P	MONTMORIN	Jean DELAUGERRE Florence JOUVE Jean-Marc LAVIGNE Danielle RANCY	P Exc P P	TREZIOUX VASSÉL	Michel DEGOILLE Françoise BERNARD Nicolas JAFFEUX Jean-Jacques CAVALIÈRE	Exc Exc P P
BOUZEL	Danièle TREVIS Bernadette DUTHEIL Joseph BELGARDE	P P P	MUR-SUR-ALLIER	Louis PEREIRA Martine VAQUIER René LEMERLE	P P P		Catherine SOU-AY Robert BODEVIN Nathalie DOS SANTOS	P P P
GHAS	Maurice DESCHAMPS Nicole NENOT Guy MAILLARD Daniel SALLES	P P P P	NEUVILLE	Jérôme PIREYRE Jean-Yves GRIVET Jean-Pierre BUCHE Virginie VINATIER Fanny BLANC	P P Exc P Exc P	VERTAIZON	Amalia QUINTON	P
CHAURIAT	Nadège TOURNEBIZE Marie-France CHOFFRUT Sébastien MAFFI	P P P	PERIGNAT ES ALLIER		Exc P			

Ont donné pouvoir : Bruno BISSON à Patricia BUSSIERE ; Sylvie DUCATTEAU à Pierrick BELLAT ; Daniel DUMAS à Jean-Michel CHARLAT ; Virginie VINATIER à Jean-Pierre BUCHE ; Janick DERRIEN à Jérôme PIREYRE ; Hubert CHEMINAT à Gérard GUILLAUME.

Secrétaire de Séance : Pierrick BELLAT

### Objet : Procédures – Validation du CRTE

Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique, proposés par l'Etat (circulaire du 1<sup>er</sup> Ministre n° 6331 du 20 novembre 2020), ont vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets de territoires compatibles avec les besoins de cohésion des territoires et de transition écologique. Ils peuvent traiter de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'Etat, avec une vision stratégique proposée par les territoires.

Le CRTE élaboré par Billom Communauté comprend :

- Une présentation du territoire intégrant les données du Plan climat
- L'ambition du territoire
- Les orientations stratégiques
- Un plan d'actions. Ce dernier regroupe tous les projets sur les 5 prochaines années transmis par les communes + les projets intercommunaux en cours et inscrits au DOB 2021. Toutes les actions ont été classées en fonction des 3 axes du projet de territoire (Gérer durablement nos patrimoines ; Vivre à Billom Communauté ; Préparer le territoire pour l'avenir) ou bien sont « hors des 3 axes » mais ne sont pas à exclure.
- Par ailleurs, un tableau récapitule toutes les actions en faisant apparaître un calendrier et, lorsque c'est connu, le plan de financement. Doivent notamment apparaître tous les projets qui bénéficient des subventions de l'Etat (DSIL, DETR) pour 2021.
- Enfin, il a été demandé à Billom Communauté et aux communes de rédiger une fiche-action par projet inscrit dans le recensement (en priorité les projets pour 2022), les fiches-actions pour les années suivantes pourront être rajoutées ultérieurement.

Ce CRTE pourra être amendé au fil de l'eau, complété avec les nouveaux projets éventuels.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil décide (à l'unanimité) :

- de valider le CRTE tel que présenté
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Billom le 5 juillet 2021,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication.

Le Président Gérard GUILLAUME

**Billom Communauté**  
 7, avenue Victor Cohalion  
 63160 BILLOM

Délibération 50 / 5 juillet 2021- 1/1(8.4)

